Nº 71-543-G au catalogue
ISSN 1704-8850

Guide de l'Enquête sur la population active

2018

Date de diffusion : le 7 septembre 2018

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

Table des matières

Section 1 : Contexte et objectifs **5**
Introduction 5
Contexte et objectifs 5
Section 2 : Détermination de la situation d'activité **6**
Classification de la population active selon l'activité 7
Section 3 : Dictionnaire des concepts et des définitions **9**
Section 4 : Méthodologie de l'enquête **19**
Population visée 19
Plan d'échantillonnage et taille de l'échantillon pour les provinces 20
Sélection de logements pour les provinces 22
Sélection des membres du ménage pour les provinces 22
Rotation de l'échantillon pour les provinces 22
Couverture d'enquête et collecte pour les territoires 22
Plan d'échantillonnage et répartition pour les territoires 23
Pourquoi les données sur les territoires ne sont-elles pas prises en compte dans le total national? ... 24
Exclusions de l'Enquête sur la population active pour les provinces et les territoires 24
Section 5 : Collecte des données **24**
Réalisation des interviews dans le cadre de l'EPA 24
Supervision et contrôle de qualité 25
Non-réponse à l'EPA 25
Section 6 : Traitement des données **25**
Saisie des données 25
Vérification et imputation 26
Codage de l'industrie et de la profession 26
Création de variables dérivées 26
Pondération 27
Désaisonnalisation 27
Procédures utilisées pour la désaisonnalisation 27
Correction pour tenir compte de l'effet lié à la semaine de référence 28
Correction pour tenir compte des effets des congés sur les heures effectivement travaillées 28
Révisions annuelles courantes aux fins de désaisonnalisation 29
Autres révisions et remaniements 29

Section 7 : Qualité des données 29
Erreurs non dues à l'échantillonnage 29
Erreurs d'échantillonnage 30
Critères de confidentialité de diffusion 35

Section 8 : Comparaison entre l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail et l'Enquête sur la population active 36
Comparaison des tendances d'emploi à partir des deux enquêtes 38
Erreur d'échantillonnage dans l'EPA 39
Classification des travailleurs dans l'EPA 39
Travail « au noir » 39
Estimations par province 39
Estimations de la rémunération et données par niveau d'industrie détaillé 40
Différences dans les calendriers de diffusion 40
Calendrier de révision 40

Section 9 : Produits et services 41

Appendices 44
Appendice A – Description géographique des régions infraprovinciales 44
Appendice B – Taille de l'échantillon selon les régions infraprovinciales, fondée sur le plan d'échantillonnage de 2015 51
Appendice C – Questionnaire de l'Enquête sur la population active 56

Produits connexes 81

Guide de l'Enquête sur la population active 2018

Section 1 : Contexte et objectifs

Introduction

L'Enquête sur la population active (EPA) est une enquête mensuelle menée auprès des ménages par Statistique Canada. Depuis sa création en 1945, l'EPA a pour objectif de répartir la population en âge de travailler en trois catégories relatives au marché du travail qui s'excluent mutuellement, à savoir celles des personnes occupées, des chômeurs et des inactifs, ainsi que de fournir des données descriptives et explicatives sur chacun de ces groupes. Les données de l'enquête fournissent des renseignements sur les grandes tendances du marché du travail, par exemple sur les mouvements observés relativement à l'emploi entre les différents secteurs industriels, sur les heures travaillées, sur le taux d'activité et le taux de chômage du marché du travail.

Contexte et objectifs

L'Enquête sur la population active a été conçue à la suite de la Deuxième Guerre mondiale pour répondre à un besoin en données fiables et à jour sur le marché du travail. De l'information était alors requise de façon urgente concernant les changements radicaux qu'avait entraînés pour le marché du travail la transition d'une économie de guerre à une économie de paix. L'enquête visait à fournir des estimations relatives à l'emploi selon les industries et les professions aux échelles régionale et nationale.

D'abord une enquête trimestrielle, l'EPA est devenue une enquête mensuelle en 1952. En 1960, le Comité interministériel de la statistique du chômage a recommandé que l'on désigne l'EPA comme source officielle de la mesure du chômage au Canada. De cette consécration est né le besoin de statistiques de plus vastes portées sur le marché du travail, notamment de données régionales plus détaillées. Au fil des ans, la portée de l'enquête s'est considérablement élargie, la thématique de l'enquête ayant fait l'objet de remaniements importants en 1976, et encore en 1997. L'EPA brosse un tableau complet et détaillé du marché du travail canadien.

L'EPA est la seule source d'estimations mensuelles de l'emploi total, incluant le travail autonome, le travail à temps plein et à temps partiel, et le chômage. L'enquête diffuse des indicateurs de base du marché de travail, tels que le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux d'activité. De plus, l'EPA fournit de l'information quant aux traits caractéristiques particuliers de la population en âge de travailler, y compris l'âge, le sexe, l'état matrimonial, le niveau de scolarité et les caractéristiques familiales.

Les estimations relatives à l'emploi sont ventilées de façon détaillée selon les caractéristiques démographiques, l'industrie et la profession, la durée de l'emploi, et les heures habituellement et effectivement travaillées. Le questionnaire de l'EPA permet l'analyse de nombreux sujets, tels que le travail à temps partiel involontaire, le cumul d'emplois et l'absence du travail. Depuis janvier 1997, elle fournit également des données mensuelles sur les salaires et la situation vis-à-vis de la syndicalisation, ainsi que le nombre d'employés au lieu de travail et la permanence de leur emploi.

À la fin de 2003 en Alberta, puis en avril 2004 dans le reste de l'Ouest canadien, des questions ont été ajoutées à l'EPA pour identifier les répondants autochtones dans le but de produire des statistiques sur le marché du travail de la population autochtone vivant hors réserves dans les provinces. D'après l'Enquête nationale auprès des ménages en 2011, la population autochtone vivant hors réserves représentait environ 75 % de toute la population autochtone âgée de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés dans les provinces.

Les questions sur l'appartenance à un groupe autochtone ont été posées dans les territoires à partir de 2004. Depuis janvier 2007, ces questions sont posées dans toutes les provinces. Les données sur le marché du travail de la population autochtone sont disponibles depuis l'automne 2008.

En janvier 2006, cinq questions ont été ajoutées à l'EPA dans le but d'identifier la population immigrante. Plus précisément, ces questions permettent de préciser le pays de naissance du répondant, s'il est un « immigrant reçu » ou non, le mois et l'année où il/elle a reçu le statut d'immigrant reçu, et le pays où il/elle a atteint le niveau de scolarité le plus élevé. Ces questions sont comparables à celles du questionnaire du recensement. Les données sur le marché du travail des immigrants sont disponibles depuis l'automne 2007.

Les estimations relatives au chômage sont présentées selon le groupe démographique, et les renseignements sur la durée du chômage et l'activité effectuée avant de chercher du travail sont disponibles. De plus, des renseignements sur l'industrie, la profession et la raison pour avoir quitté le dernier emploi sont recueillis des personnes récemment actives sur le marché du travail qui sont actuellement en chômage ou des personnes inactives.

En plus de fournir des estimations à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, l'EPA fournit aussi des estimations de la situation d'activité sur le marché du travail pour les régions infraprovinciales, telles que les régions économiques (RE) et les régions métropolitaines de recensement (RMR).

Section 2 : Détermination de la situation d'activité

Les concepts d'emploi et de chômage trouvent leurs origines dans la théorie de l'offre de travail comme facteur dans la production. Dans ce contexte, la production fait illusion aux biens et services figurant dans le Système de comptabilité nationale. C'est pourquoi les travaux ménagers sans rémunération et le travail bénévole ne sont pas considérés comme du « travail » aux fins de l'EPA, bien que ces activités ne diffèrent pas nécessairement du travail rémunéré, que ce soit sur le plan de l'objectif ou de la nature des tâches impliquées.

Bien que l'unité de mesure logique et précise pour l'offre globale de travail soit exprimée en personnes-heures, les concepts de l'EPA exigent que chaque membre de la population soit classé dans les catégories des personnes occupées, des chômeurs ou des inactifs. Par conséquent, les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont fourni des services (peu importe la quantité) sont classées parmi les personnes occupées. Celles qui font la preuve qu'elles ont offert leurs services sont classées parmi les chômeurs. Le reste de la population, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas fourni ou offert leurs services, forme la catégorie des inactifs.

Les concepts et définitions d'emploi et de chômage adoptés par l'enquête reposent sur ceux qui sont approuvés par l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Emploi : Les personnes occupées sont celles qui, au cours de la semaine de référence :

- effectuaient un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte. Cela comprend aussi les personnes qui effectuaient un travail familial, lequel est défini comme un travail non rémunéré qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnels appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par ce dernier; ou
- avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances ou à la suite d'un conflit de travail. Cette catégorie exclut les personnes mises à pied ou entre deux emplois occasionnels, et celles qui n'avaient pas d'emploi à ce moment-là (même si elles avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure).

Chômage : Puisque le concept de chômage repose sur la portion inutilisée de l'offre de main-d'œuvre, la définition opérationnelle du chômage est principalement basée sur l'activité de recherche d'emploi et sur la disponibilité à occuper un emploi. Non seulement la prise en compte d'une activité de recherche s'avère appropriée sur le plan conceptuel, mais cette activité peut, dans une enquête-ménage, se mesurer objectivement et uniformément dans le temps. La définition du chômage est donc la suivante :

Les chômeurs sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence :

- n'avaient pas de travail, mais avaient cherché du travail au cours des quatre dernières semaines se terminant avec la période de référence et étaient disponibles pour travailler;
- avaient été mises à pied temporairement à cause de la conjoncture économique, mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler; ou
- étaient sans emploi, mais avaient un emploi devant commencer dans les quatre semaines à compter de la période de référence et étaient disponibles pour travailler.

Les personnes sont considérées comme étant disponibles pour travailler si elles ont déclaré qu'elles auraient pu travailler durant la semaine de référence si un emploi convenable leur avait été offert (ou, dans le cas des personnes mises à pied temporairement, si on les avait rappelées au travail); ou si la raison pour laquelle elles

n'ont pas occupé un emploi était de nature temporaire, notamment du fait d'une maladie ou d'une incapacité, d'obligations personnelles ou familiales, parce qu'elles avaient déjà un emploi devant bientôt débuter, ou qu'elles étaient en vacances (avant 1997, les personnes en vacances n'étaient pas considérées comme étant disponibles). Les étudiants à temps plein qui sont actuellement aux études et qui cherchent un travail à temps plein ne sont pas considérés comme étant disponibles au cours de la semaine de référence. Il est présumé que ces étudiants sont à la recherche d'un emploi d'été, d'un emploi dans le cadre d'un programme coopératif ou d'un emploi permanent qu'ils occuperont ultérieurement; ils ne sont donc pas pris en compte dans l'offre de main-d'œuvre.

Il faut souligner que cette définition englobe deux groupes de personnes qui n'ont pas à être à la recherche d'un emploi : les personnes mises à pied temporairement et celles qui ont un emploi débutant à une date future déterminée. Les personnes mises à pied temporairement sont comptées parmi les chômeurs; elles sont manifestement disposées à fournir leurs services puisqu'elles s'attendent à retourner au travail. Le même raisonnement vaut pour les personnes qui doivent commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins.

Enfin, pour mesurer la recherche d'emploi et ainsi déterminer le nombre de chômeurs, l'EPA se fonde sur une période de quatre semaines, alors que la période de référence est d'une semaine dans le cas des personnes occupées. Cette différence est justifiée par le temps qu'il faut consacrer à la recherche d'un emploi, par exemple, le temps écoulé entre le moment où l'on fait une demande d'emploi et la réception des réponses. Ces délais exigent que les démarches liées à la recherche d'emploi soient mesurées sur une période plus longue qu'une semaine pour obtenir une mesure exhaustive du nombre de chercheurs d'emploi.

Inactifs : Il s'agit des personnes qui n'étaient ni occupées, ni en chômage durant la période de référence. Cette catégorie englobe les personnes qui, durant la période de référence, étaient incapables de travailler ou n'étaient pas disponibles pour travailler. Elle comprend aussi les personnes qui étaient sans travail et n'avaient ni recherché du travail au cours des quatre dernières semaines, ni un emploi devant commencer dans les quatre semaines après la période de référence.

Note sur les comparaisons internationales : La plupart des pays industrialisés, incluant le Canada et les États-Unis, souscrivent aux directives établies par l'Organisation internationale du Travail et les Nations Unies pour définir et mesurer l'activité sur le marché du travail, incluant le chômage. Cependant, ces directives sont, à dessein, plutôt imprécises de façon à ce que chaque pays puisse les interpréter dans le contexte de leur propre marché du travail. Par conséquent, les taux de chômage ne sont pas tout à fait comparables entre les pays. Les analystes de la Division de la statistique du travail à Statistique Canada ont examiné vigoureusement les différences de mesure entre les taux de chômage canadien et américain. Lorsque le taux de chômage canadien est ajusté en fonction des estimations américaines, il diminue environ d'un point de pourcentage. Pour obtenir plus d'information sur les différences conceptuelles entre les mesures des taux d'emploi et de chômage du Canada et des États-Unis, veuillez consulter le document technique intitulé « **Mesure de l'emploi et du chômage au Canada et aux États-Unis – une comparaison** ».

Classification de la population active selon l'activité

Chaque répondant âgé de 15 ans et plus est classé dans une catégorie de la population active (personne occupée, chômeur et inactif), d'après les réponses qu'il a fournies à un certain nombre de questions durant l'interview. La figure 2.1 illustre le cheminement suivi pour déterminer la situation des répondants en ce qui a trait à l'activité.

Figure 2.1
Classification de la population active

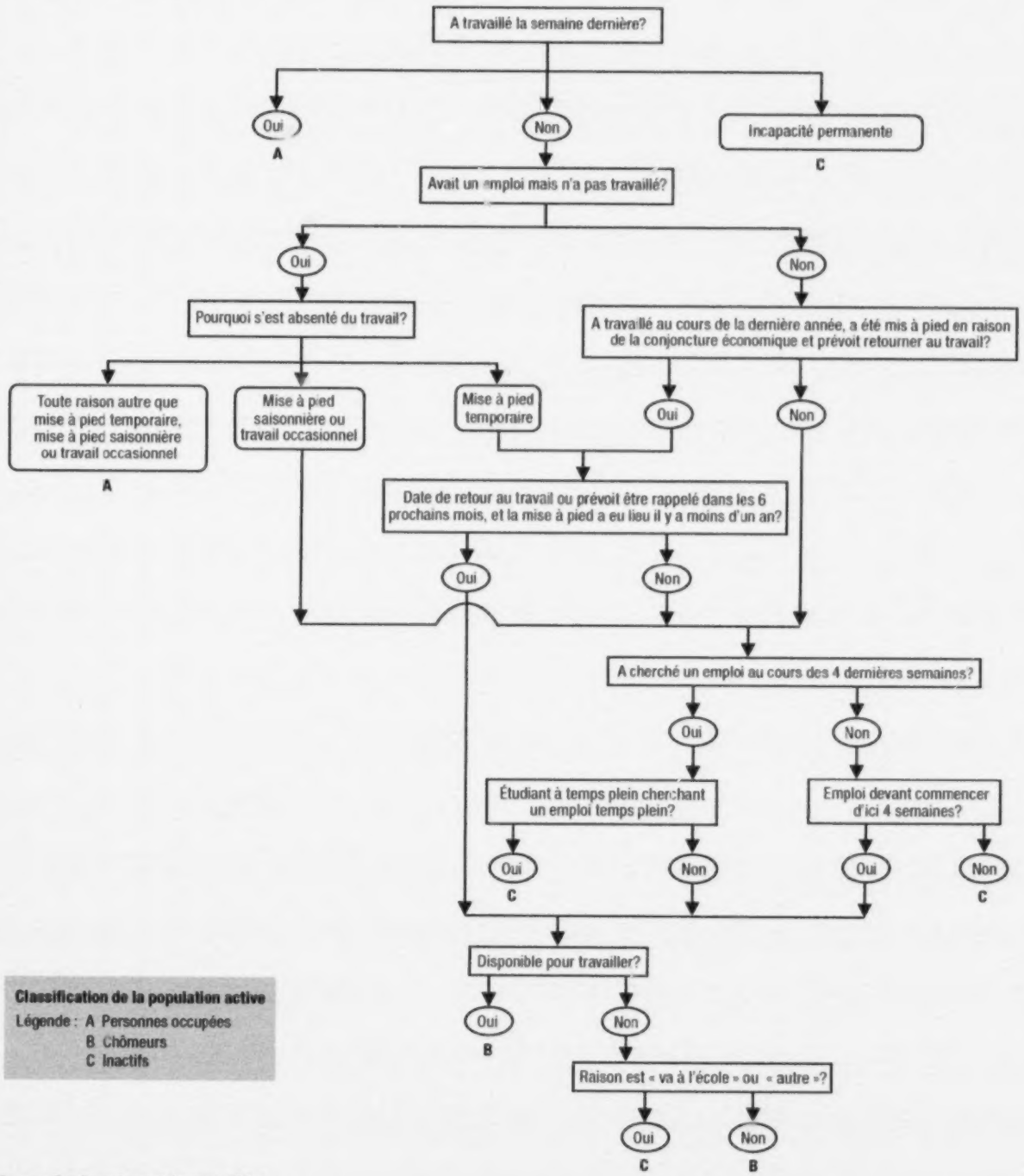

Classification de la population active
Légende : A Personnes occupées
B Chômeurs
C Inactifs

Source : Enquête sur la population active (3701).

Section 3 : Dictionnaire des concepts et des définitions

Le dictionnaire de l'EPA fournit aux utilisateurs des définitions de termes et de variables relatifs à l'enquête. Le cas échéant, les modifications apportées aux définitions au fil des ans sont indiquées.

Absence du travail (heures perdues) : Une distinction est établie entre les personnes qui ont perdu des heures de travail parce qu'elles se sont absentées pendant toute la semaine de travail ou une partie de celle-ci. Les raisons justifiant l'absence sont recueillies dans les deux cas.

- **Absence durant une partie de la semaine :** Données recueillies seulement auprès des employés. Les raisons de l'absence comprennent : maladie ou incapacité du répondant, obligations personnelles ou familiales, congé de maternité ou parental, vacances, mauvais temps, conflit de travail, emploi ayant commencé ou s'étant terminé durant la semaine de référence, jour férié, travail à temps réduit et autres raisons.
- **Absence durant toute la semaine :** Données recueillies auprès de toutes les personnes occupées. Les raisons de l'absence comprennent : maladie ou incapacité du répondant, obligations personnelles ou familiales, congé de maternité ou parental, vacances, conflit de travail, horaire de travail, travailleurs autonomes (manque de travail), activité saisonnière (travailleurs autonomes) et autres raisons. Le nombre de semaines complètes d'absence du travail est consigné. De plus, on demande aux employés ainsi qu'aux travailleurs autonomes qui possèdent une entreprise constituée en société s'ils recevaient un salaire ou un traitement pendant leur absence durant la semaine de référence.

Activité antérieure des chômeurs : Activité principale avant de commencer à chercher du travail. Fait la distinction entre les personnes qui travaillaient (celles qui ont quitté leur emploi ou l'ont perdu et celles qui ont été mises à pied temporairement) et les personnes inactives, mais qui tenaient maison, allaient à l'école ou s'adonnaient à un autre genre d'activité.

Âge : Les données sur l'âge sont recueillies pour chaque membre des ménages participant à l'enquête, et les données sur l'activité sur le marché du travail sont obtenues pour toutes les personnes de 15 ans et plus. Avant 1966, les données relatives à l'activité sur le marché du travail portaient sur les personnes de 14 ans et plus. Depuis janvier 1997, on demande la date de naissance afin de pouvoir tenir compte des répondants qui atteignent l'âge de 15 ans durant leur six mois d'inclusion dans l'échantillon.

Âge de retraite : Dans le cadre de l'EPA, on demande aux personnes qui ne travaillent pas et qui ont quitté leur dernier emploi au cours de l'année précédant l'enquête pourquoi elles ont quitté cet emploi. L'une des réponses possibles est « a pris sa retraite ». L'âge moyen ou médian de la retraite est calculé à partir de cette variable. Pour une explication complète concernant les personnes représentées et la manière dont l'âge est calculé, consulter le document « Définir la retraite » dans le numéro de février 2007 de *L'emploi et le revenu en perspectives* (75-001-X) sur le site Web de Statistique Canada.

Ancienneté : Voir **Durée de l'emploi**.

Année d'immigration : Année où les autorités de l'immigration ont accordé le statut d'immigrant reçu à la personne.

Autre emploi (voir aussi Emploi principal) : Information recueillie au sujet du deuxième emploi des personnes en ayant plus d'un ou au sujet de l'emploi précédant pour ceux qui ont changé d'emploi durant la semaine de référence, à savoir : les heures habituellement et effectivement travaillées et le statut dans l'emploi.

Autre non-immigrant : Désigne une personne qui est soit citoyenne canadienne de naissance née à l'extérieur du Canada, soit un résident non permanent. Puisque l'EPA ne contient pas de questions sur la citoyenneté, on ne peut pas séparer ces deux groupes. Un résident non permanent désigne une personne provenant d'un autre pays qui détient un permis de travail (p. ex., travailleurs temporaires étrangers), un permis d'études ou qui revendique le statut de réfugié, ainsi que tout membre de sa famille né à l'extérieur du Canada vivant avec elle au Canada. En 2014, les autres non-immigrants représentaient 2 % de la population occupée totale.

Catégorie de travailleurs : Il existe deux grandes catégories de travailleurs, soit ceux qui travaillent pour autrui (les employés) et ceux qui travaillent à leur compte (les travailleurs autonomes). La première catégorie peut

être subdivisée en deux groupes : les employés du secteur public et ceux du secteur privé. Voir **Emplois des secteurs public et privé** et **Travailleurs autonomes**.

Centre de population : Un centre de population contient une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré selon les chiffres de population du recensement actuel. Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont classées dans la catégorie des régions rurales. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent l'ensemble du Canada. La population des centres de population comprend toute la population vivant dans les noyaux, les noyaux secondaires et les banlieues des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que la population vivant dans les centres de population à l'extérieur des RMR et des AR.

Chef de famille : Voir **Personne de référence**.

Chercheur découragé (aussi appelé Travailleur découragé) : Depuis 1997, les chercheurs découragés sont définis comme étant des personnes qui ont déclaré vouloir travailler à un emploi ou dans une entreprise au cours de la semaine de référence et qui étaient disponibles, mais qui n'ont pas cherché de travail parce qu'elles considéraient qu'il n'y avait pas d'emplois convenables qui étaient disponibles. Avant janvier 1997, la définition de chercheur découragé se limitait aux personnes qui avaient cherché du travail au cours des six derniers mois mais non au cours des quatre dernières semaines, même si elles étaient disponibles pour travailler, parce qu'elles considéraient les perspectives d'emploi comme nulles. La modification du concept et la nouvelle formulation de la question ont entraîné une rupture complète de la continuité de la série de données.

Chômage : Les chômeurs sont les personnes qui, durant la semaine de référence, étaient sans travail, disponibles pour travailler et, soit avaient été mises à pied temporairement, soit avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines, soit devaient commencer un emploi au cours des quatre prochaines semaines. Pour plus de précisions, consulter la section intitulée « **Détermination de la situation d'activité** ».

Chômage selon l'industrie ou la profession : L'EPA fournit des données sur le nombre de chômeurs, le taux de chômage et la population active selon l'industrie ou la profession. Ces catégories sont basées sur l'industrie ou la profession du dernier emploi dans le cas des personnes actuellement en chômage ou qui ont occupé un emploi au cours de l'année antérieure. Il est important de noter qu'aucune information n'est recueillie sur l'industrie ou la profession de l'emploi recherché. Il faut donc interpréter ces données avec prudence. Par exemple, le dernier emploi occupé par une personne récemment diplômée d'une faculté de droit qui cherche un emploi d'avocat dans un cabinet d'avocats pourrait être serveur dans un restaurant. Dans le cas de cette personne, le chômage est attribué à l'industrie des services d'hébergement et de restauration et à la profession des services.

Couverture syndicale : Depuis janvier 1997, les employés sont classés de la façon suivante pour ce qui est de leur situation sur le plan syndical : a) membre d'un syndicat; b) n'est pas membre d'un syndicat mais est couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat; ou c) non syndiqué.

Désaisonnalisation : Les fluctuations dans les séries chronologiques d'ordre économique sont causées par les mouvements saisonniers, cycliques et irréguliers. Une série désaisonnalisée est une série dans laquelle on a supprimé les mouvements saisonniers. Ces derniers sont définis comme étant causés par des événements annuels réguliers tels que les changements climatiques, les congés, les périodes de vacances, les cycles agricoles, et la production et la vente au détail reliées à Noël et à Pâques. Il faut souligner que les séries désaisonnalisées présentent des fluctuations irrégulières de même que des fluctuations cycliques à long terme.

Le programme de désaisonnalisation est un programme informatique complexe qui détermine les mouvements saisonniers, cycliques et irréguliers d'une série sur un certain nombre d'années et qui, d'après les mouvements antérieurs, donne des estimations de facteurs saisonniers pertinents eu égard aux données actuelles. Sur une base annuelle, les séries historiques des données désaisonnalisées sont révisées à la lumière des plus récents renseignements sur les changements dans la saisonnalité. Pour obtenir plus de renseignements sur la désaisonnalisation, voir **Données désaisonnalisées — Foire aux questions**.

Disponibilité : Les personnes sont considérées comme étant disponibles pour travailler si elles ont déclaré soit qu'elles auraient pu occuper un emploi durant la semaine de référence si un emploi convenable leur avait été offert (ou si elles avaient été rappelées au travail après une mise à pied temporaire), soit qu'elles n'auraient pu travailler en raison d'une maladie ou d'une incapacité, ou encore en raison d'obligations personnelles ou familiales,

parce qu'elles avaient déjà un emploi devant bientôt débuter, ou parce qu'elles étaient en vacances (avant 1997, les personnes en vacances n'étaient pas considérées comme étant disponibles). Les étudiants actuellement aux études à temps plein qui cherchent un emploi à temps plein ne sont pas considérés comme étant disponibles au cours de la semaine de référence. On suppose qu'ils cherchent un emploi d'été, un emploi dans le cadre d'un programme d'enseignement coopératif ou un emploi permanent qu'ils occuperont ultérieurement.

Durée de la période sans emploi : Nombre de mois ou d'années écoulés depuis que les personnes actuellement sans emploi ont travaillé pour la dernière fois, pourvu qu'elles aient déjà travaillé dans le passé.

Durée de l'emploi : Nombre de mois ou d'années consécutifs pendant lesquels une personne a travaillé pour l'employeur actuel (ou, si le répondant a travaillé au cours des 12 derniers mois, le plus récent employeur). Peu importe que l'employé ait occupé plus d'un emploi, travaillé à plus d'un endroit ou qu'il ait connu des périodes de mise à pied temporaire avec rappel, si leur employeur est demeuré le même, on considère que la période d'emploi est ininterrompue. Cependant, si une personne a travaillé pour le même employeur pendant des périodes différentes, la durée d'emploi correspond à la période la plus récente pendant laquelle l'employé a travaillé sans interruption.

Durée du chômage : Nombre de semaines consécutives durant lesquelles une personne a été mise à pied temporairement ou a été sans travail et à la recherche de travail. Pour être inclus dans la catégorie des chômeurs, les répondants doivent avoir cherché du travail au moins une fois toutes les quatre semaines; il n'est pas nécessaire qu'ils en aient cherché chaque semaine. L'EPA mesure la durée de périodes incomplètes de chômage, puisque les données ne portent que sur les personnes actuellement en chômage. Toute période de travail ou de retrait de la population active interrompt la période de chômage ou y met fin.

Emploi : Les personnes occupées sont celles qui, au cours de la semaine de référence, ont effectué un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou avaient un emploi mais n'étaient pas au travail. Pour plus de précisions, consulter la section « **Détermination de la situation d'activité** ».

Emploi à temps partiel : Voir **Genre de travail** et **Raison pour travailler à temps partiel**.

Emploi à temps plein : Voir **Genre de travail**.

Emploi devant commencer à une date future : Concerne les personnes sans emploi au cours de la semaine de référence de l'enquête qui n'ont pas cherché de travail durant les quatre dernières semaines, mais qui étaient disponibles pour travailler et qui devaient commencer un emploi dans les quatre prochaines semaines. Ces personnes sont considérées comme étant en chômage même si elles n'ont pas cherché un emploi durant les quatre dernières semaines, car elles sont manifestement disposées à fournir leurs services. En ce qui concerne les personnes qui doivent commencer un emploi dans plus de quatre semaines, on inclut leur cas dans la catégorie des emplois devant commencer à une date éloignée; ces personnes appartiennent à la catégorie des inactifs puisqu'elles ne font pas partie des travailleurs actuellement disponibles.

Emploi permanent : Voir **Permanence de l'emploi**.

Emploi principal : Lorsqu'un répondant a plus d'un emploi, l'emploi auquel il travaille habituellement le plus grand nombre d'heures est considéré comme étant son emploi principal. Les renseignements de l'EPA disponibles sur le travail à temps plein ou à temps partiel, sur l'industrie et sur la profession se rapportent à l'emploi principal, de même que les données sur les employés qui concernent le salaire, la situation syndicale, la permanence de l'emploi et la taille du lieu de travail.

Emploi temporaire : Voir **Permanence de l'emploi**.

Emplois des secteurs public et privé :

- Le **secteur public** comprend les employés des administrations fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones, ainsi que des sociétés d'État, des régies des alcools et des autres institutions gouvernementales comme les écoles (incluant les universités), les hôpitaux et les bibliothèques publiques.
- Le **secteur privé** comprend tous les autres employés et travailleurs autonomes propriétaires d'entreprises (y compris les travailleurs familiaux non rémunérés qui travaillent dans ces entreprises) et les travailleurs autonomes qui ne possèdent pas une entreprise.

La définition de l'EPA des emplois des secteurs public et privé a été modifiée en janvier 1999 afin d'harmoniser les estimations à la norme du Système de comptabilité nationale. Avant janvier 1999, le concept de « propriété » était utilisé à titre de base de classification pour les institutions de soins de santé et les universités dans le secteur public aux fins de l'EPA. Depuis janvier 1999, le concept de « financement » est utilisé. En conséquence, tous les employés d'universités et d'hôpitaux sont maintenant classés dans le secteur public. Les données historiques ont été révisées afin de refléter cette nouvelle définition. Il n'y a donc pas eu de rupture de la continuité dans la série de données relatives aux secteurs public et privé.

Employé : Personne qui travaille pour autrui. Les employés peuvent être subdivisés en deux groupes : les employés du secteur public et ceux du secteur privé. Voir **Emplois des secteurs public et privé**.

Note : La définition de travailleur rémunéré peut différer selon la nature de l'analyse. Lorsqu'il s'agit d'estimer le nombre de travailleurs associés au revenu global du travail, on inclut habituellement les employés et les travailleurs autonomes qui possèdent une entreprise constituée en société dans les estimations des travailleurs rémunérés. Par contre, la plupart des analystes du marché du travail ne tiennent compte que des employés dans les estimations des travailleurs rémunérés, et les propriétaires d'entreprises constituées en sociétés sont regroupés avec le reste des travailleurs autonomes.

État matrimonial : Concerne l'état matrimonial déclaré par le répondant. On ne fait pas de distinction entre les couples mariés et ceux qui vivent en union libre; pour les besoins de l'enquête, il s'agit dans les deux cas de personnes mariées. Les répondants sont considérés célibataires seulement s'ils n'ont jamais été mariés, autrement ils font partie du groupe des personnes veuves, séparées ou divorcées.

Étudiant : Voir **Fréquentation scolaire** et **Étudiants qui retourneront aux études**.

Étudiants qui retourneront aux études : Étant donné que la majorité des étudiants ne fréquentent pas l'école durant l'été, on pose des questions supplémentaires de mai à août pour déterminer les étudiants qui sont en congé pour l'été et ainsi vérifier leur situation d'activité. Les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) se voient attribuer le statut d'« étudiant qui retournera aux études » s'ils déclarent qu'ils étaient aux études à temps plein au mois de mars précédent et qu'ils ont l'intention de retourner aux études à temps plein à l'automne. Des données sont aussi disponibles pour les étudiants qui étaient aux études à temps plein au mois de mars précédent mais qui n'ont pas l'intention de retourner aux études à temps plein ou qui n'ont pas encore déterminé ce qu'ils feront.

Famille : L'EPA définit les familles selon les critères utilisés pour les « familles économiques » : groupe de deux personnes ou plus vivant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance (y compris l'union libre) ou par adoption. Une personne vivant seule ou non apparentée à une autre personne dans le logement où elle vit est classée dans la catégorie des « personnes seules ».

Flux d'entrée en chômage : Cette variable caractérise les chômeurs selon leur activité immédiatement avant de chercher du travail. Voir **Personnes ayant quitté leur emploi**, **Personnes ayant perdu leur emploi**, **Rentrants** et **Nouveaux entrants**.

Fréquentation scolaire : Permet d'établir si un répondant fréquente ou non un établissement d'enseignement. Dans l'affirmative, on recueille des renseignements sur le genre d'école et dans le but de savoir si le répondant est inscrit à temps plein ou à temps partiel, tel que déterminé par l'établissement d'enseignement.

Genre de travail : Travail à temps plein ou à temps partiel. L'emploi à temps plein tient compte des personnes qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine à leur emploi principal ou à leur emploi unique. L'emploi à temps partiel tient compte des personnes qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur emploi unique. Ces données sont disponibles pour les personnes actuellement occupées ou qui ont travaillé pour la dernière fois il y a moins d'un an.

Note : Avant 1996, l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel étaient définis en fonction des heures habituellement travaillées à tous les emplois, et les personnes qui considéraient que leur travail de moins de 30 heures par semaine était un travail à temps plein étaient considérées comme des travailleurs à temps plein. En janvier 1996, on a modifié la définition, et les données historiques et dossiers ont tous été adaptés en conséquence. Il n'y a donc pas eu de rupture de la continuité dans la série de données relatives aux emplois à temps plein et à temps partiel.

Genre de travail recherché : Détermine si le demandeur d'emploi cherche un emploi à temps plein ou à temps partiel. Les chômeurs mis à pied temporairement sont considérés comme cherchant du travail à temps plein ou à temps partiel selon les heures qu'ils travaillaient habituellement à leur ancien emploi. Ces renseignements ne sont pas disponibles pour les personnes qui ne cherchent pas de travail et qui sont considérées comme des chômeurs parce qu'elles doivent commencer un emploi dans les quatre prochaines semaines (emploi devant commencer à une date future).

Groupe autochtone : Il s'agit des personnes ayant déclaré être Autochtones, soit Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuits. Les personnes vivant dans les réserves et établissements autochtones dans les provinces et celles vivant dans les territoires sont exclues du champ de l'enquête. Dans le cadre de l'EPA, une personne peut déclarer faire partie de plus d'un de ces groupes. Par exemple, un répondant peut déclarer être à la fois Premières Nations et Métis.

Heures : Voir **Heures effectivement travaillées**, **Heures habituellement travaillées**, **Moyenne des heures travaillées**, et **Heures supplémentaires travaillées**.

Heures effectivement travaillées : Nombre d'heures pendant lesquelles le répondant a effectivement travaillé au cours de la semaine de référence, ce qui inclut les heures rémunérées et non rémunérées. Ces heures rendent compte des diminutions ou des augmentations temporaires des heures de travail (par exemple, les heures perdues à cause de maladie, de vacances, de jours fériés, ou les heures supplémentaires).

Heures habituellement travaillées : Avant janvier 1997, les heures habituelles correspondaient au nombre d'heures habituellement travaillées par le répondant au cours d'une semaine normale, peu importe si elles étaient rémunérées. Depuis janvier 1997, les heures habituelles d'un employé correspondent à ses heures régulières rémunérées ou définies par contrat, exclusion faite des heures supplémentaires. Cependant, aucune modification n'est apportée à la définition des heures habituelles des travailleurs autonomes et des travailleurs familiaux non rémunérés.

Heures perdues : Voir **Absence du travail**.

Heures supplémentaires travaillées : Nombre d'heures travaillées pendant la semaine de référence en plus des heures habituellement travaillées déclarées à l'emploi principal. Cela comprend toutes les heures supplémentaires, peu importe si le travail a été rémunéré ou non, au taux normal ou à un taux majoré. Depuis janvier 1997, les données relatives aux heures supplémentaires sont recueillies auprès des employés seulement, au moyen de deux questions qui portent sur le nombre d'heures supplémentaires rémunérées travaillées durant la semaine de référence et le nombre d'heures supplémentaires non rémunérées.

- **Heures supplémentaires rémunérées :** Comprend toutes les heures travaillées durant la semaine de référence en plus des heures normales de travail, pour lesquelles il y a eu rémunération ou indemnisation (y compris les congés compensatoires).
- **Heures supplémentaires non rémunérées :** S'entend des heures consacrées directement au travail ou à des activités liées au travail en plus des heures normales de travail. Il doit s'agir d'heures supplémentaires travaillées pour lesquelles le répondant n'a reçu aucune rémunération supplémentaire.

Horaire variable : Depuis janvier 1997, des renseignements sont recueillis pour déterminer si le nombre d'heures travaillées varie d'une semaine à l'autre. Si c'est le cas, le nombre d'heures habituellement travaillées équivaut à la moyenne des heures travaillées durant les quatre dernières semaines.

Immigrant : Désigne une personne qui est ou qui a déjà été un immigrant reçu ou résident permanent au Canada. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés plus récemment. Certains immigrants sont citoyens canadiens, d'autres non.

Industrie : Nature générale de l'activité que mène l'établissement où travaille la personne (emploi principal seulement), selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2012. Si une personne n'avait pas d'emploi pendant la semaine de référence, les données portent sur le dernier emploi occupé, à condition que cet emploi remonte à moins de 12 mois.

Industries de biens (ou secteur des biens/industries productrices de biens) : Comprend ce qui suit : agriculture; foresterie, pêche, mines et extraction de gaz et de pétrole; services publics (électricité, gaz et eau); construction; et fabrication.

Industries de services (ou secteur des services/industries productrices de services) : Comprend ce qui suit : commerce de gros et de détail; transport et entreposage; finance, assurances, services immobiliers et de location; services professionnels, scientifiques et techniques; services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien; services d'enseignement; soins de santé et assistance sociale; information, culture et loisirs; services d'hébergement et de restauration; autres services (sauf les administrations publiques); et administrations publiques.

Lien avec la personne de référence de la famille : Lien entre les membres de la famille et la personne qui a été désignée comme personne de référence (par exemple la personne ayant la responsabilité des soins ou de l'entretien de la famille). Les liens peuvent être les suivants : personne de référence, conjoint ou conjointe, fils ou fille, petit-fils ou petite-fille, gendre ou bru, enfant en tutelle, père ou mère, père ou mère du conjoint, frère ou sœur, et autres.

Logement : Ensemble de pièces d'habitation distinct au niveau de la structure des pièces d'habitation d'autres logements, possédant une entrée privée avec accès sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur.

Ménage : Toute personne ou tout groupe de personnes vivant dans un même logement. Un ménage peut se composer d'une personne vivant seule, d'une ou de plusieurs familles ou d'un groupe de personnes non apparentées.

Méthodes de recherche d'emploi : Détermine les diverses activités de recherche d'emploi utilisées par les personnes en chômage au cours des quatre dernières semaines. Si plus d'une méthode a été utilisée, chaque méthode est considérée. Voici les méthodes de recherche d'emploi possibles : s'est adressé(e) à un bureau de placement public, à un bureau de placement privé, à un syndicat, directement à des employeurs, à des amis ou des parents, a fait paraître une annonce dans un journal ou a répondu à des annonces, a consulté les annonces d'offres d'emploi, et a utilisé d'autres méthodes.

Mise à pied temporaire : Les personnes mises à pied temporairement sont des employés qui n'ont pas travaillé durant la semaine de référence parce qu'elles avaient été renvoyées temporairement par leur employeur en raison de la conjoncture économique (manque de travail, baisse des commandes ou des ventes, réoutillage, etc.). Elles doivent avoir une date précise de retour au travail ou leur employeur doit leur avoir indiqué qu'elles seraient ultérieurement rappelées au travail, et elles doivent être disponibles pour travailler au cours de la semaine de référence. Ces personnes n'ont pas à chercher un travail pour être comptées parmi les chômeurs.

Avant janvier 1997, la formulation et la structure du questionnaire étaient telles qu'un certain nombre de personnes mises à pied temporairement n'étaient pas considérées comme telles et étaient classées dans la catégorie des « personnes inactives » plutôt que dans la catégorie des « chômeurs ». On a remédié au problème lors du remaniement de 1997, de sorte qu'on a commencé à recenser un plus grand nombre de personnes mises à pied temporairement. Ces changements ont amené une rupture de la continuité de la série de données sur les personnes mises à pied temporairement. Étant donné que les personnes mises à pied temporairement ne constituent qu'une faible proportion des chômeurs (moins de 10 %), l'incidence de ces changements sur le taux de chômage global est négligeable.

Mois d'immigration : Mois au cours duquel l'immigrant est devenu immigrant reçu. Le mois d'immigration n'est disponible que pour les immigrants arrivés au Canada dans la période de cinq ans antérieure à l'année de la première interview.

Moyenne des heures travaillées : Le nombre moyen d'heures travaillées par semaine, habituellement ou effectivement, est obtenu en divisant le nombre total des heures travaillées à l'emploi principal pendant la semaine de référence par le nombre total d'employés. Le nombre moyen d'heures effectivement travaillées durant la semaine de référence, excluant les personnes qui n'étaient pas au travail pendant la semaine de référence, est aussi disponible.

Né au Canada : Toute personne née au Canada, indépendamment de sa citoyenneté.

Niveau de scolarité : Il s'agit du plus haut niveau de scolarité atteint. Les questions concernant le niveau de scolarité ont été modifiées en 1990 afin de mieux saisir la relation entre la scolarité et la situation par rapport au marché du travail.

De 1976 à 1989 : les données sur les études primaires et secondaires indiquaient le nombre d'années d'études primaires et secondaires terminées. Dans le cas des personnes dont le plus haut niveau de scolarité atteint se situait entre la 11e et la 13e année, on n'essayait pas de déterminer si le répondant avait bien obtenu un diplôme d'études secondaires. Toutefois, les études postsecondaires étaient limitées aux niveaux nécessitant normalement l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. En outre, les renseignements sur le genre d'études postsecondaires avaient trait à seulement trois catégories : 1) études postsecondaires partielles; 2) certificat ou diplôme d'études postsecondaires; et 3) diplôme universitaire.

Depuis janvier 1990 : les données sur les études primaires et secondaires indiquent le plus haut niveau de scolarité atteint. On obtient ainsi une meilleure mesure des répondants qui ont fait plus rapidement ou n'ont pas réussi une année qu'avec le nombre d'années scolaires. Une question sur l'obtention d'un diplôme d'études secondaires a aussi été ajoutée puisque la croyance générale veut que les personnes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires soient moins compétitives sur le marché du travail. Selon les nouvelles questions, on qualifie de postsecondaire toute formation pouvant compter pour l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'un établissement d'enseignement. Cette modification permet d'inclure un plus grand nombre de personnes dans la catégorie des études postsecondaires. Par exemple, les programmes d'apprentissage de métiers comportant des stages, les programmes des écoles professionnelles ou les écoles de métier privées n'exigent pas toujours un diplôme d'études secondaires. Ces études sont maintenant considérées comme postsecondaires, alors qu'avant 1990, seulement les études primaires ou secondaires auraient été prises en compte. Enfin, plus de renseignements sont recueillis quant au genre d'études postsecondaires : 1) études postsecondaires partielles; 2) diplôme ou certificat professionnel décerné à l'issue d'une période de formation professionnelle ou de stage; 3) diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, CEGEP, école de sciences infirmières, etc.; 4) certificat universitaire inférieur au baccalauréat; 5) baccalauréat; et 6) diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

Non-immigrant : Ce concept, employé dans le recensement et l'Enquête nationale auprès des ménages, désigne une personne qui est citoyenne canadienne de naissance. Puisque l'EPA ne contient pas de questions sur la citoyenneté, ce concept n'a pas lieu d'y figurer. La catégorie des non-immigrants est composée de deux groupes : les natifs du Canada et les autres non-immigrants.

Nouveaux entrants : Personnes devenant membres de la population active à la recherche de leur premier emploi (chômeurs).

Obligations personnelles ou familiales : Depuis janvier 1997, plus de détails sont recueillis concernant les raisons personnelles ou familiales pour les questions suivantes : raison pour absence du travail, raison pour avoir quitté le dernier emploi, raison pour le travail à temps partiel et raison pour ne pas avoir cherché du travail. Les obligations personnelles ou familiales comprennent : a) soins à donner à ses enfants; b) soins à donner à un parent âgé; et c) autres raisons personnelles ou familiales. La liste de réponses comprend également « est enceinte » pour la question sur la raison pour avoir quitté le dernier emploi, et « congé de maternité ou congé parental » pour la question sur la raison pour absence du travail.

Pays de naissance : Pays où le répondant est né. Basé sur les noms géographiques et les frontières définies au moment de la collecte des données.

Pays où le plus haut niveau de scolarité a été atteint : Pays où le répondant a obtenu son grade, certificat ou diplôme le plus élevé. Cette information n'est disponible que dans le cas des personnes ayant actuellement le statut d'immigrant reçu ou qui l'ont eu à un moment donné, et dont la scolarité atteint est à un niveau supérieur que l'école secondaire.

Permanence de l'emploi : Depuis janvier 1997, on recueille des renseignements permettant de diviser les emplois rémunérés en deux catégories : emplois permanents et emplois temporaires. Cette classification dépend des intentions de l'employeur et des caractéristiques de l'emploi plutôt que des intentions de l'employé. Si un emploi qui était officiellement considéré comme permanent doit prendre fin sous peu du fait de compressions de personnel ou de la fermeture de l'entreprise, l'emploi serait toujours considéré comme étant permanent.

- **Permanent :** Un emploi permanent est un emploi qui devrait durer aussi longtemps que l'employé le désire, si la conjoncture économique le permette; c'est-à-dire que la date de cessation de l'emploi n'est pas déterminée à l'avance.
- **Temporaire :** Un emploi temporaire est un emploi dont la date de cessation est prédéterminée ou qui se terminera dès qu'un projet déterminé aura pris fin. Des renseignements sont recueillis pour permettre la répartition des emplois temporaires entre quatre groupes : emplois saisonniers, emplois temporaires (c'est-à-dire pour une durée déterminée ou dans le cadre d'un contrat de travail, y compris le travail effectué par l'entremise d'une agence de placement), emplois occasionnels et autres emplois temporaires.

Personne de référence : À l'interview, le répondant désigne une personne de référence pour la famille. Cette personne est habituellement un adulte qui a la charge de la famille ou est responsable des soins de la famille. Le lien de chaque membre de la famille par rapport à cette personne de référence est recueilli. Voir aussi **Lien avec la personne de référence de la famille**.

Personnes ayant perdu leur emploi : Personnes actuellement sans emploi, qui ont travaillé pour la dernière fois il y a moins d'un an et qui ont involontairement quitté leur emploi (c'est-à-dire que la cessation d'emploi a été le fait de l'employeur et était attribuable à la conjoncture économique, à des compressions de personnel, etc.). Avant 1997, cette catégorie était divisée en deux groupes : les personnes ayant été mises à pied temporairement et celles ayant été mises à pied de façon permanente. Depuis janvier 1997, des motifs plus détaillés concernant les mises à pied permanentes sont disponibles : fin de l'emploi saisonnier; fin de l'emploi temporaire ou de l'emploi d'une durée déterminée ou à contrat; travail occasionnel; manque de travail; déménagement de l'entreprise; abandon des affaires par l'entreprise; personne qui a été mise à pied en raison de la conjoncture économique et qui ne s'attend pas à être rappelé; congédiement par l'employeur; et autres raisons.

Personnes ayant quitté leur emploi : Personnes qui sont actuellement sans emploi, mais qui ont travaillé il y a moins d'un an et qui ont volontairement quitté leur emploi (c.-à-d. que la cessation d'emploi n'a pas été le fait de l'employeur). Les raisons précises incluent maladie du répondant, obligations personnelles ou familiales, va à l'école, aucune raison précise, a déménagé, n'était pas satisfait de son emploi, et a pris sa retraite. Depuis 1997, d'autres raisons sont disponibles, notamment « a vendu ou fermé l'entreprise » (travailleurs autonomes seulement) et « est enceinte ».

Personnes cumulant des emplois : Personnes qui, durant la semaine de référence, occupaient deux emplois ou plus simultanément. On nomme parfois ces personnes les « cumulards ».

Personnes seules : Personnes qui vivent seules ou qui ne sont pas apparentées à une autre personne du ménage. On ne les compte pas parmi les membres de la famille.

Population : La population cible de l'enquête correspond à l'ensemble des personnes de 15 ans et plus qui résident dans les provinces du Canada, à l'exception de celles qui suivent : les personnes qui vivent dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées et les pensionnaires d'établissements (par exemple, les personnes détenues dans les pénitenciers et les patients d'hôpitaux ou de maisons de repos).

Population active : Population civile de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) qui, durant la semaine de référence de l'enquête, était occupée ou en chômage. Avant 1966, l'enquête portait sur les personnes de 14 ans et plus.

Population active selon l'industrie ou la profession : Voir **Chômage selon l'industrie ou la profession**.

Population inactive : Consulter la section « **Détermination de la situation d'activité** ».

Profession : Désigne le genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence, à partir du genre d'emploi déclaré et de la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si le répondant n'avait pas d'emploi, les données portent sur le dernier emploi occupé depuis moins d'un an. La classification des professions est faite selon la Classification nationale des professions (CNP) de 2016.

Raison pour avoir quitté le dernier emploi : Question posée à toutes les personnes classées dans la catégorie des chômeurs ou des inactifs qui ont occupé un emploi il y a moins d'un an. Voir **Personnes ayant perdu leur emploi** et **Personnes ayant quitté leur emploi** pour connaître les raisons détaillées.

Raison pour les heures perdues/l'absence du travail : Voir **Absence du travail**.

Raison pour ne pas chercher du travail : Depuis janvier 1997, cette question est posée aux personnes sans emploi qui n'ont pas cherché de travail, mais qui ont dit vouloir travailler durant la semaine de référence. Avant 1997, cette question était posée aux personnes qui avaient cherché du travail au cours des six derniers mois, mais non durant les quatre dernières semaines. Voir aussi **Chercheur découragé**.

Raison pour travailler à temps partiel (voir aussi Genre de travail) : Depuis janvier 1997, avec le remaniement de l'EPA, on demande à tous les répondants qui travaillent habituellement moins de 30 heures par semaine à leur emploi principal ou à leur seul emploi s'ils veulent travailler plus ou moins de 30 heures à un (seul) emploi ou dans une (seule) entreprise. Selon la réponse, on leur demande ensuite quelle est la raison principale pour laquelle ils travaillent à temps partiel. Lorsque les personnes répondent qu'elles veulent travailler moins de 30 heures par semaine, on leur demande de donner la raison principale pour laquelle elles ne veulent pas travailler 30 heures ou plus par semaine. Les réponses possibles sont les suivantes : maladie du répondant, obligations personnelles ou familiales, études, choix personnel et autre raison.

En ce qui concerne les personnes qui déclarent vouloir travailler 30 heures ou plus par semaine, on leur demande quelle est la raison principale pour laquelle elles travaillent moins de 30 heures. Les réponses possibles sont les suivantes : maladie du répondant, obligations personnelles ou familiales, études, conjoncture économique, impossibilité de trouver un travail de 30 heures ou plus par semaine et autre raison. On demande ensuite aux personnes qui ont répondu « conjoncture économique » ou « impossibilité de trouver un travail de 30 heures ou plus par semaine » si elles ont cherché un travail de 30 heures ou plus par semaine au cours des quatre dernières semaines. Voir **Taux de temps partiel involontaire** ou **Travailleurs à temps partiel involontaires**.

Avant janvier 1997, la question sur la raison du travail à temps partiel était posée à toutes les personnes dont le total des heures habituellement travaillées à tous les emplois ou dans toutes les entreprises était inférieur à 30 heures par semaine. Les raisons possibles étaient les suivantes : maladie du répondant, obligations personnelles ou familiales, études, possibilité de travailler à temps partiel uniquement, refus de travailler à temps plein, autre raison et travail à temps plein de moins de 30 heures. Les répondants de cette dernière catégorie étaient redéfinis comme étant des travailleurs à temps plein et n'étaient pas pris en considération dans les estimations liées au travail à temps partiel.

Les modifications apportées aux concepts et aux définitions mises en œuvre en janvier 1997 ont entraîné une rupture complète de la continuité de la série de données sur la raison du travail à temps partiel et sur le travail à temps partiel involontaire. Les estimations antérieures à 1997 sont disponibles sur demande.

Recherche d'emploi : Voir **Méthodes de recherche d'emploi**.

Région économique : Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale. Elles sont élaborées grâce à un processus consultatif avec les provinces, sauf au Québec, où ces régions sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom « *régions administratives* »). Les RE correspondent généralement aux régions utilisées par la province à des fins administratives et des fins statistiques. Les limites géographiques utilisées présentement sont basées sur la classification géographique type (CGT) de 2011.

Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) : Une RMR et une AR sont formées d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un **centre de population** (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail. Les limites géographiques des RMR et AR sont basées sur la classification géographique type (CGT) de 2011.

Les termes « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale » dans le Recensement de 2011. Ces termes font une distinction entre les centres de population et les régions rurales à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR.

Une RMR ou une AR peut avoir deux types de noyaux : le noyau et le noyau secondaire. Le **noyau** est le centre de population dont la population est la plus élevée et autour duquel une RMR ou une AR sont délimitées. Le noyau doit avoir une population (selon le dernier recensement) d'au moins 50 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une RMR et d'au moins 10 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une AR.

Le **noyau secondaire** est un centre de population à l'intérieur d'une RMR ayant au moins 10 000 habitants et qui était le noyau d'une AR ayant fusionné avec une RMR adjacente.

La **banlieue** inclut tous les centres de population à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ont moins 10 000 habitants et qui ne sont pas adjacents au noyau ou au noyau secondaire.

Tous les territoires à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas classés en tant que noyau ou banlieue sont classés en tant que **région rurale**.

Régions rurales : Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des centres de population. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien. La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les régions rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Rémunération : Voir **Salaire**.

Rentrants : Personnes actuellement en chômage qui, après avoir cessé d'exercer un emploi, ont été inactives pendant un certain temps après avoir quitté ou perdu leur dernier emploi.

Salaire : Depuis janvier 1997, des renseignements sont recueillis sur le salaire ou traitement habituel des employés à leur emploi principal. On demande aux répondants de déclarer leur salaire ou traitement, y compris les pourboires et les commissions, avant impôt et autres déductions. Les salaires ou traitements hebdomadaires ou horaires sont calculés conjointement avec les heures de travail par semaine habituellement payées. Les salaires horaires moyens, les salaires hebdomadaires moyens et la répartition des salaires peuvent donc faire l'objet de croisements avec d'autres variables comme l'âge, le sexe, l'éducation, la profession et le statut syndical. Les personnes qui sont rémunérées sur une base horaire sont également identifiées.

Secteur public : Voir **Emplois des secteurs public et privé**.

Sécurité d'emploi : Voir **Permanence de l'emploi**.

Semaine de référence : La situation d'activité sur le marché du travail des répondants est basée sur leurs activités au cours d'une semaine précise chaque mois. La semaine de référence comprend habituellement le 15e jour du mois et s'étend du dimanche au samedi. En décembre, et parfois en novembre, la semaine de référence est plus tôt, habituellement la deuxième semaine du mois, afin d'accorder suffisamment de temps pour terminer la collecte de données avant Noël. C'est pendant la période d'enquête ou de collecte, qui se déroule dix jours après la semaine de référence (du dimanche au mardi), qu'ont lieu les interviews de l'EPA.

Situation d'activité : Désigne la situation du répondant sur le marché du travail : un membre de la population âgé de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'établissements) est soit occupé, soit en chômage, soit inactif. Pour plus de précisions, consulter la section « **Détermination de la situation d'activité** ».

Statut d'immigrant : Voir **Né au Canada**, **Immigrant**, **Non-immigrant**, et **Autre non-immigrant**.

Taille de l'entreprise : Depuis janvier 1998, le nombre d'employés travaillant dans tous les établissements de l'employeur est recueilli auprès des employés. Les réponses sont consignées selon les tailles suivantes : moins de 20, de 20 à 99, de 100 à 500, et plus de 500.

Taille de l'établissement : Depuis janvier 1997, le nombre d'employés au lieu de travail (c'est-à-dire l'immeuble ou le chantier) est recueilli auprès des employés. Les réponses sont consignées selon les tailles suivantes : moins de 20, de 20 à 99, de 100 à 500, et plus de 500. Le concept du lieu de travail s'apparente au concept d'établissement utilisé dans de nombreuses enquêtes-entreprises réalisées par Statistique Canada.

Taux d'activité : Pourcentage de la population active totale par rapport à l'ensemble de la population de 15 ans et plus. Le taux d'activité d'un groupe donné (par exemple, les femmes âgées de 25 ans et plus) correspond à la population active de ce groupe exprimée en pourcentage de la population du même groupe.

Taux d'emploi (rapport emploi-population) : Nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population de 15 ans et plus. Le taux d'emploi d'un groupe particulier (qui est, par exemple, déterminé par l'âge, le sexe, l'état matrimonial ou la province) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population totale du même groupe.

Taux de chômage : Nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Le taux de chômage d'un groupe donné (qui est, par exemple, déterminé par l'âge, le sexe ou l'état matrimonial) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population active du même groupe. Pour une note sur les comparaisons internationales, consulter la section « **Détermination de la situation d'activité** ».

Taux de temps partiel involontaire : Le taux de travailleurs à temps partiel involontaires peut être calculé de différentes façons. Les taux publiés sont basés sur tous les travailleurs à temps partiel involontaires, qu'ils aient ou non cherché du travail à temps plein. Les taux peuvent être présentés comme étant le nombre de travailleurs à temps partiel involontaires en proportion de la population active, en proportion du total des personnes occupant un emploi ou en proportion du nombre de personnes employées à temps partiel, selon la préférence d'analyse de chacun.

Travail : Comprend tout travail accompli contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, c'est-à-dire le travail fait contre rémunération pour un employeur ou à son propre compte. Il peut également s'agir d'un travail familial non rémunéré (travailleurs familiaux non rémunérés).

Travailleurs à temps partiel involontaires : Aussi appelés sous-employés, ces répondants travaillent à temps partiel parce qu'ils n'ont pas pu trouver un emploi de 30 heures ou plus par semaine ou parce que la conjoncture économique ne le leur permet pas, qu'ils aient ou non cherché un emploi à temps plein. Ce groupe représente généralement entre un quart à un tiers du nombre total des travailleurs à temps partiel, selon la conjoncture économique. Il s'agit de la définition la plus utilisée et la plus inclusive de travailleurs à temps partiel involontaires.

Une autre définition plus restrictive serait de limiter les travailleurs à temps partiel involontaires à ceux qui ont cherché un emploi à temps plein au cours des quatre dernières semaines. Ils représentent généralement moins d'un tiers de tous les travailleurs à temps partiel involontaires.

Travailleurs autonomes : Les propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel constitués en société, ou encore les propriétaires actifs d'une entreprise, d'une exploitation agricole ou d'un bureau professionnel non constitués en société. Ce dernier groupe englobe également les travailleurs autonomes qui n'ont pas d'entreprise (telles que les gardiennes d'enfants et les livreurs de journaux). Les travailleurs autonomes se subdivisent en deux catégories : ceux avec aide rémunérée et ceux sans aide rémunérée. Les travailleurs familiaux non rémunérés sont aussi inclus parmi les travailleurs autonomes. Ils sont des personnes qui travaillent sans rémunération dans une entreprise, une exploitation agricole ou un bureau professionnel, pour un parent qui en est propriétaire ou exploitant et qui occupe le même logement. Ils représentaient environ 1 % de tous les travailleurs autonomes en 2016.

Travailleurs familiaux non rémunérés : Personnes qui travaillent sans rémunération dans une entreprise, une exploitation agricole ou un bureau professionnel, pour un parent qui en est propriétaire ou exploitant et qui occupe le même logement. Ces personnes représentaient environ 1 % de tous les travailleurs autonomes en 2016.

Section 4 : Méthodologie de l'enquête

Population visée

L'Enquête sur la population active (EPA) est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires.

Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes, les pensionnaires d'établissements institutionnels et les ménages situés dans des régions extrêmement éloignées où la densité de population est très faible. Les personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus (voir la sous-section intitulée « **Exclusions de l'Enquête sur la population active pour les provinces et les territoires** » pour en savoir plus).

Les estimations de l'EPA pour l'ensemble du pays sont établies à partir des données de l'enquête recueillies dans les provinces. Les résultats territoriaux de l'EPA ne sont pas pris en compte dans les estimations nationales, mais sont publiés séparément (voir la sous-section intitulée « **Pourquoi les données sur les territoires ne sont-elles pas prises en compte dans le total national?** » pour en savoir plus).

Plan d'échantillonnage et taille de l'échantillon pour les provinces

L'EPA joue un rôle central dans le système statistique national, et ce, à plusieurs égards. Premièrement, elle fournit des estimations mensuelles de l'emploi et du chômage qui figurent parmi les mesures les plus à jour et les plus importantes du rendement global de l'économie canadienne.

Deuxièmement, dans la *Loi sur l'assurance-emploi*, l'EPA est désignée comme source officielle des taux de chômage mensuels pour toutes les régions économiques de l'assurance-emploi (REAE) qui sont utilisés aux fins de l'administration du Programme d'assurance-emploi.

Troisièmement, l'infrastructure utilisée pour l'EPA (base de sondage, échantillon, intervieweurs, systèmes de traitement des données) sert également à de nombreuses autres enquêtes-ménages de Statistique Canada, menées pour répondre aux besoins en information du gouvernement.

Afin que l'EPA puisse continuer de remplir ces trois rôles clés, la base d'échantillonnage doit être à jour et les estimations doivent être suffisamment fiables pour appuyer les usages multiples des données. Tous les 10 ans, après le recensement décennal de la population, l'EPA est remaniée pour tenir compte de l'évolution des caractéristiques démographiques et des nouvelles définitions des limites géographiques. De 2005 à 2014, le plan d'échantillonnage de l'EPA se fondait sur l'information recueillie lors du Recensement de 2001 et reflétait la taille de la population, la répartition provinciale et les limites infraprovinciales de 2001.

Depuis cette période, on a assisté à une importante croissance démographique, à une évolution des caractéristiques de la population et du marché du travail, ainsi qu'à un changement des limites des municipalités et des régions métropolitaines de recensement (RMR). Janvier 2015 a vu l'introduction d'un nouveau plan d'échantillonnage fondé sur les données et les limites géographiques du Recensement de 2011.

Les strates du plan d'échantillonnage de l'EPA, qui répartissent la population de façon à rendre l'échantillonnage plus efficace, se veulent homogènes en ce qui concerne certaines variables clés du marché du travail. Un autre avantage de la stratification est qu'elle stabilise la taille de l'échantillon par région. Toutefois, les strates deviennent moins efficaces à mesure que l'on s'éloigne de l'année de base du plan d'échantillonnage (c.-à-d. 2001 pour le plan en place de 2005 à 2014) et que les caractéristiques de la population et du marché du travail évoluent dans le temps.

Le plan d'échantillonnage de 2015 définit les nouvelles strates en s'appuyant sur les données du dernier recensement (2011) et de l'Enquête nationale auprès des ménages (2011) ainsi que sur des données administratives. La grande majorité des strates visent à améliorer l'efficacité du plan d'échantillonnage. Quelques strates sont réservées afin de cibler des sous-populations particulières. Des strates de revenus élevés sont construites dans la plupart des RMR afin de regrouper les régions qui comptent plus de ménages à revenu élevé. Ces strates spéciales ne sont pas traitées différemment durant l'échantillonnage de l'EPA, mais elles sont disponibles pour d'autres enquêtes, comme l'Enquête sur les dépenses des ménages. De même, des strates d'Autochtones sont construites dans les régions de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui comptent une prévalence plus importante d'Autochtones. Ces strates ont été construites en réponse aux exigences de clients externes qui ont financé un échantillon additionnel de l'EPA afin de cibler des groupes particuliers et des populations autochtones dans ces provinces.

L'échantillon est réparti entre les provinces et, à l'intérieur des provinces, entre les strates, de façon à répondre le mieux possible au besoin d'estimations fiables aux différents niveaux géographiques. Des études préliminaires indiquaient que, vu la taille actuelle de l'échantillon, il n'était plus possible de suivre les lignes directrices en matière de fiabilité qui ont guidé la répartition de l'échantillon en 2005. Les lignes directrices pour le plan d'échantillonnage de 2015 diffèrent donc légèrement de celles suivies en 2005.

Dans le passé, l'indicateur de fiabilité utilisé pour répartir l'échantillon était le coefficient de variation (c.v.). Ce terme est défini dans la section intitulée « **Qualité des données** ». Le c.v. est une mesure de la qualité relative. Selon le c.v., les régions au taux de chômage plus faible nécessitent un échantillon de plus grande taille que les régions

au taux de chômage plus élevé. Ainsi, une répartition fondée uniquement sur le c.v. produirait des estimations de qualité nettement meilleure pour les régions au taux de chômage plus faible que si la qualité était mesurée au moyen d'un indicateur de qualité absolue, comme l'ampleur de l'intervalle de confiance (ce terme est défini dans la section « **Qualité des données** »).

C'est pourquoi les objectifs guidant la répartition de l'échantillon pour les provinces et les régions infraprovinciales combinent maintenant des indicateurs de qualité relative et de qualité absolue. On utilise un indicateur de qualité absolue (ampleur de l'intervalle de confiance) pour les régions où le taux de chômage est inférieur à 5 % et un indicateur de qualité relative pour les régions où ce taux dépasse 5 %. Les lignes directrices qui suivent ont été utilisées pour la répartition de l'échantillon de 2015.

Pour les estimations mensuelles du chômage à l'échelle du Canada :

- un c.v. inférieur à 2 %.

Pour les estimations mensuelles du chômage à l'échelle provinciale :

- un c.v. inférieur à 7 % si le taux de chômage dépasse 5 %; ou une ampleur fixe d'intervalle de confiance pour les estimations du chômage équivalentes à celles d'un taux de chômage de 5 % avec un c.v. de 7 %.

Pour les estimations par moyenne mobile de trois mois au niveau infraprovincial :

- un c.v. inférieur à 25 % pour l'estimation du chômage au niveau des RE;
- un c.v. inférieur à 15 % pour l'estimation du taux de chômage au niveau des REAE si le taux de chômage dépasse 5 % ou une ampleur fixe d'intervalle de confiance[1] équivalente à celle d'un taux de chômage de 5 % avec un c.v. de 15 %.

Puisque la plupart des RMR sont également des REAE, fixer des objectifs pour ces dernières garantit la qualité des estimations pour les RMR correspondantes. Bien que les lignes directrices n'établissent pas d'objectifs directement au niveau des RMR, la répartition permet de s'assurer que les huit RMR qui ne sont pas des REAE (Moncton, Saint John, Peterborough, Brantford, Guelph, Barrie et Kelowna) auront un c.v. inférieur à 25 % pour les estimations du chômage par moyenne mobile de trois mois.

La répartition a permis d'atteindre tous les objectifs susmentionnés pour le plan d'échantillonnage de 2015 sans que la taille globale de l'échantillon soit modifiée. Cette répartition révisée de l'échantillon a donné lieu à certaines modifications de la taille de l'échantillon cible pour la plupart des provinces.

Le tableau 4.1 compare la taille des échantillons nationaux et provinciaux sous le plan de 2015 et sous celui de 2005. Comme on peut le voir, la variation absolue la plus importante a été l'élimination de plus de 900 ménages échantillonnés par mois en Ontario, laquelle a été compensée par des augmentations de l'échantillon dans les trois provinces des Prairies et au Québec. Pour les quatre provinces de l'Atlantique et la Colombie-Britannique, les variations étaient toutes relativement petites. Ces révisions reflètent aussi les changements démographiques et l'évolution du marché du travail.

Au cours des dernières années, un échantillon a été ajouté au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique afin de cibler des sous-populations particulières, comme les immigrants et les Autochtones. Cet échantillon additionnel est financé par les provinces.

1. L'ampleur de l'intervalle de confiance serait d'environ 2,9 points de pourcentage, en supposant que l'intervalle de confiance est de 95 %.

Tableau 4.1
Taille de l'échantillon, Canada et provinces

	Remaniement		
	2005	2015	Variation
Canada	**56 027**	**55 989**	**-38**
Terre-Neuve-et-Labrador	2 004	2 009	5
Île-du-Prince-Édouard	1 421	1 421	0
Nouvelle-Écosse	2 962	2 965	3
Nouveau-Brunswick	2 840	2 810	-30
Québec	10 075	10 185	110
Ontario	15 893	14 972	-921
Manitoba	4 849	5 277	428
Saskatchewan	3 897	4 122	225
Alberta	5 540	5 690	150
Colombie-Britannique	6 546	6 538	-8

Source : Enquête sur la population active (3701).

Sélection de logements pour les provinces

Un plan d'échantillonnage à deux degrés est utilisé pour toutes les provinces, sauf pour l'Île-du-Prince-Édouard. À l'intérieur de chaque strate, les « grappes » sont définies comme étant des petits secteurs d'environ 230 ménages. Au cours de la première étape de l'échantillonnage, un nombre de grappes, typiquement six, est sélectionné. Pour chaque grappe sélectionnée, une liste de ses logements est créée. Pour la plupart des grappes, la liste est extraite du Fichier de l'univers des logements qui est créé et tenu à jour par Statistique Canada. Pour le reste des grappes, un intervieweur utilise une carte de la grappe pour se rendre sur place et dresser une liste de tous les logements. Au cours de la deuxième étape de l'échantillonnage, un échantillon de logements est sélectionné à partir de ces listes.

Étant donné les caractéristiques particulières de l'Île-du-Prince-Édouard, l'échantillonnage est fait en une seule étape utilisant une liste complète d'adresses pour toutes les strates et en sélectionnant les logements à partir de cette liste.

Sélection des membres du ménage pour les provinces

Les renseignements démographiques sont recueillis sur tous les membres du ménage qui considèrent le logement sélectionné comme étant leur lieu de résidence habituel. Les renseignements sur le marché du travail sont recueillis pour tous les membres civils du ménage âgés de 15 ans ou plus. Pour les personnes de 70 ans et plus, le fardeau de réponse est réduit en réutilisant leurs réponses de l'interview initiale au cours des cinq mois suivant l'enquête.

Rotation de l'échantillon pour les provinces

L'EPA utilise un plan d'échantillonnage avec renouvellement de panel, selon lequel les ménages sélectionnés restent dans l'échantillon pendant six mois consécutifs. L'échantillon complet est formé de six sous-échantillons ou panels représentatifs. Chaque mois, on remplace le panel qui fait partie de l'échantillon depuis six mois. Les ménages qui cessent de faire partie de l'échantillon sont remplacés par d'autres ménages du même secteur ou d'un secteur comparable. Il en résulte un chevauchement des cinq sixièmes de l'échantillon d'un mois à l'autre, ce qui rend le plan d'échantillonnage efficace pour estimer les variations d'un mois à l'autre. La rotation après six mois évite d'imposer un fardeau trop lourd aux répondants des ménages sélectionnés aux fins de l'enquête.

Pour obtenir plus de renseignements sur la méthodologie de l'EPA, voir la publication *Méthodologie de l'Enquête sur la population active* (71-526-X).

Couverture d'enquête et collecte pour les territoires

L'EPA dans les territoires a commencé sous forme de projet pilote, d'abord à partir de 1991 au Yukon, puis à compter de 2000 dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Étant donné la complexité de la collecte des données dans les régions du Nord et les problèmes connexes de qualité des données rencontrés au début de

la collecte, des données sont disponibles depuis 1992 pour le Yukon, 2001 pour les Territoires du Nord-Ouest et 2004 pour le Nunavut.

La couverture est d'environ 96 % dans les Territoires du Nord-Ouest alors qu'elle est d'environ 92 % au Yukon. Au Nunavut, la couverture, qui était de 70 % entre 2004 et 2007, s'est élevée à 93 % en 2008.

Les questions posées aux répondants de l'Enquête sur la population active qui vivent dans les territoires sont les mêmes que celles posées aux répondants des provinces, à quelques exceptions près. Les questions sur les loyers ne sont pas posées dans les territoires et aucune enquête supplémentaire de l'EPA n'y est menée.

Comme dans le cas des provinces, les enquêtes sont réalisées par le personnel de Statistique Canada. Le premier contact se fait généralement en personne, et la plupart des interviews subséquentes se font par téléphone (lorsque cela est possible). À l'exception des différences dans le calendrier de renouvellement expliquées ci-dessous, les autres aspects de la collecte et du traitement des données sont les mêmes pour les territoires et les provinces.

Plan d'échantillonnage et répartition pour les territoires

Pour les territoires comme pour les provinces, l'EPA s'appuie sur un plan d'échantillonnage avec renouvellement de panel, sauf que les intervalles diffèrent. Les occupants des ménages sélectionnés dans les territoires sont interviewés tous les trois mois pendant une période de deux ans, pour un total de huit interviews. Par exemple, si un ménage est sélectionné pour la première fois en janvier 2014, ses membres seront interviewés de nouveau tous les trois mois, soit en avril, juillet et octobre 2014, puis en janvier, avril, juillet et octobre 2015.

Au terme de ces huit interviews, le ménage est remplacé par un autre ménage de la même collectivité ou d'une autre collectivité de la même strate. Chaque trimestre, un huitième des ménages échantillonnés est interviewé pour la première fois.

Les lignes directrices suivantes ont guidé la répartition de l'échantillon pour les territoires :

- un c.v. de 25 % ou moins pour les estimations du chômage par moyenne de trois mois (la section « **Qualité des données** » fournit une explication de l'erreur d'échantillonnage et des c.v.).

On prélève l'échantillon trimestriel sur trois mois et les estimations pour les territoires ne sont disponibles que sous forme de moyennes mobiles de trois mois.

La dernière mise à jour du plan d'échantillonnage remonte à 2011 pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Elle comprenait la mise à jour des taux d'échantillonnage ainsi que de nouvelles étiquettes.

Tableau 4.2
Taille de l'échantillon, territoires

	Taille de l'échantillon trimestriel (plan d'échantillonnage 2015)
	nombre de ménages
Yukon	690
Territoires du Nord-Ouest	693
Nunavut	669

Source : Enquête sur la population active (3701).

Les limites des collectivités sont généralement conformes à la Classification géographique type de 2011. Les collectivités comprises dans la base de sondage et admissibles à être échantillonnées sont :

Yukon – L'agglomération de recensement de Whitehorse et les collectivités de Dawson et Watson Lake font toujours partie de l'échantillon. Deux autres collectivités sont choisies, l'une parmi Carmacks, Mayo, Haines Junction ou Teslin, et l'autre, parmi Pelly Crossing, Ross River, Carcross ou Faro. Watson Lake englobe les petits villages avoisinants d'Upper Liard, Two Mile Village et Two and One-Half Mile Village.

Territoires du Nord-Ouest – Yellowknife, Norman Wells, Hay River et Inuvik font toujours partie de l'échantillon. Une collectivité est aussi choisie dans chacun des groupes suivants : Fort Smith ou Fort Simpson; Behchokò, Fort Liard, Fort Providence ou Fort Resolution; Tuktoyaktuk, Fort McPherson ou Aklavik; Fort Good Hope, Déline ou Tulita; Hay River Dene 1 ou Detah; Wha Ti, Wekweètì, Gamètì, Lutselk'e, Tsiigehtchic ou Wrigley.

Nunavut – Iqaluit, Rankin Inlet, Cambridge Bay et Kugluktuk font toujours partie de l'échantillon. Une collectivité est aussi choisie dans chacun des groupes suivants : Baker Lake ou Arviat; Igloolik ou Pond Inlet; Cape Dorset ou Pangnirtung; Taloyoak, Gjoa Haven ou Kugaaruk; Coral Harbour ou Repulse Bay; Qikiqtarjuaq, Arctic Bay, Hall Beach ou Clyde River.

Pourquoi les données sur les territoires ne sont-elles pas prises en compte dans le total national?

Bien que Statistique Canada recueille et produise des données sur la main-d'œuvre des territoires à partir d'un questionnaire identique à celui utilisé pour les provinces, l'organisme utilise une méthodologie différente dans les territoires et recueille ces données séparément de celles des provinces.

La réalisation d'une enquête couvrant les nombreuses collectivités dispersées et relativement petites des territoires comporte de nombreux défis, et des facteurs comme le coût, la logistique des déplacements, la taille des échantillons et le fardeau imposé aux répondants doivent tous être pris en compte.

L'Enquête sur la population active arrive à cette fin en utilisant un plan d'échantillonnage, une méthode de renouvellement de l'échantillon et des critères de fiabilité qui diffèrent de ceux des 10 provinces. Les estimations pour les territoires sont calculées et présentées séparément sous forme de moyennes mobiles, ce qui en améliore la fiabilité. Elles ne sont donc pas présentées avec les totaux provinciaux mensuels.

Exclusions de l'Enquête sur la population active pour les provinces et les territoires

Par le passé, les réserves indiennes ont été exclues de l'EPA menée dans les provinces en raison des efforts énormes requis pour joindre et interviewer les répondants. En effet, de nombreux répondants vivent dans des régions éloignées qui sont difficiles d'accès aux intervieweurs de l'EPA. Compte tenu de la courte durée de la période de collecte chaque mois, ainsi que de l'ampleur des efforts et des coûts requis pour se rendre dans ces collectivités, l'EPA n'est pas menée dans les réserves des provinces. Cependant, les autochtones hors réserve sont compris dans l'échantillon des provinces. Dans les territoires, les collectivités autochtones et non autochtones font partie de l'échantillon.

L'EPA exclut également de sa population cible les pensionnaires des établissements institutionnels (par exemple, les détenus des établissements pénitentiaires et les patients d'hôpitaux ou d'établissements de soins infirmiers) pour des raisons conceptuelles. En effet, l'EPA est conçue pour mesurer l'activité sur le marché du travail actuel, alors que la plupart des pensionnaires d'établissements institutionnels sont incapables de participer au marché du travail et sont inactifs sur le plan économique.

Les membres à temps plein des Forces armées canadiennes ne sont pas compris dans l'EPA en raison des difficultés d'ordre pratique associées à leur échantillonnage et à leur interview, puisque beaucoup d'entre eux vivent dans des lieux inaccessibles aux fins de l'EPA, comme les bâtiments navals, les camps militaires et les casernes, ou sont stationnés à l'étranger.

Les ménages situés dans des régions extrêmement éloignées où la densité de population est très faible sont aussi exclus du champ de l'enquête. Les efforts requis et les coûts qu'il faudrait engager pour se rendre dans ces régions sont évalués en fonction du risque que l'exclusion de ces régions dans la base d'échantillon introduise un biais dans les estimations de l'EPA. Les régions éloignées exclues représentent collectivement moins de 1 % de la population canadienne et ne peuvent donc pas biaiser les estimations de façon significative.

Section 5 : Collecte des données

Réalisation des interviews dans le cadre de l'EPA

La collecte des données aux fins de l'EPA a lieu tous les mois durant la période de 10 jours qui suit la semaine de référence de l'EPA. La semaine de référence correspond habituellement à la semaine au cours de laquelle tombe le 15^{e} jour du mois.

Les intervieweurs de Statistique Canada sont des employés embauchés et formés pour mener l'EPA et d'autres enquêtes auprès des ménages. Chaque mois, ils communiquent avec les logements de l'échantillon pour recueillir l'information requise au sujet de la population active.

Les interviews de l'EPA sont réalisées par téléphone par des intervieweurs travaillant dans des centres ITAO (Interview téléphonique assistée par ordinateur) d'un bureau régional ou par des visites personnelles d'un intervieweur sur place. Depuis 2004, les logements nouvellement incorporés à l'échantillon dans les régions urbaines sont contactés par téléphone si le numéro de téléphone est disponible dans un dossier administratif. Autrement, le logement est contacté par un intervieweur sur place. Ils recueillent premièrement des renseignements sociodémographiques sur chaque membre du ménage, puis des renseignements relatifs à la population active concernant tous les membres du ménage qui sont âgés de 15 ans et plus et ne sont pas membres des Forces armées canadiennes. La majorité des interviews suivantes sont réalisées par téléphone. Lors des interviews mensuelles subséquentes, l'intervieweur fait confirmer les renseignements sociodémographiques obtenus le premier mois, puis il recueille les renseignements relatifs à la population active pour le mois courant. Depuis 2015, les répondants ont aussi l'option de terminer l'enquête en ligne pour des interviews suivantes.

Pour un logement donné, l'intervieweur obtient habituellement les renseignements relatifs à tous les membres du ménage auprès d'un membre bien informé du ménage. Appelée réponse « par procuration », cette façon de procéder est appliquée parce qu'il serait trop coûteux et fastidieux de faire plusieurs visites ou appels pour obtenir l'information directement auprès de chaque personne du ménage. Environ 65 % des renseignements recueillis le sont de cette manière.

Lorsque, pendant la période de six mois où un logement fait habituellement partie de l'échantillon, un ménage entier déménage et est remplacé par un nouveau ménage, on recueille des renseignements sur le nouveau ménage pendant le reste de la période de six mois.

Supervision et contrôle de qualité

Tous les intervieweurs de l'EPA travaillent sous la supervision d'un groupe d'intervieweurs principaux. Ceux-ci ont pour responsabilité de s'assurer que les intervieweurs connaissent bien les concepts de l'EPA, les procédures qui y sont associées et ses nombreuses enquêtes supplémentaires. Ils ont aussi pour fonction de vérifier régulièrement le déroulement des interviews. Les intervieweurs principaux sont eux-mêmes supervisés par les gestionnaires du programme de l'EPA.

Non-réponse à l'EPA

Le taux de non-réponse à l'EPA s'établit le plus souvent à environ 10 % des ménages admissibles. Les intervieweurs ont pour consigne de faire tous les efforts raisonnables pour mener les interviews avec les membres des ménages admissibles. Lorsqu'une personne commence par refuser de participer à l'EPA, le bureau régional envoie à l'adresse du logement une lettre soulignant l'importance que revêtent l'enquête et la collaboration du ménage. Suit un deuxième appel ou une deuxième visite de l'intervieweur. Dans les cas où la visite ou l'appel de l'intervieweur tombe à un mauvais moment, on fixe un rendez-vous à un moment qui conviendra mieux. Quand il n'y a personne au logement, l'intervieweur rappelle à de nombreuses reprises. Quelles que soient les circonstances, on ne remplace jamais un logement sélectionné par un autre logement en cas de non-réponse.

Chaque mois, après qu'on a déployé tous les efforts voulus pour réaliser les interviews, il reste un petit nombre de ménages qui n'ont pas répondu. Une formule de pondération s'applique pour tenir compte des ménages non répondants.

Section 6 : Traitement des données

Saisie des données

Depuis 1994, les intervieweurs saisissent directement les réponses aux questions de l'enquête au moment de l'interview. Ils utilisent à cette fin un ordinateur de bureau ou un ordinateur portatif qui contient une version automatisée du questionnaire. L'emploi d'un questionnaire automatisé réduit les délais et les coûts de traitement associés à la saisie des données, aux erreurs de transcription et à la transmission des données. On soumet les données des réponses à un cryptage pour en préserver le caractère confidentiel, puis on les transmet électroniquement au bureau régional concerné de Statistique Canada. Les données sont par la suite transmises au bureau central à Ottawa, au moyen d'une ligne protégée, pour y être traitées.

Vérification et imputation

Une partie de la vérification se fait au moment de l'interview. Lorsque les renseignements introduits sont hors-limite (trop élevées ou trop faibles) des valeurs attendues, ou encore qu'ils entrent en contradiction avec des renseignements introduits auparavant, l'intervieweur voit apparaître à l'écran de l'ordinateur des messages lui demandant de modifier les renseignements. L'intervieweur a toutefois la possibilité de passer outre les contrôles ou de sauter des questions si le répondant ne connaît pas la réponse ou refuse de répondre. Pour cette raison, on soumet les données des réponses à d'autres processus de vérification et d'imputation après réception au bureau central.

Les étapes de la vérification et de l'imputation qui font partie du traitement consistent à relever les données incohérentes ou manquantes et à apporter les modifications nécessaires. Comme la valeur réelle de chaque inscription sur le questionnaire n'est pas connue, la seule façon de discerner les erreurs consiste à chercher les incohérences évidentes (par exemple, un répondant de 15 ans dont le dernier emploi remonte à 1940). Si une valeur est suspecte mais raisonnable, elle sera incluse dans les statistiques mensuelles. Il faut donc insister sur l'importance du contrôle de la qualité et former adéquatement les intervieweurs pour s'assurer que les erreurs soient le moins nombreuses possible et ne se produisent pas de façon systématique.

Au cours de l'étape de la vérification du traitement, on peut constater que tous les éléments du questionnaire des particuliers (personnes) au sein du ménage sont manquants. C'est ce qu'on appelle la non-réponse complète (ou totale). Il y a non-réponse partielle lorsque seulement certains éléments du questionnaire sont manquants. L'imputation et l'ajustement de la pondération pour la non-réponse sont les méthodes utilisées pour régler les cas de non-réponse complète. L'imputation est la méthode utilisée pour résoudre les cas de non-réponse partielle. Les méthodes d'imputation utilisées dans le cadre de l'EPA comprennent l'imputation par report, l'imputation déterministe et l'imputation par enregistrement donneur (hot-deck). La méthode d'ajustement pour la non-réponse est examinée plus bas dans la sous-section intitulée « **Pondération** ».

Lorsque l'on décèle des erreurs ou des omissions, on remplace les valeurs erronées ou manquantes par l'imputation de valeurs logiquement cohérentes. C'est ce qu'on appelle l'imputation déterministe (l'imputation par substitution). Ces changements sont effectués automatiquement au moyen du système de vérification et d'imputation ou par des experts du domaine. Ils sont fondés sur des critères préétablis et peuvent faire appel à la logique interne du questionnaire, à la consultation des données des mois précédents (si elles sont disponibles) ou à l'utilisation d'enregistrements semblables pour l'imputation d'une ou de plusieurs valeurs.

Certains cas d'éléments manquants sont résolus en reportant les données du mois précédent, si elles sont disponibles et si la situation s'y prête. D'autres cas d'éléments manquants peuvent nécessiter l'utilisation de l'imputation par enregistrement donneur (hot-deck), qui comprend la copie des données d'une autre personne (c.-à-d. un « donneur ») ayant des caractéristiques semblables. Dans tous les cas, les changements apportés par suite de la vérification et de l'imputation sont enregistrés et ces renseignements sont utilisés pour évaluer divers aspects des résultats de l'enquête. Les relevés d'erreurs servent aussi à mettre en garde les intervieweurs contre les erreurs commises dans le passé afin d'éviter que celles-ci ne se reproduisent.

Codage de l'industrie et de la profession

Dans le cadre de ce processus, la description de l'emploi faite par le répondant dans le questionnaire permet l'attribution des codes de l'industrie et de la profession. Le codage se fait manuellement et selon les classifications décrites dans les manuels du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2012 et de la Classification nationale des professions (CNP) 2016.

Création de variables dérivées

Un certain nombre de variables du fichier de microdonnées sont calculées à partir des combinaisons de réponses au questionnaire effectuées en fonction de règles de classification. Par exemple, la situation d'activité fait l'objet de calculs fondés sur des combinaisons particulières de réponses à certaines questions de l'enquête concernant l'activité rémunérée, la situation d'emploi, la recherche d'emploi, la disponibilité, etc.

Pondération

Pour qu'il soit possible de totaliser les estimations aux niveaux d'agrégation national, provincial et infraprovincial, on pondère les données de l'échantillon.

Le plan d'échantillonnage détermine un certain nombre de facteurs de pondération devant servir au calcul des poids individuels. La principale composante est la probabilité de sélection inverse, aussi appelée « poids de base ». Par exemple, dans un secteur où 2 % des ménages sont inclus dans l'échantillon, chaque ménage se voit attribuer un poids de base de 50 (soit 1 ÷ 0,02). Le poids de base est ensuite ajusté pour tenir compte de tout sous-échantillonnage susceptible d'être observé du fait de l'expansion que pourrait avoir connu le secteur. Il est par la suite ajusté en fonction de la non-réponse et des erreurs de couverture.

Dans le cadre de l'EPA, une partie de la non-réponse de l'enquête est compensée au moyen de l'imputation : méthodes du report, de remplacement ou d'imputation par donneur (comme il est indiqué plus haut dans la sous-section intitulée « **Vérification et imputation** »). La non-réponse résiduelle est prise en compte par correction des poids attribués aux ménages répondants du même secteur. Cette manière de procéder repose sur l'hypothèse selon laquelle les caractéristiques des ménages répondants ne diffèrent pas de façon marquée de celles des ménages non répondants.

Dans la mesure où cette hypothèse s'avère juste, la non-réponse ne constitue pas une source de biais dans les estimations de l'EPA. Les poids obtenus après ajustement en fonction de la non-réponse portent le nom de sous-poids. Les poids font l'objet d'une correction finale qui sert à tenir compte des erreurs de couverture. On corrige les sous-poids afin que les estimations démographiques fondées sur les résultats de l'enquête soient conformes aux totaux de contrôle.

On utilise deux ensembles de totaux de contrôle et donc deux ensembles de poids dans les totalisations relatives à l'EPA. Premièrement, pour la plupart des tableaux, les poids sont étalonnés en fonction de totaux de population standard (âge, sexe, géographie, etc.). En ce qui concerne le deuxième ensemble de poids, on a procédé à des corrections supplémentaires pour veiller à ce que la population autochtone soit couverte correctement selon les projections du recensement. En raison de cette correction supplémentaire, les estimations de l'EPA relatives à la population totale présentées dans les tableaux portant sur les Autochtones ne correspondront pas exactement à celles figurant dans les autres tableaux.

Désaisonnalisation

La majorité des estimations relatives au marché du travail connaissent des variations saisonnières, c'est-à-dire des fluctuations qui se répètent d'année en année et qui sont attribuables au climat et à des événements périodiques, tels que les périodes de vacances et les jours fériés. La désaisonnalisation sert à éliminer ces variations saisonnières dans plus de 2 000 séries de données de l'EPA, cela afin de faciliter l'analyse des fluctuations à court terme d'indicateurs importants, par exemple ceux qui ont trait à l'emploi et au chômage selon l'âge et le sexe, à l'emploi selon l'industrie ainsi qu'à l'emploi selon la catégorie de travailleurs (employés du secteur public, ceux du secteur privé ou travailleurs autonomes). Bon nombre de ces indicateurs font l'objet d'une désaisonnalisation aux échelles nationale et provinciale. Les principales estimations relatives à la population active sont également désaisonnalisées selon les régions métropolitaines de recensement (RMR). On les publie sous forme de moyennes mobiles de trois mois afin d'atténuer les fluctuations irrégulières attribuables à la faible taille des échantillons.

Procédures utilisées pour la désaisonnalisation

La méthode utilisée pour la désaisonnalisation est X-12-ARIMA, mise en œuvre en SAS (version 9.2) Proc X12.

Pour calculer les estimations désaisonnalisées globales de l'emploi et du chômage au Canada, on fait la somme des estimations désaisonnalisées relatives aux grands groupes d'âge-sexe (les hommes de 15 à 24 ans, de 25 à 54 ans et de 55 ans et plus; les femmes de 15 à 24 ans, de 25 à 54 ans et de 55 ans et plus). L'estimation globale ainsi obtenue sert de repère pour les autres séries désaisonnalisées. Par exemple, les estimations de l'emploi selon l'industrie et la catégorie de travailleurs font l'objet de désaisonnalisations distinctes, puis sont proportionnellement augmentées ou diminuées de façon que leurs sommes correspondent à l'estimation repère globale. Cette procédure est connue sous le nom de calage, et le programme interne SAS Proc TSRaking de Statistique Canada sert à cette fin.

Les estimations globales de l'emploi et du chômage à l'échelle des provinces sont elles aussi calculées en faisant la somme des estimations désaisonnalisées relatives aux grands groupes d'âge-sexe (hommes de 15 à 24 ans et de 25 ans et plus; femmes de 15 à 24 ans et de 25 ans et plus). Toutefois, avant de faire le cumul, on corrige chaque estimation relative à un groupe d'âge-sexe en fonction de l'estimation nationale correspondante. De même, on corrige, toujours par la méthode de calage, les estimations de l'emploi selon l'industrie, par rapport au total de l'emploi à l'échelle provinciale.

Pour calculer les estimations désaisonnalisées de la population active relatives à un groupe particulier, on additionne les estimations désaisonnalisées de l'emploi et du chômage pour le groupe en question. De même, on détermine les taux désaisonnalisés (de chômage, par exemple) en divisant le numérateur désaisonnalisé par le dénominateur désaisonnalisé. Dans le cas du taux d'activité et du taux d'emploi, seul le numérateur est soumis à la désaisonnalisation.

Correction pour tenir compte de l'effet lié à la semaine de référence

La semaine de référence, du fait de sa définition (habituellement la semaine où tombe le 15 du mois), correspond à des dates différentes selon les années. Ces différences peuvent influer sur les variations, d'un mois à l'autre, des principales estimations liées au marché du travail. Par exemple, le nombre d'étudiants qui terminent leurs examens et arrivent sur le marché du travail avant la fin de la semaine de référence pourra être plus élevé les années où le 15e jour de juin tombe près du début de la semaine de référence que les années où il tombe près de la fin de la semaine de référence. Les effets liés à la semaine de référence sont éliminés des séries afin de faciliter l'interprétation de la tendance sous-jacente. Ces corrections viennent compenser les effets attribuables aux semaines de référence qui surviennent plus tôt ou plus tard.

Ces effets sont estimés par la méthode de désaisonnalisation X-12-ARIMA, à partir d'un modèle de régression avec résidus ARIMA.

Correction pour tenir compte des effets des congés sur les heures effectivement travaillées

On constate en outre que les heures effectivement travaillées sont influencées par la variabilité des dates de la semaine de référence ainsi que par des congés fixes (jour du Souvenir) ou mobiles (Pâques, Action de grâce). Plus particulièrement, ces congés peuvent tomber à l'intérieur de la semaine de référence pour certaines années, diminuant ainsi les heures effectivement travaillées durant cette semaine. De même, des fluctuations peuvent aussi se produire en juillet étant donné que le moment où tombe la semaine de référence par rapport à la période habituelle des vacances bat son plein le plus souvent dans la deuxième moitié du mois. Cette variabilité pourrait être source de fluctuations très importantes des estimations d'heures effectivement travaillées par semaine et elle est donc éliminée des séries avant le processus de désaisonnalisation.

En janvier 2010, une méthode utilisée pour les statistiques du travail du Système de comptabilité nationale a été adoptée. Des corrections a priori permanentes sont maintenant produites en additionnant les heures perdues en raison des congés déclarés par les répondants dans l'Enquête sur la population active. Les séries historiques ont été révisées au moyen de cette nouvelle méthode. Les congés qui peuvent se retrouver dans la semaine de référence et qui sont corrigés (en additionnant les heures perdues) comprennent le jour de la Famille (pour certaines provinces), la semaine de relâche de mars (pour certaines provinces), le Vendredi saint et le lundi de Pâques, l'Action de grâce et le jour du Souvenir.

Étant donné que les heures perdues à cause des vacances ne sont pas déclarées pour les travailleurs autonomes, un modèle est utilisé pour estimer et éliminer les fluctuations systématiques attribuables aux vacances pendant la semaine de référence. Ce modèle est basé sur une régression en série chronologique d'une manière semblable à la correction des effets de calendrier effectuée pour tenir compte du moment où se situe la semaine de référence.

Depuis janvier 2015, afin de mieux tenir compte des heures réelles des travailleurs autonomes, on calcule la série désaisonnalisée des heures totales effectivement travaillées en additionnant les trois catégories désaisonnalisées de travailleurs (employés du secteur public, employées du secteur privé et travailleurs autonomes). La série provinciale est légèrement modifiée pour correspondre à ce total désaisonnalisé amélioré des heures réelles. On a révisé toutes les séries des heures réelles en fonction de cette nouvelle méthodologie, en remontant jusqu'au début des séries.

Comme les effets des congés sur les heures effectivement travaillées varient considérablement d'une industrie à l'autre, en fonction de l'observation des congés et des pratiques en ce qui a trait aux vacances d'été, les facteurs de correction a priori sont calculés et appliqués séparément pour chaque grande industrie.

Révisions annuelles courantes aux fins de désaisonnalisation

Chaque année, l'Enquête sur la population active révise ses estimations des trois années précédentes, en utilisant les facteurs saisonniers les plus récents.

La désaisonnalisation exige des données tirées des valeurs passées, actuelles et futures. À mesure que de nouvelles données deviennent disponibles, diverses composantes de séries chronologiques peuvent être mieux estimées, ce qui donne lieu à des estimations désaisonnalisées révisées et plus précises.

On revoie également chaque année les modèles et les options de désaisonnalisation de chaque série. S'il convient de le faire, on utilise des options mises à jour pour produire les estimations désaisonnalisées révisées (et obtenir les estimations désaisonnalisées chaque mois durant l'année à venir).

Autres révisions et remaniements

Tous les cinq ans, les estimations démographiques sont recalculées ou repondérées en fonction des derniers chiffres de population du recensement. Depuis janvier 2015, les estimations de l'EPA sont obtenues en utilisant comme population de base les données du Recensement de 2011 rajustées au 1er juillet et corrigées en fonction du sous-dénombrement net du recensement. De même, les séries de données ont été révisées à partir de 2001. En général, l'introduction des derniers systèmes de classification pour les industries, les professions et la géographie, ainsi que d'autres changements, se produisent à ce stade-ci. Pour plus d'information, voir **Révisions apportées à l'Enquête sur la population active (EPA) en 2015**.

L'échantillon de l'EPA subit un remaniement tous les 10 ans pour tenir compte des nouvelles caractéristiques démographiques et des nouvelles définitions des limites géographiques. Le dernier remaniement définit de nouvelles strates en fonction du Recensement de 2011. Pour plus d'information, voir **Révisions apportées à l'Enquête sur la population active (EPA) en 2015**.

Le remaniement du questionnaire, de la collecte des données, ainsi que des systèmes de traitement et de diffusion se produit environ tous les 20 ans. Le prochain remaniement de ce genre est prévu pour 2018-2019. Les principaux objectifs de ce remaniement sont les suivants : 1) passer à une plateforme intégrée de collecte des données capable de soutenir les modes d'interview sur place, téléphonique et par auto-déclaration du répondant; et 2) moderniser les systèmes informatiques et les processus utilisés pour vérifier, coder et traiter les données.

De plus, en 2018, les produits de l'enquête furent adaptés au site Web modernisé de Statistique Canada.

Section 7 : Qualité des données

Erreurs non dues à l'échantillonnage

Des erreurs qui ne sont pas liées à l'échantillonnage peuvent se produire à presque toutes les étapes des opérations d'enquête. Les intervieweurs peuvent avoir mal compris les instructions, les répondants peuvent se tromper en répondant aux questions, les réponses peuvent être saisies de façon incorrecte, et des erreurs peuvent être faites au moment du traitement et de la totalisation des données. Il s'agit d'exemples d'erreurs non dues à l'échantillonnage.

Lorsque le nombre d'observations est élevé, les erreurs aléatoires ont peu d'effet sur les estimations calculées à partir des résultats de l'enquête. Toutefois, les erreurs systématiques contribuent à biaiser les estimations de l'enquête. À chacune des étapes du cycle de collecte et de traitement des données, on applique des mesures d'assurance de la qualité pour contrôler la qualité des données. Ces mesures comprennent le recours à des intervieweurs hautement qualifiés, une formation poussée des intervieweurs concernant les procédures de l'enquête et le questionnaire, l'observation des intervieweurs en vue de cerner les problèmes liés à la conception du questionnaire ou à une mauvaise compréhension des instructions, des contrôles visant à réduire au minimum

les erreurs de saisie des données, ainsi que des vérifications du codage et des contrôles ayant pour but d'attester de la logique du traitement.

Erreurs d'échantillonnage

L'Enquête sur la population active (EPA) vise à recueillir des renseignements auprès d'un échantillon de ménages. On pourrait obtenir des estimations quelque peu différentes d'un recensement complet des ménages réalisé dans un environnement identique en utilisant les mêmes questionnaires, intervieweurs, superviseurs, méthodes de traitement, etc. L'écart entre les estimations tirées de l'échantillon et celles que donnerait un dénombrement exhaustif réalisé dans des conditions comparables est appelé erreur d'échantillonnage, précision de l'estimation ou variabilité d'échantillonnage.

On peut recourir à trois méthodes reliées pour interpréter et évaluer l'erreur d'échantillonnage ou la précision de l'estimation : l'erreur-type et deux autres méthodes fondées également sur l'erreur-type, soit celle des coefficients de variation et celle des intervalles de confiance. Ces méthodes peuvent être utilisées pour effectuer des tests d'hypothèses.

Les produits de l'EPA sont assortis de mesures approximatives de l'erreur d'échantillonnage; nous recommandons aux utilisateurs d'en tenir compte au moment d'analyser les données. Dans tous les tableaux comportant des données désaisonnalisées, l'erreur-type associée aux estimations mensuelles, aux estimations des variations d'un mois à l'autre et aux estimations des variations d'une année à l'autre est indiquée. Un tableau des régions économiques indique l'erreur-type de l'estimation et celle de la variation d'une année à l'autre. On peut se servir des tableaux 7.1, 7.2 et 7.3 pour obtenir les coefficients de variation (c.v.) approximatifs pour la plupart des autres estimations diffusées.

Les estimations relatives à la profession fondées sur la Classification nationale des professions (CNP) de 2011 ont été diffusées en janvier 2016. On peut donc obtenir sur demande les c.v. et les erreurs-types pour tous les tableaux renfermant des données sur les professions. Pour obtenir ces mesures ou les mesures relatives à d'autres séries, veuillez communiquer avec le Service de renseignements statistiques de Statistique Canada au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

On peut aussi avoir accès directement aux données et aux poids bootstrap de l'EPA par l'entremise des Centres de données de recherche (CDR). Consulter la sous-section intitulée « **Accès au microdonnées** » dans la section 9 pour plus de renseignements.

Interprétation à l'aide de l'erreur-type

L'erreur-type est une mesure numérique de l'erreur d'échantillonnage permettant de quantifier ce que serait l'écart entre les estimations de tous les échantillons possibles en présence d'un même plan d'échantillonnage. La valeur de l'erreur-type en elle-même peut être difficile à interpréter, mais on l'utilise pour élaborer des mesures plus intuitives, notamment des coefficients de variation et des intervalles de confiance. Ces mesures servent aussi à l'analyse des données à l'aide de tests d'hypothèses.

Bien que le concept de l'erreur-type soit fondé sur l'idée de la sélection de plusieurs échantillons, en pratique, un seul échantillon est tiré et l'erreur-type est estimée en fonction de l'information provenant des unités de cet échantillon.

L'erreur-type dépend de la taille de l'échantillon et du taux de réponse, de la taille de la population, de la variabilité de la caractéristique à l'étude dans la population ainsi que du plan d'échantillonnage et de la méthode d'estimation. Normalement, dans le cas d'estimations similaires, l'estimation fondée sur l'échantillon le plus grand produit l'erreur-type la plus faible.

Interprétation à l'aide du coefficient de variation

Les c.v. sont couramment utilisés dans la pratique pour rendre compte de l'erreur d'échantillonnage des estimations produites d'après les données d'enquête. L'une des caractéristiques des c.v. est qu'ils constituent une mesure relative, ce qui signifie qu'ils permettent de comparer la qualité d'estimations de tailles différentes. Pour calculer le c.v., on divise l'erreur-type par l'estimation.

L'obtention de petits c.v. est souhaitable, car la variabilité d'échantillonnage par rapport à l'estimation est d'autant plus faible que le c.v. est petit. Comme le c.v. représente l'erreur-type exprimée en pourcentage de l'estimation, plus l'estimation est faible, plus le c.v. est élevé (toutes choses étant égales par ailleurs). Par exemple, lorsque le taux de chômage est élevé, le c.v. peut être faible. Si le taux de chômage baisse en raison de l'amélioration de la situation économique, le c.v. correspondant augmente.

Interprétation à l'aide des intervalles de confiance

On peut aussi examiner la variabilité inhérente aux estimations tirées d'enquêtes-échantillons sous l'angle des intervalles de confiance. Un intervalle de confiance est une gamme de valeurs dans laquelle la valeur réelle a une probabilité, appelée niveau de confiance, de se trouver. En d'autres termes, un intervalle à 95 % signifie que si l'on tire un grand nombre d'échantillons et qu'on établit un intervalle de confiance pour chacun, 95 % des intervalles de confiance établis devraient contenir la valeur réelle. Pour illustrer la façon dont s'effectue le calcul d'un intervalle de confiance, supposons que, au cours d'un mois donné, l'estimation publiée de l'emploi total augmente de 60 000 et que l'erreur-type associée à l'estimation de la variation se chiffre à 25 000. On peut alors dire que :

- Un intervalle de confiance à 95 % peut être établi en ajoutant 50 000 (deux fois l'erreur-type) à 60 000 et en le soustrayant de ce nombre. Cela signifie que dans environ 19 cas sur 20 (95 %), la valeur réelle de la variation d'un mois à l'autre se situe dans la fourchette allant de 10 000 à 110 000.
- Si l'on ajoute une fois l'erreur-type (25 000) à 60 000 et qu'on la soustrait de ce nombre, on établit un intervalle de confiance à 68 %. Cela signifie que dans environ deux cas sur trois (68 %), la valeur réelle de la variation d'un mois à l'autre se situe dans la fourchette allant de 35 000 à 85 000.

Exécution de tests d'hypothèses

Les erreurs-types peuvent aussi servir à effectuer des tests d'hypothèses, une procédure permettant de distinguer des paramètres d'une population à l'aide d'estimations d'un échantillon. Plus grande est la variation observée entre deux estimations se rapportant à l'erreur-type, plus grande est la probabilité que l'on constate une variation réelle plutôt qu'une variation attribuable à la variabilité d'échantillonnage.

Une façon simple d'effectuer un test d'hypothèse est d'utiliser un intervalle de confiance. Si l'intervalle de confiance à 95 % d'une estimation de la variation observée ne contient pas la valeur zéro, la variation est considérée comme étant statistiquement significative à un seuil de signification de 5 %. Le seuil de signification correspond à la probabilité de conclure qu'il y a une variation alors qu'en réalité la variation réelle est nulle. Si l'intervalle de confiance de l'estimation contient la valeur zéro, l'estimation est moins susceptible de montrer un changement réel qu'une variation attribuable à l'échantillonnage.

À titre d'exemple, supposons que, d'un mois à un autre, l'estimation publiée pour l'emploi total augmente de 60 000 et que l'erreur-type associée à l'estimation de la variation s'établit à 25 000. Comme l'intervalle de confiance à 95 % (10 000 à 110 000) ne contient pas la valeur zéro, cette variation de l'emploi est considérée comme étant significative à un seuil de signification de 5 %.

Utilisation de tableaux de variabilité d'échantillonnage approximative

Dans la pratique, les erreurs-types ne sont pas données pour toutes les estimations publiées; des tableaux des c.v. approximatifs sont fournis pour permettre aux utilisateurs d'obtenir les c.v. On peut calculer l'erreur-type en multipliant le c.v. par l'estimation. L'erreur-type ainsi obtenue peut ensuite servir à établir les intervalles de confiance et à effectuer des tests d'hypothèses, comme on l'a mentionné plus haut.

Trois tableaux sont offerts : le tableau 7.1 pour les estimations mensuelles totales pour le Canada et les provinces, le tableau 7.2 pour les estimations des moyennes annuelles pour le Canada et les provinces, et le tableau 7.3 pour les estimations des moyennes mobiles de trois mois et des moyennes annuelles pour les territoires.

Ces tableaux donnent une idée approximative de la variabilité d'échantillonnage. Cette dernière est modélisée pour que le c.v. réel de l'estimation soit inférieur ou égal au c.v. du tableau dans environ 75 % des cas. Néanmoins, dans 25 % des cas, le c.v. réel de l'estimation sera un peu plus élevé que celui indiqué par le tableau.

Tableau 7.1
Coefficient de variation (c.v.) pour les estimations mensuelles, Canada et les provinces

	Coefficient de variation								
	1,0 %	2,5 %	5,0 %	7,5 %	10,0 %	16,5 %	20,0 %	25,0 %	33,3 %
	estimations (en milliers)								
Canada	**1 362,0**	**415,9**	**185,0**	**109,2**	**64,1**	**35,2**	**25,6**	**18,8**	**13,3**
Terre-Neuve-et-Labrador	249,2	69,9	28,4	16,1	9,5	4,9	3,6	2,6	1,7
Île-du-Prince-Édouard	64,8	19,7	8,6	5,1	3,0	1,6	1,2	0,9	0,6
Nouvelle-Écosse	231,8	70,2	31,1	18,3	10,7	5,8	4,2	3,1	2,2
Nouveau-Brunswick	206,2	62,1	27,1	15,9	9,4	5,1	3,7	2,7	1,9
Québec	1 150,6	343,9	149,7	87,5	51,4	27,7	20,2	14,7	10,3
Ontario	1 334,7	388,8	166,3	96,1	55,8	29,7	21,5	15,5	10,8
Manitoba	154,6	50,1	24,2	14,8	8,4	4,9	3,5	2,6	1,9
Saskatchewan	165,5	52,9	25,2	15,3	8,7	5,0	3,6	2,7	2,0
Alberta	625,2	203,6	97,8	59,8	34,5	20,1	14,6	10,8	8,0
Colombie-Britannique	799,3	241,0	107,2	63,1	36,3	19,9	14,4	10,5	7,4

Source : Enquête sur la population active (3701).

Tableau 7.2
Coefficient de variation (c.v.) pour les estimations de moyennes annuelles, Canada et les provinces

	Coefficient de variation								
	1,0 %	2,5 %	5,0 %	7,5 %	10,0 %	16,5 %	20,0 %	25,0 %	33,3 %
	estimations (en milliers)								
Canada	**583,8**	**163,1**	**69,9**	**39,9**	**21,7**	**11,6**	**8,1**	**5,8**	**4,1**
Terre-Neuve-et-Labrador	111,3	30,6	12,6	7,1	4,0	2,1	1,5	1,0	0,7
Île-du-Prince-Édouard	26,2	7,9	3,6	2,1	1,2	0,7	0,5	0,3	0,2
Nouvelle-Écosse	101,4	29,9	13,6	8,0	4,3	2,4	1,7	1,2	0,9
Nouveau-Brunswick	82,9	24,3	11,1	6,5	3,5	1,9	1,4	1,0	0,7
Québec	388,0	115,3	53,9	32,0	16,8	9,7	6,7	4,9	3,6
Ontario	500,8	142,3	63,4	36,7	19,4	10,7	7,4	5,3	3,8
Manitoba	64,6	19,9	9,9	6,1	3,1	1,9	1,3	0,9	0,7
Saskatchewan	67,0	20,0	9,8	5,9	2,9	1,8	1,2	0,9	0,7
Alberta	243,3	74,8	37,1	22,7	11,5	7,0	4,8	3,5	2,7
Colombie-Britannique	284,4	84,0	39,5	23,5	12,1	7,0	4,8	3,5	2,6

Source : Enquête sur la population active (3701).

Tableau 7.3
Coefficient de variation (c.v.) pour les estimations de moyennes mobiles de trois mois et moyennes annuelles, territoires

	Coefficient de variation								
	2,0 %	3,5 %	5,0 %	7,5 %	10,0 %	16,5 %	20,0 %	25,0 %	33,3 %
	estimations (en milliers)								
Moyennes mobiles de trois mois									
Yukon	22,6	10,9	5,6	3,1	1,7	0,9	0,6	0,4	0,3
Territoires du Nord-Ouest	27,7	13,5	6,4	3,6	1,8	1,0	0,6	0,5	0,3
Nunavut	15,7	7,9	4,0	2,3	1,2	0,7	0,5	0,3	0,2
Moyenne annuelle									
Yukon	18,7	8,1	4,0	2,1	1,1	0,5	0,4	0,2	0,2
Territoires du Nord-Ouest	22,6	10,3	4,5	2,4	1,1	0,6	0,4	0,2	0,2
Nunavut	12,7	5,8	2,8	1,5	0,8	0,4	0,3	0,2	0,1

Source : Enquête sur la population active (3701).

Variabilité des estimations mensuelles pour le Canada et les provinces

Pour connaître la mesure approximative du c.v. d'une estimation d'un total mensuel, veuillez consulter le tableau 7.1, lequel présente la taille de l'estimation en fonction de la région géographique et du c.v. Les lignes correspondent à la région géographique à laquelle l'estimation est associée et les colonnes, au degré de précision exprimé en c.v., en fonction de la taille de l'estimation. Pour déterminer le c.v. d'une estimation de taille X dans la région A, suivez la ligne de la région A jusqu'à la première estimation la plus proche de X sans la dépasser. Le titre de la colonne indiquera le c.v. approximatif. Par exemple, pour connaître l'erreur-type d'une estimation de

38 500 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador en novembre 2017, on trouve l'estimation inférieure la plus proche, de 28 400, ce qui donne un c.v. de 5 %. L'estimation de 38 500 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador aura donc un c.v. d'environ 5 %.

Les valeurs de c.v. qui apparaissent au tableau 7.1 sont calculées à partir d'un modèle établi à partir des données de l'échantillon de l'EPA pour la période de 48 mois allant de janvier 2014 à décembre 2017 inclusivement. Il faut bien se rappeler que ces valeurs ne sont que des approximations.

Le tableau 7.1 peut être utilisé avec des estimations désaisonnalisées ou des estimations non désaisonnalisées. Des études ont démontré que les erreurs-types de l'EPA, dans le cas des données désaisonnalisées, se rapprochent de celles des données non corrigées, particulièrement quand les estimations portent sur de plus grandes populations et de plus grands domaines.

Variabilité des estimations annuelles pour le Canada et les provinces

Pour connaître la mesure approximative du c.v. d'une estimation d'une moyenne annuelle, veuillez consulter le tableau 7.2, lequel présente la taille de l'estimation en fonction de la région géographique et du c.v. Les lignes correspondent à la région géographique à laquelle l'estimation est associée et les colonnes, au degré de précision exprimé en c.v., en fonction de la taille de l'estimation. Pour déterminer le c.v. d'une estimation de taille X dans la région A, suivez la ligne de la région A jusqu'à la première estimation la plus proche de X sans la dépasser. Le titre de la colonne indiquera le c.v. approximatif. Par exemple, pour connaître l'erreur-type d'une estimation d'une moyenne annuelle de 38 800 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador en 2017, on trouve l'estimation la plus proche, de 30 600, ce qui donne un c.v. de 2,5 %. L'estimation de 38 800 chômeurs à Terre-Neuve-et-Labrador aura donc un c.v. d'environ 2,5 %.

Les valeurs de c.v. mentionnées au tableau 7.2 sont calculées à partir d'un modèle établi à partir des données de l'échantillon de l'EPA pour la période de 5 ans allant de 2013 à 2017. Il faut bien se rappeler que ces valeurs ne sont que des approximations.

Tableaux de variabilité de l'échantillonnage pour les territoires

Les valeurs de c.v. pour les moyennes mobiles de trois mois mentionnées au tableau 7.3 pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont calculées à l'aide de modèles établis à partir des données de l'échantillon de l'EPA pour la période de 48 mois allant de janvier 2014 à décembre 2017 inclusivement. Les valeurs de c.v. pour les moyennes annuelles affichées dans le même tableau sont calculées à l'aide de modèles établis à partir des données de l'échantillon de l'EPA pour la période de 5 ans allant de 2013 à 2017.

Variabilité des taux

Pour les estimations exprimées sous forme de taux ou de pourcentages, la variabilité d'échantillonnage dépend de la variabilité du numérateur et du dénominateur du ratio. Les divers taux donnés sont traités différemment, car certains dénominateurs sont des valeurs étalonnées pour lesquelles il n'y a pas de variabilité d'échantillonnage.

Taux de chômage

Le taux de chômage est défini comme le ratio de X, soit le nombre de chômeurs dans un groupe, à Y, soit le nombre total de personnes dans la population active pour le même groupe. Le groupe peut désigner une province ou une RMR ou un groupe d'âge-sexe.

Le c.v. du taux de chômage peut être estimé au moyen de la formule suivante :

$$[CV(X/Y)]^2 = [CV(X)]^2 + [CV(Y)]^2 - 2p[CV(X)]\,[CV(Y)]$$

où CV(X) correspond au c.v. du nombre total de chômeurs d'un sous-groupe géographique ou démographique particulier et CV(Y), au c.v. du nombre total de personnes faisant partie de la population active dans le même sous-groupe. Le coefficient de corrélation, désigné par p, rend compte de l'ampleur de l'association linéaire entre X et Y (respectivement, le nombre de chômeurs et le nombre de personnes faisant partie de la population active dans le même sous-groupe). La valeur de p se situe entre -1 et 1. Par exemple, une forte association linéaire positive indiquerait que le nombre de chômeurs augmente généralement à mesure que le nombre total de personnes faisant partie de la population active augmente. À noter que nous pouvons nous attendre à un c.v. plus

important pour le taux de chômage lorsque p est négatif, étant donné que dans ce cas, le troisième terme du côté droit de l'équation ci-dessus devient positif.

Lorsque p n'est pas disponible, l'approche la plus conservatrice consiste à utiliser $p = -1$, ce qui mène à la formule simplifiée suivante :

$$CV(X/Y) = CV(X) + CV(Y)$$

À noter que cela entraînera probablement une surestimation de CV(X/Y).

Par exemple, en novembre 2017, on observait à Terre-Neuve-et-Labrador 38 500 chômeurs et 262 900 personnes faisant partie de la population active, ce qui donne un taux de chômage de 14,6 %. Le tableau 7.1 donne, pour les deux chiffres, des c.v. de 5,0 % et de 1,0 %, respectivement. Une approximation du c.v. du taux de chômage de 14,6 %, à partir de la formule qui précède, serait la suivante :

5,0 % + 1,0 % = 6,0 %

À noter que, dans cette estimation en particulier, l'approximation susmentionnée n'est que légèrement supérieure au c.v. de 5,8 %, lequel a été estimé au moyen de méthodes d'estimation de la variance complexes exigeant beaucoup de ressources informatiques.

Taux d'activité et taux d'emploi

Le taux d'activité représente le nombre de personnes dans la population active exprimé en pourcentage de la taille de la population totale. Le taux d'emploi est le nombre total de personnes occupées divisé par la taille de la population totale. Le numérateur et le dénominateur de ces deux taux se rapportent au même groupe géographique et démographique.

Les estimations de la population de l'EPA à l'échelle du Canada, des provinces, des RMR et de certains groupes d'âge-sexe ne sont pas sujettes à la variabilité d'échantillonnage, car elles sont étalonnées selon des sources indépendantes. Par conséquent, le c.v. correspondant du taux d'activité et du taux d'emploi est équivalent au c.v. du numérateur.

Certains sous-groupes du Canada, comme ceux qui se rapportent à l'industrie et à la profession, ne sont pas étalonnés selon des sources indépendantes. Par exemple, il n'existe aucune source indépendante officielle pour le dénombrement mensuel des personnes occupées dans le secteur de l'agriculture au Manitoba. Pour déterminer le c.v. des taux se rapportant à de tels sous-groupes, on doit tenir compte de la variabilité du numérateur et du dénominateur, car le dénominateur n'est plus un total contrôlé. Il est donc sujet à la variabilité d'échantillonnage. On peut calculer le c.v. associé au taux d'activité et au taux d'emploi dans un sous-groupe de la même façon que pour le taux de chômage. Les totaux figurant au numérateur et au dénominateur d'un taux en particulier devraient se rapporter au même sous-groupe.

Variabilité des estimations d'un changement

La différence entre des estimations provenant de deux périodes différentes donne une estimation du changement, laquelle est sujette aussi à la variabilité d'échantillonnage. Les utilisateurs souhaitent généralement déterminer si cette variation est statistiquement significative ou non. L'estimation d'une variation d'une année à l'autre ou d'un mois à l'autre repose sur deux échantillons qui peuvent avoir des ménages en commun. Ainsi, la variabilité d'échantillonnage du changement dépend à la fois de la variabilité d'échantillonnage des estimations observées à chacune des deux périodes et de la corrélation p entre les deux périodes.

La valeur de p va de -1 à 1, le chiffre 1 correspondant à une association linéaire positive parfaite. On peut généralement utiliser le chevauchement des échantillons pour produire une approximation du coefficient de corrélation de la façon suivante :

- Pour les provinces : utilisez $p = 5/6$ pour les variations d'un mois à l'autre et $p = 0$ pour les variations d'une année à l'autre.
- Des études empiriques menées à Statistique Canada ont montré que, pour les provinces, une valeur de p égale à 5/6 représente une bonne approximation des estimations de l'emploi, mais que pour les estimations du chômage, une valeur p de 0,45 produirait une meilleure approximation des variations d'un mois à l'autre.

En règle générale, le c.v. de l'estimation de la variation n'est pas une mesure utile pour l'analyse, mais peut servir à dériver des statistiques plus intéressantes. Comme il est expliqué dans la sous-section intitulée « **Exécution de tests d'hypothèses** », on peut effectuer un test d'hypothèse au moyen des intervalles de confiance fondés sur l'erreur-type de l'estimation. L'erreur-type peut être obtenue à partir du c.v., en multipliant le c.v. par l'estimation de la variation (Y_2-Y_1). On peut donc calculer le c.v. de l'estimation de la variation à partir des c.v. des estimations pour les deux périodes, au moyen de la formule suivante :

(1)

$$CV(Y_2 - Y_1) = \sqrt{1-\rho}\,\frac{\sqrt{Y_1^2 CV(Y_1)^2 + Y_2^2 CV(Y_2)^2}}{(Y_2 - Y_1)}$$

où Y_1 et Y_2 correspondent à l'estimation respective des deux périodes. La valeur de *p* correspond au coefficient de corrélation entre Y_1 et Y_2.

Note : Si l'estimation du changement (Y_2-Y_1) est négative, le c.v. obtenu est aussi négatif; on présente toutefois généralement la valeur positive équivalente.

Lorsqu'on compare les moyennes annuelles de deux années, les c.v. des estimations annuelles (tableau 7.2) devraient être utilisés. Pour une variation d'un mois à l'autre, les estimations désaisonnalisées devraient être utilisées, conjointement avec les c.v. des estimations mensuelles calculés à partir du tableau 7.1. Veuillez prendre note que la formule ci-dessus donne une estimation approximative de la variabilité de l'échantillonnage associée à l'estimation d'un changement.

Lignes directrices concernant la fiabilité des données

Les enquêtes-ménages de Statistique Canada se fondent généralement sur les lignes directrices et les catégories de fiabilité suivantes pour interpréter les valeurs de c.v. en ce qui a trait à l'exactitude des données et la diffusion de l'information statistique.

Catégorie 1 – Si le c.v. est ≤ 16,5 %, aucune restriction de diffusion : les données sont suffisamment exactes, si bien qu'un avertissement particulier aux utilisateurs ou d'autres restrictions ne sont pas nécessaires.

Catégorie 2 – Si le c.v. est > 16,5 % et ≤ 33,3 %, diffusion avec mise en garde : les données sont potentiellement utiles pour certaines fins, mais devraient être accompagnées d'un avertissement aux utilisateurs concernant leur exactitude.

Catégorie 3 – Si le c.v. est > 33,3 %, diffusion déconseillée : les données contiennent un niveau d'erreur élevé au point qu'elles ne devraient pas être diffusées dans la plupart des circonstances afin d'éviter de tromper les utilisateurs. Si les utilisateurs insistent pour inclure les données de la Catégorie 3 dans un produit non normalisé, même après avoir été informés de leur exactitude, les données devraient être accompagnées d'un avis de non-responsabilité. L'utilisateur devrait reconnaître les mises en garde reçues et s'engager à ne pas diffuser, présenter, ni déclarer les données, directement ou indirectement, sans cet avis de non-responsabilité.

Critères de confidentialité de diffusion

La loi interdit à Statistique Canada de rendre publiques toutes données susceptibles de révéler de l'information obtenue en vertu de la *Loi sur la statistique* et se rapportant à toute personne, entreprise ou organisation reconnaissables sans que cette personne, entreprise ou organisation le sachent ou y consentent par écrit. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupement de données reconnaissables.

L'EPA permet de produire une vaste gamme de résultats donnant des estimations pour diverses caractéristiques de la population active. La plupart de ces résultats sont des estimations présentées sous la forme de tableaux de tri croisé. Les estimations sont arrondies à la centaine la plus proche, et un ensemble de règles de suppression est appliqué pour qu'aucune estimation inférieure à un seuil minimum ne soit diffusée.

Les estimations de l'EPA inférieures aux seuils présentés au tableau 7.4 sont supprimées.

Tableau 7.4
Valeur minimale pour diffusion, Canada, provinces et territoires

	Valeur minimale pour diffusion
	milliers
Canada	**1,5**
Terre-Neuve-et-Labrador	0,5
Île-du-Prince-Édouard	0,2
Nouvelle-Écosse	0,5
Nouveau-Brunswick	0,5
Québec	1,5
Ontario	1,5
Manitoba	0,5
Saskatchewan	0,5
Alberta	1,5
Colombie-Britannique	1,5
Yukon	0,2
Territoires du Nord-Ouest	0,2
Nunavut	0,2

Source : Enquête sur la population active (3701).

Section 8 : Comparaison entre l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail et l'Enquête sur la population active

Deux enquêtes mensuelles de Statistique Canada mesurent les niveaux et les tendances d'emploi : l'Enquête sur la population active (EPA), une enquête-ménage, et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH), une enquête-entreprise sur la rémunération et l'emploi salarié.

L'EPA fournit le premier portrait actuel de la situation générale du marché du travail, avec les données sur l'emploi total, le chômage et le taux de chômage, ainsi que des renseignements sur les groupes de Canadiens les plus touchés par les changements survenus sur le marché du travail.

Environ deux mois plus tard, l'EERH fournit des données supplémentaires par secteur d'activité pour le même mois, ainsi que des estimations de la rémunération et des heures travaillées.

Les statistiques de l'enquête-ménage et de l'enquête-entreprise sur la rémunération, ainsi que les données du programme de l'assurance-emploi et du programme sur les postes vacants, permettent d'avoir un portrait plus complet de l'offre et de la demande sur le marché du travail.

L'enquête-ménage (EPA) donne un aperçu plus large de l'emploi, y compris l'emploi dans le secteur agricole ainsi que le travail autonome. L'enquête-entreprises (EERH) donne une mesure très fiable de la variation mensuelle de l'emploi salarié non agricole.

Comme la définition de l'emploi est plus large dans l'EPA que dans l'EERH, le niveau d'emploi est plus élevé dans l'EPA que dans l'EERH. Voir graphique 8.1 ci-dessous pour plus de renseignements.

Graphique 8.1
Niveaux d'emploi d'après l'EERH et l'EPA, de janvier 2001 à décembre 2017, données désaisonnalisées

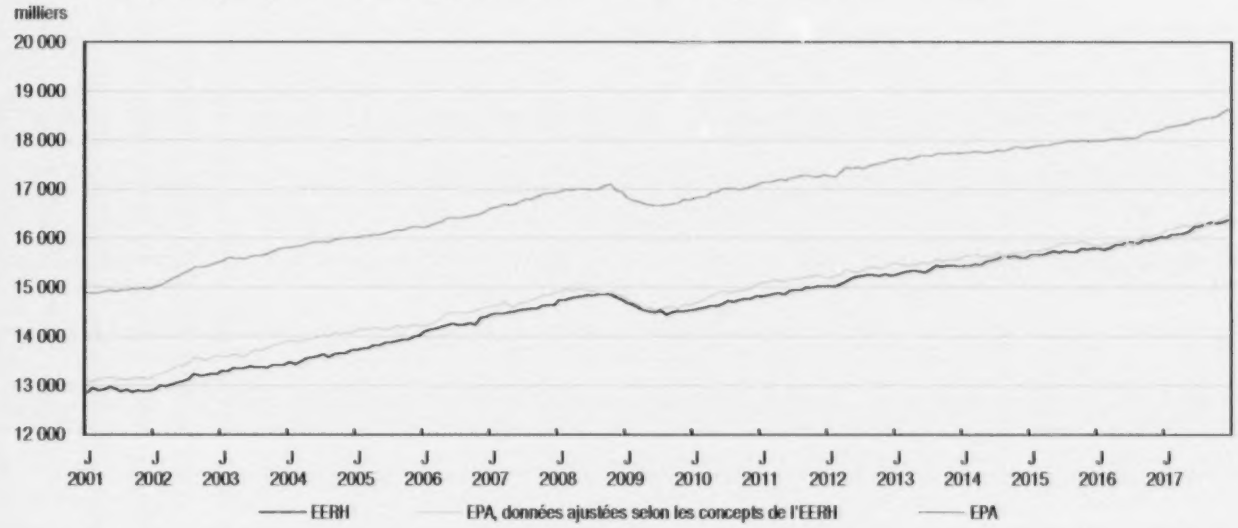

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active et Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

À des fins de comparaison, une série ajustée de l'EPA a été ajoutée au graphique 8.1 pour être plus semblable avec des concepts et des définitions à ceux de l'EERH. Cette série ajustée a été créée en retirant les travailleurs du secteur agricole, de la pêche et de la chasse, les travailleurs autonomes non agricoles, les travailleurs familiaux non rémunérés et les travailleurs des services aux ménages privés ainsi que les travailleurs en congé non payé, et en ajoutant les salariés non agricoles occupant plus d'un emploi.

L'estimation des salariés provenant de l'EPA est beaucoup plus proche de celle provenant de l'EERH, bien que des écarts se manifestent parfois. Par exemple, pendant le ralentissement du marché du travail de 2008-2009, la baisse de l'emploi était plus marquée dans l'EPA que dans l'EERH.

Certains écarts sont attribuables aux différences des concepts et des mesures entre les deux enquêtes. Les principales caractéristiques et différences des deux enquêtes figurent dans tableau 8.1.

Tableau 8.1
Caractéristiques de l'Enquête sur la population active (EPA) et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)

Comparaison	EPA	EERH
Population	Population civile de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.	Emplois salariés non agricoles.
Type d'enquête	Enquête mensuelle portant sur un échantillon d'environ 56 000 ménages.	Recensement mensuel des entreprises (à partir de données administratives), complété par une enquête sur la rémunération menée auprès de 15 000 établissements.
Principaux produits	Population active, emploi, et chômage par province, et taux connexes à contenu démographique.	Emploi, rémunération et heures selon des catégories d'industries et des regroupements géographiques.
Période de référence	Semaine civile comprenant le 15e jour du mois[1].	Les sept derniers jours du mois[2].
Concept de l'emploi	Estimations du nombre de personnes occupées (les travailleurs occupant plus d'un emploi sont comptés une seule fois). Les travailleurs en congé non payé sont inclus.	Nombre d'emplois (les travailleurs occupant plus d'un emploi sont comptés pour chaque emploi salarié non agricole occupé). Sont inclus uniquement les travailleurs ayant touché une rémunération pour la période de référence.
Différences de définition de l'emploi	Sont inclus les travailleurs autonomes non constitués en société, les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs du secteur agricole, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, les travailleurs des organisations religieuses, les travailleurs des services aux ménages privés, les organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux et les travailleurs en congé non payé.	Sont exclus tous les groupes indiqués dans la colonne de gauche, exception faite des travailleurs de la foresterie, de l'exploitation forestière et des activités de soutien à la foresterie.
Ampleur de la variation mensuelle de l'emploi indiquant un mouvement statistiquement significatif	+/- 46 000 pour un intervalle de confiance de 90 % (mise à jour deux fois par année).	Comme il s'agit d'un recensement, les estimations de l'emploi ne sont pas entachées d'une incertitude statistique.
Étalonnage des résultats d'enquête	Sans étalonnage direct pour l'emploi. Étalonnage de la population sous-jacente tous les cinq ans à partir des données du recensement.	Sans étalonnage.

1. Exception faite des mois de novembre et décembre, où la semaine de référence est souvent une semaine plus tôt.
2. Il s'agit en fait d'une combinaison de périodes différentes, puisque la durée et les dates de la période de paye varient d'un employeur à l'autre, et même d'un groupe d'employés à l'autre chez le même employeur. Dans tous les cas, le traitement des données administratives retient l'information portant sur la période de paye la plus récente.
Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active et Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

Comparaison des tendances d'emploi à partir des deux enquêtes

L'EPA, qui couvre un échantillon mensuel d'approximativement 56 000 ménages, est la seule enquête menée par Statistique Canada dans le but de fournir le taux de chômage officiel tous les mois. C'est le premier indicateur et l'indicateur le plus actuel de la situation du marché du travail au Canada. La taille de l'échantillon fait de l'EPA une source très fiable pour différents niveaux géographiques. L'enquête brosse un portrait complet dans la mesure où elle couvre les salariés, les travailleurs autonomes et les chômeurs. L'enquête fournit également des données sur les caractéristiques de ces trois groupes, y compris l'âge, le sexe et la profession.

L'EERH est une autre enquête mensuelle, conçue pour fournir des données sur l'emploi salarié, la rémunération moyenne et les heures travaillées. Il s'agit d'un recensement de tous les salariés au Canada. Par conséquent, l'EERH ne couvre ni les travailleurs autonomes ni les chômeurs. Toutefois, les données sur l'emploi salarié sont disponibles à un niveau d'industrie détaillé.

Comme cela a été mentionné plus haut, les estimations de l'EPA et de l'EERH suivent des tendances convergentes à long terme, mais certains écarts se manifestent parfois. Ces écarts peuvent être plus fréquents dans le cas de sous-groupes, par exemple, à l'échelle provinciale ou dans une industrie particulière.

Le tableau 8.2 qui suit présente la variation de l'emploi sur 12 mois à partir des deux sources de données.

Tableau 8.2
Variation de l'emploi sur 12 mois, d'après l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail et l'Enquête sur la population active

	De décembre 2016 à décembre 2017, données désaisonnalisées	
	variation en milliers	variation en %
L'emploi d'après l'EPA	427,3	2,3
L'emploi d'après l'EPA ajusté selon les concepts de l'EERH[1]	383,5	2,4
L'emploi d'après l'EERH[2]	348,3	2,2

1. Il s'agit d'une série interne créée à partir des données sur l'emploi de l'EPA selon des concepts et des définitions s'apparentant davantage à ceux de l'EERH. Les données sur l'emploi de l'EPA sont ajustées en incluant les employés salariés, les travailleurs autonomes constitués en société avec des employés et l'emploi salarié additionnel des travailleurs occupant plus d'un emploi. Les employés salariés du secteur agricole, de la pêche et de la chasse, les travailleurs familiaux non rémunérés et les travailleurs en congé non payé sont ensuite retirés.
2. Excluant les territoires.

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active et Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

Erreur d'échantillonnage dans l'EPA

Les données de l'EPA peuvent être entachées d'une erreur d'échantillonnage et d'une erreur non due à l'échantillonnage. Bien que l'EPA soit l'une des enquêtes les plus importantes à l'échelle internationale, son échantillon regroupant 56 000 ménages, elle ne couvre qu'une petite partie de l'ensemble des personnes en emploi. Lorsqu'on examine les tendances à court terme, surtout les variations d'un mois à l'autre, il est essentiel d'évaluer la signification statistique des variations.

Les estimations d'emploi de l'EERH, étant établies à partir des données administratives sur les retenues à la source soumises par les employeurs à l'Agence du revenu du Canada, ne sont pas sujettes à l'erreur d'échantillonnage. Elles sont, toutefois, sujettes à l'erreur non due à l'échantillonnage.

Classification des travailleurs dans l'EPA

Une série ajustée sur les données de l'emploi provenant de l'EPA a été créée pour être plus semblable à des concepts et des définitions à ceux de l'EERH (voir le graphique 8.1). Cette série ajustée est calculée en retirant les travailleurs du secteur agricole et des industries connexes, les travailleurs familiaux non rémunérés et les travailleurs des services aux ménages privés, les travailleurs en congé non payé ainsi que les réservistes, et en ajoutant les salariés occupant plus d'un emploi et qui occupent leur deuxième emploi à titre de salariés ou de travailleurs autonomes constitués en société avec salariés. Les données de l'emploi sur les trois territoires du Nord sont retirées de l'EERH pour assurer la comparabilité avec les données de l'EPA.

Ce processus d'ajustement comporte aussi certaines limites. Par exemple, des entrepreneurs indépendants peuvent s'être déclarés à tort comme travailleurs salariés plutôt que comme travailleurs autonomes dans l'EPA. De telles erreurs peuvent donner lieu à une surestimation de l'emploi ajusté d'après l'EPA. Par ailleurs, l'ajustement pour tenir compte des personnes occupant plus d'un emploi ajoute les travailleurs dont l'emploi principal est un emploi salarié non agricole, mais pas nécessairement l'emploi secondaire. Cependant, aucun ajustement n'est fait pour tenir compte des personnes occupant trois emplois ou plus; le processus d'ajustement repose sur l'hypothèse que toutes les personnes qui cumulent des emplois n'en occupent que deux. Cette hypothèse introduit une sous-estimation de l'emploi ajusté provenant de l'enquête-ménage. Ces problèmes de classification des travailleurs limitent les possibilités de faire concorder complètement les deux mesures de l'emploi.

Travail « au noir »

Il peut arriver que des travailleurs soient rémunérés, mais que leurs gains ne soient pas déclarés dans l'EERH (travail « au noir », par exemple). Certains de ces travailleurs pourraient être comptabilisés dans l'EPA, mais il n'est pas possible de déterminer combien d'entre eux sont représentés dans les estimations de l'enquête.

Estimations par province

Les estimations tirées de l'EPA sont basées sur le lieu de résidence habituel des personnes. Par contre, l'EERH dénombre les salariés dans la province ou le territoire où ils travaillent. Ces divergences n'ont pas d'incidence sur la comparabilité des données à l'échelle nationale, mais peuvent créer des écarts à l'échelle provinciale/territoriale.

Estimations de la rémunération et données par niveau d'industrie détaillé

Les nouvelles entreprises sont inscrites au Registre des entreprises de Statistique Canada, sur lequel s'appuie l'EERH pour obtenir les données des industries. Cependant, il peut s'écouler un certain temps avant que toutes les nouvelles entreprises soient classifiées, ce qui se traduit par une sous-déclaration temporaire dans certaines données relatives à un niveau d'industrie détaillé. En outre, on procède, dans le Registre des entreprises, à des examens et des mises à jour périodiques de la classification industrielle et provinciale des établissements inscrits, ce qui peut entraîner des variations des niveaux d'emploi qui ne représentent pas des hausses ou des baisses réelles.

Les données industrielles sur l'emploi provenant de l'enquête-ménage sont fondées sur les renseignements fournis par le répondant au sujet des caractéristiques détaillées de son travail. Ces renseignements sont ensuite traités, et un code d'industrie est attribué par Statistique Canada.

Différences dans les calendriers de diffusion

Les interviews dans le cadre de l'EPA sont menées au cours des dix jours qui suivent la semaine de référence. Ces interviews sont suivies de neuf jours de traitement et d'analyse, ce qui permet une diffusion des résultats 19 jours après le samedi de la semaine de référence. La diffusion a généralement lieu le premier ou deuxième vendredi du mois.

Les entreprises ont jusqu'au 15e jour du mois suivant pour soumettre les données de la dernière période de paye du mois de référence à l'Agence du revenu du Canada. Ces données, qui représentent environ un million d'enregistrements, sont fournies à Statistique Canada au début du mois suivant, soit cinq semaines après la période de référence. Cette étape est suivie de trois semaines et demie de traitement et d'analyse, de sorte que la diffusion a lieu huit semaines et demie après la période de référence.

Calendrier de révision

Les estimations des deux enquêtes sont révisées selon des calendriers qui diffèrent. Ces différences n'ont pas d'incidence sur les tendances générales, mais elles peuvent influer sur les variations d'un mois à l'autre.

Chaque année, les estimations désaisonnalisées de l'EPA font l'objet d'une révision rétrospective sur trois ans et sont publiées vers la fin du mois de janvier. Tous les cinq ans, le contrôle démographique est mis à jour conformément au dernier recensement sur la population et toutes les estimations de l'EPA font l'objet d'une révision historique sur une période de temps plus longue. Cet exercice est désigné par le terme « changement de base », le dernier changement de base ayant eu lieu en janvier 2015. Lors de cette révision, les classifications de la géographie, des industries et des professions sont mises à jour en même temps que les facteurs saisonniers.

Pour ce qui est de l'EERH, les estimations mensuelles sont révisées le mois suivant la première diffusion des estimations. Par exemple, les estimations pour avril sont révisées au moment de la diffusion des estimations pour mai.

Tous les ans, à la fin du mois de mars, les estimations de l'EERH sont soumises à une révision historique. La portée et l'ampleur des révisions varient selon l'année. Les révisions qui se rapportent à des industries particulières peuvent remonter jusqu'à 2001 et elles peuvent comprendre le passage à de nouveaux systèmes de classification (p. ex., le passage du SCIAN 2007 au SCIAN 2012), ou peuvent aussi couvrir quelques années seulement et entraîner des changements mineurs. Parallèlement les données désaisonnalisées font l'objet d'une révision rétrospective sur trois ans.

Section 9 : Produits et services

Une vaste gamme de données totalisées tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) est présentée dans des publications régulières et tableaux de données. Des articles analytiques fondés sur les données de l'EPA paraissent fréquemment dans les publications de Statistique Canada présentées ci-dessous. Cependant, la richesse de l'information qu'il est possible de tirer de l'enquête et la variété des questions qui peuvent être abordées sont beaucoup trop considérables pour que l'on puisse en faire état dans les publications régulières. Pour répondre à des besoins analytiques précis et permettre l'analyse de questions d'actualité, l'enquête offre un service de totalisations spéciales contre remboursement des coûts. De plus, un fichier de microdonnées à grande diffusion est mis à la disposition des clients qui veulent réaliser leurs propres extractions et analyses de données.

Publications figurant au catalogue

Mensuelle : Information sur la population active (nº 71-001-X au catalogue)

Cette publication, qui comprend des graphiques des principales séries de données, est disponible à 8 h 30 le jour de la diffusion mensuelle, soit le premier ou le deuxième vendredi du mois.

L'actualité et le contenu analytique de cette publication contribuent à sa popularité et à son utilisation, notamment par les médias, les administrations publiques, les établissements de recherche et d'autres qui ont besoin de consulter rapidement les plus récentes tendances du marché du travail. Une version électronique en format PDF ou en version HTML sur le site Web de Statistique Canada assure une diffusion en temps opportun.

Mensuelle : Statistique Canada – Produits de visualisation des données : Indicateurs du marché du travail selon la province et la région métropolitaine de recensement, données désaisonnalisées (nº 71-607-X, numéro d'exemplaire 2017001)

Cette application web permet l'accès aux données de Statistique Canada sur les indicateurs du marché du travail pour le Canada, les provinces et les régions métropolitaines de recensement. Cette application dynamique permet aux utilisateurs de consulter les classements géographiques de chaque indicateur du marché du travail et de créer rapidement des rapports de données qui comprennent des cartes et des graphiques interactifs pouvant aisément être insérés dans d'autres programmes. Toutes les estimations pour les provinces et les RMR utilisées dans cette application sont désaisonnalisées, en tenant compte des moyennes mobiles de trois mois.

Mensuelle : Statistique Canada – Produits de visualisation des données : Indicateurs du marché du travail selon la province, le territoire et la région économique, données non désaisonnalisées (nº 71-607-X, numéro d'exemplaire 2017002)

Cette application web donne accès aux indicateurs du marché du travail de Statistique Canada, qui comprennent des données pour le Canada, selon la province, le territoire et la région économique (RE). Cette application dynamique permet aux utilisateurs d'obtenir un aperçu des indicateurs clés du marché du travail, de consulter le classement géographique pour chaque indicateur en utilisant une carte et un tableau interactifs, ainsi que d'insérer facilement les données dans d'autres programmes. Les estimations à l'échelle des provinces et des RE utilisées dans cette application et provenant de l'Enquête sur la population active (EPA) sont des moyennes mobiles de trois mois non désaisonnalisées. Les estimations à l'échelle des provinces, des territoires et des RE utilisées dans cette application et provenant de l'Enquête sur les postes vacants et les salaires (EPVS) sont des données trimestrielles non désaisonnalisées. Des estimations historiques sont disponibles par l'entremise de cette application, et comprennent des données remontant à 10 ans pour l'EPA, et au premier trimestre de 2016 pour l'EPVS.

Occasionnelle : Statistiques sur le travail : Documents de recherche (nº 75-004-M au catalogue)

Les documents de cette série portent sur divers sujets touchant les données sur le travail. Ces études plus approfondies ont pour but de présenter les tendances récentes ou historiques observées sur le marché du travail à partir d'enquêtes produites par la Division de la statistique du travail ainsi que diverses données provenant de sources administratives.

Occasionnelle : Statistiques sur le travail : Documents techniques (nº 75-005-M au catalogue)

Les documents de cette série portent sur divers sujets techniques touchant les enquêtes de la Division de la statistique du travail ainsi que diverses données provenant de sources administratives.

Occasionnelle : Regards sur la société canadienne (nº 75-006-X au catalogue)

Cette publication recueille et analyse un vaste éventail de données afin de fournir des renseignements sur plusieurs aspects de la société canadienne, incluant des questions liées au travail, au revenu, à l'éducation et aux phénomènes sociaux et démographiques qui ont des répercussions sur la vie des Canadiens. Cette publication remplace *L'emploi et le revenu en perspective* (nº 75-001-X au catalogue).

Mensuelle : Fichier de microdonnées (nº 71M0001X au catalogue)

Ce fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) contient des données anonymisées non agrégées associées à un grand nombre de variables recueillies dans l'EPA. Ce produit est destiné aux utilisateurs qui préfèrent réaliser leur propre analyse sur des sous-groupes particuliers de la population ou qui désirent effectuer des recoupements de variables ne faisant pas partie de nos produits catalogués.

Le FMGD contient des renseignements sur les caractéristiques personnelles de tous les membres du ménage et sur les caractéristiques détaillées liées à la population active de tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus. Ces variables sont disponibles selon la province et pour neuf RMR : Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver. Il s'agit d'un fichier mensuel, et les données disponibles remontent à 1976.

Occasionnelle : Améliorations apportées à l'Enquête sur la population active (EPA) (nº 71F0031X au catalogue)

Ce document présente et explique les révisions régulières et les autres modifications apportées aux estimations de l'Enquête sur la population active.

Occasionnelle : Les peuples autochtones demeurant hors réserve dans l'Ouest canadien : estimations de l'Enquête sur la population active (nº 71-587-X au catalogue)

Cette publication fournit de l'information sur l'emploi et le chômage des Autochtones, sur les jeunes Autochtones et sur les répercussions de l'éducation sur les performances sur les marchés du travail au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Occasionnelle : Série d'analyse de la population active autochtone (nº 71-588-X au catalogue)

Cette série de rapports analytiques offre un aperçu du marché du travail des Autochtones vivant hors réserve fondé sur les estimations de l'Enquête sur la population active. Ces rapports examinent les caractéristiques de la population active des Autochtones selon le groupe autochtone ainsi que des caractéristiques socioéconomiques et des caractéristiques d'emploi diverses.

Occasionnelle : Série d'analyse de la population active immigrante (nº 71-606-X au catalogue)

Cette série de rapports analytiques offre un aperçu des expériences sur le marché du travail des immigrants au Canada fondé sur les données de l'Enquête sur la population active. Ces rapports examinent les caractéristiques de la population active des immigrants en rapport avec l'emploi et le chômage à l'échelle nationale, à l'échelle provinciale et à l'échelle des grandes régions métropolitaines. Ils contiennent en outre une analyse plus détaillée par région de naissance ainsi qu'une analyse approfondie d'autres aspects particuliers du marché du travail des immigrants.

Occasionnelle : Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada (nº 71-526-X au catalogue)

Cette publication offre un examen approfondi de la méthodologie et des opérations de l'EPA, y compris la stratification, l'échantillonnage, les opérations d'enquête, la pondération, l'estimation et la qualité des données. Ce document intéressera les personnes qui désirent obtenir des renseignements plus approfondis sur la méthodologie de l'EPA que ceux fournis dans le *Guide de l'Enquête sur la population active*.

Tableaux de données

Une vaste sélection de séries moyennes chronologiques mensuelles et annuelles de l'EPA fortement en demande est disponible sur le site Web de Statistique Canada. Ces tableaux sont mis à jour de façon dynamique lorsque de nouvelles données sont diffusées. Voir la section intitulée « **Produits connexes** » de ce document pour une liste complète.

Totalisations personnalisées

Il est possible de commander des totalisations spéciales de façon ponctuelle ou régulière contre remboursement des coûts. Ce service permet aux utilisateurs de préciser les tableaux et les séries chronologiques qui répondent à leurs exigences particulières. Par exemple, il se peut que des utilisateurs désirent obtenir des estimations de la population active pour des groupes d'âge ou des niveaux de scolarité différents de ceux qui sont présentés dans les publications de l'EPA. Des conseils d'expert concernant les totalisations sont aussi offerts pour assurer que l'ensemble des données personnalisées est précis et approprié.

Accès aux microdonnées

Un Centre de données de recherche (CDR) donne accès aux fichiers de microdonnées confidentielles de Statistique Canada. Ils ne sont accessibles qu'aux chercheurs dont les projets ont été approuvés et qui ont prêté serment en tant que « personnes réputées être employées » de Statistique Canada. Les fichiers de microdonnées confidentielles des CDR contiennent la plus grande partie des renseignements recueillis sur le sujet dans le cadre de l'interview d'enquête, ainsi que des variables dérivées ajoutées par la suite à l'ensemble des données. Ils contiennent également les poids bootstrap qui servent à calculer la variance exacte. Ces poids ne se trouvent que dans le fichier principal. On trouve des CDR à l'étendue du pays. Pour en savoir plus, veuillez visiter www.statcan.gc.ca/fra/cdr/index.

Le Système d'accès à distance en temps réel (ADTR) vient compléter les méthodes existantes d'accès aux microdonnées confidentielles. À l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe sécurisés, l'ADTR offre en tout temps un accès aux résultats d'enquête à partir de n'importe quel ordinateur muni d'un accès à Internet. La confidentialité des microdonnées est automatisée dans le système l'ADTR, rendant ainsi inutile l'intervention manuelle et permettant d'accéder rapidement aux résultats. Afin d'utiliser le programme d'accès direct en temps réel (ADTR), les demandeurs doivent remplir un formulaire de demande. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez visiter www.statcan.gc.ca/fra/adtr/adtr.

Renseignements généraux

Pour obtenir des renseignements généraux sur ces produits et services, communiquez avec le Service de renseignements statistiques de Statistique Canada au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).

Appendices

Appendice A – Description géographique des régions infraprovinciales

L'information liée au marché du travail provenant de l'EPA est disponible selon une variété de niveaux géographiques. Bien que l'enquête ait été développée pour fournir des estimations très fiables aux niveaux national et provincial, les estimations clés du marché du travail sont également disponibles pour les régions métropolitaines de recensement, les régions économiques et les régions économiques de l'assurance-emploi.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Une RMR est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants.

Les RMR sont basées sur la classification géographique type (CGT) de 2011. Une liste des 33 RMR et les subdivisions de recensement associées avec chacune d'elles est ci-dessous. Veuillez noter que les réserves indiennes, bien qu'elles fassent partie de certaines RMR géographiquement, sont exclues de l'EPA.

Les estimations de l'Enquête sur la population active sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. Par conséquent, les estimations se caractériseront par une plus grande variabilité que les tendances observées sur des plus longues périodes. Les estimations visant de petites régions géographiques sont aussi sujettes à plus de variabilité. Pour une explication de la variabilité d'échantillonnage touchant les estimations et de la façon d'évaluer cette variabilité à l'aide de l'erreur-type, veuillez consulter la section 7 de cette publication.

Pour visualiser les cartes géographiques des RMR, consultez notre site web : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvDocument&Item_Id=213697&InstaId=269295

Pour plus de renseignements sur les RMR ou d'autres régions utilisées par Statistique Canada, consultez le site web : http://www.statcan.gc.ca/subjects-sujets/standard-norme/sgc-cgt/2011/sgc-cgt-intro-fra.htm.

St. John's : Bauline, Bay Bulls, Conception Bay South, Flatrock, Logy Bay-Middle Cove-Outer Cove, Mount Pearl, Paradise, Petty Harbour-Maddox Cove, Portugal Cove-St. Philip's, Pouch Cove, St. John's, Torbay, Witless Bay.

Halifax : Halifax.

Moncton : Coverdale, Dieppe, Dorchester (paroisse), Dorchester (village), Elgin, Hillsborough (paroisse), Hillsborough (village), Memramcook, Moncton (cité), Moncton (paroisse), Riverview, Saint-Paul, Salisbury.

Saint John : Grand Bay-Westfield, Greenwich, Hampton (paroisse), Hampton (ville), Kingston, Lepreau, Musquash, Petersville, Quispamsis, Rothesay (paroisse), Rothesay (ville), Saint John, Saint Martins, Simonds, St. Martins, Upham, Westfield.

Saguenay : Larouche, Saguenay, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Félix-d'Otis, Saint-Fulgence, Saint-Honoré, Sainte-Rose-du-Nord.

Québec : Beaumont, Boischatel, Château-Richer, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Beauport, Lac-Delage, Lac-Saint-Joseph, L'Ancienne-Lorette, L'Ange-Gardien, Lévis, Neuville, Notre-Dame-des-Anges, Québec, Saint-Augustin-de-Desmaures, Sainte-Brigitte-de-Laval, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Sainte-Famille, Sainte-Pétronille, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Saint-Henri, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Shannon, Stoneham-et-Tewkesbury.

Sherbrooke : Ascot Corner, Compton, Hatley, Magog, North Hatley, Orford, Saint-Denis-de-Brompton, Sherbrooke, Stoke, Val-Joli, Waterville.

Trois-Rivières : Bécancour, Champlain, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Trois-Rivières, Yamachiche.

Montréal : Baie-D'Urfé, Beaconsfield, Beauharnois, Beloeil, Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Boucherville, Brossard, Candiac, Carignan, Chambly, Charlemagne, Châteauguay, Coteau-du-Lac, Côte-Saint-Luc, Delson, Deux-Montagnes, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, Gore, Hampstead, Hudson, Kirkland, La Prairie, L'Assomption, Laval, Lavaltrie, L'Épiphanie (paroisse), L'Épiphanie (ville), Léry, Les Cèdres, Les Coteaux, L'Île-Cadieux, L'Île-Dorval, L'Île-Perrot, Longueuil, Lorraine, Mascouche, McMasterville, Mercier, Mirabel, Montréal, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Mont-Saint-Hilaire, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Oka, Otterburn Park, Pincourt, Pointe-Calumet, Pointe-Claire, Pointe-des-Cascades, Repentigny, Richelieu, Rosemère, Saint-Amable, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Colomban, Saint-Constant, Sainte-Anne-de-Bellevue, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Catherine, Sainte-Julie, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Saint-Isidore, Saint-Jérôme, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Lambert, Saint-Lazare, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Philippe, Saint-Placide, Saint-Sulpice, Saint-Zotique, Senneville, Terrasse-Vaudreuil, Terrebonne, Varennes, Vaudreuil-Dorion, Vaudreuil-sur-le-Lac, Verchères, Westmount.

Ottawa–Gatineau : Bowman, Cantley, Chelsea, Clarence-Rockland, Denholm, Gatineau, La Pêche, L'Ange-Gardien, Mayo, Notre-Dame-de-la-Salette, Ottawa, Pontiac, Russell, Val-des-Bois, Val-des-Monts.

Ottawa–Gatineau (partie du Québec) : Bowman, Cantley, Chelsea, Denholm, Gatineau, La Pêche, L'Ange-Gardien, Mayo, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Bois, Val-des-Monts.

Ottawa–Gatineau (partie de l'Ontario) : Clarence-Rockland, Ottawa, Russell.

Kingston : Frontenac Islands, Kingston, Loyalist, South Frontenac.

Peterborough : Cavan-Monaghan, Douro-Dummer, Otonabee-South Monaghan, Peterborough, Smith-Ennismore-Lakefield.

Oshawa : Clarington, Oshawa, Whitby.

Toronto : Ajax, Aurora, Bradford West Gwillimbury, Brampton, Caledon, East Gwillimbury, Georgina, Halton Hills, King, Markham, Milton, Mississauga, Mono, New Tecumseth, Newmarket, Oakville, Orangeville, Pickering, Richmond Hill, Toronto, Uxbridge, Vaughan, Whitchurch-Stouffville.

Hamilton : Burlington, Grimsby, Hamilton.

St. Catharines–Niagara : Fort Erie, Lincoln, Niagara Falls, Niagara-on-the-Lake, Pelham, Port Colborne, St. Catharines, Thorold, Wainfleet, Welland.

Kitchener–Cambridge–Waterloo : Cambridge, Kitchener, North Dumfries, Waterloo, Woolwich.

Brantford : Brant, Brantford.

Guelph : Guelph, Guelph/Eramosa, Puslinch.

London : Adelaide-Metcalfe, Central Elgin, London, Middlesex Centre, Southwold, St. Thomas, Strathroy-Caradoc, Thames Centre.

Windsor : Amherstburg, Lakeshore, LaSalle, Tecumseh, Windsor.

Barrie : Barrie, Innisfil, Springwater.

Grand Sudbury : Grand Sudbury.

Thunder Bay : Conmee, Gillies, Neebing, O'Connor, Oliver Paipoonge, Shuniah, Thunder Bay.

Winnipeg : East St. Paul, Headingley, Macdonald, Ritchot, Rosser, Springfield, St. Clements, St. François Xavier, Taché, West St. Paul, Winnipeg.

Regina : Balgonie, Belle Plaine, Buena Vista, Disley, Edenwold, Edenwold No. 158, Grand Coulee, Lumsden, Lumsden Beach, Lumsden No. 189, Pense, Pense No. 160, Pilot Butte, Regina, Regina Beach, Sherwood No. 159, White City.

Saskatoon : Allan, Asquith, Blucher No. 343, Bradwell, Clavet, Colonsay, Colonsay No. 342, Corman Park No. 344, Dalmeny, Delisle, Dundurn, Dundurn No. 314, Elstow, Langham, Martensville, Meacham, Osler, Saskatoon, Shields, Thode, Vanscoy, Vanscoy No. 345, Warman.

Calgary : Airdrie, Beiseker, Calgary, Chestermere, Cochrane, Crossfield, Irricana, Rocky View County.

Edmonton : Beaumont, Betula Beach, Bon Accord, Bruderheim, Calmar, Devon, Edmonton, Fort Saskatchewan, Gibbons, Golden Days, Itaska Beach, Kapasiwin, Lakeview, Leduc, Leduc County, Legal, Morinville, Parkland County, Point Alison, Redwater, Seba Beach, Spring Lake, Spruce Grove, St. Albert, Stony Plain, Strathcona County, Sturgeon County, Sundance Beach, Thorsby, Wabamun, Warburg.

Kelowna : Central Okanagan, Central Okanagan J, Kelowna, Lake Country, Peachland, West Kelowna.

Abbotsford–Mission : Abbotsford, Mission.

Vancouver : Anmore, Belcarra, Bowen Island, Burnaby, Coquitlam, Delta, Greater Vancouver A, Langley (city), Langley (district municipality), Lions Bay, Maple Ridge, New Westminster, North Vancouver (city), North Vancouver (district municipality), Pitt Meadows, Port Coquitlam, Port Moody, Richmond, Surrey, Vancouver, West Vancouver, White Rock.

Victoria : Capital H (Part 1), Central Saanich, Colwood, Esquimalt, Highlands, Langford, Metchosin, North Saanich, Oak Bay, Saanich, Sidney, Sooke, Victoria, View Royal.

Région économique (RE)

Une région économique est constituée d'un groupe de divisions de recensement entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale. Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, la province constitue d'une région économique.

La composition des régions économiques est déterminée grâce à un processus consultatif avec les provinces, sauf au Québec, où les régions économiques sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom *« régions administratives »*).

Les limites géographiques courantes sont basées sur la classification géographique type (CGT) de 2011. Excluant les territoires, l'EPA publie des estimations pour 66 RE, dont sept sont combinées pour des raisons de qualité des données.

Les estimations de l'Enquête sur la population active sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. Par conséquent, les estimations se caractériseront par une plus grande variabilité que les tendances observées sur des plus longues périodes. Les estimations visant de petites régions géographiques sont aussi sujettes à plus de variabilité. Pour une explication de la variabilité d'échantillonnage touchant les estimations et de la façon d'évaluer cette variabilité à l'aide de l'erreur-type, veuillez consulter la section 7 de cette publication.

Pour visualiser les cartes géographiques des régions économiques, consultez notre site web au : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvDocument&Item_Id=213698&InstaId=269295.

Des brèves descriptions des régions économiques utilisées présentement et les divisions de recensement associées avec chacune d'elles sont présentées ci-dessous.

Terre-Neuve-et-Labrador

1010	*Avalon Peninsula : Division No. 1.*
1020 et 1040	*Côte-sud–Burin Peninsula et Notre Dame–Central Bonavista Bay : Division No. 2, Division No. 3, Division No. 6, Division No. 7 et Division No. 8.*
1030	*Côte-ouest–Northern Peninsula–Labrador : Division No. 4, Division No. 5, Division No. 9, Division No. 10 et Division No. 11.*

Île-du-Prince-Édouard

1110	*Île-du-Prince-Édouard : Kings, Queens et Prince.*

Nouvelle-Écosse	
1210	Cape Breton : Inverness, Richmond, Cape Breton et Victoria.
1220	Côte-nord : Colchester, Cumberland, Pictou, Guysborough et Antigonish.
1230	Annapolis Valley : Annapolis, Kings et Hants.
1240	Sud : Shelburne, Yarmouth, Digby, Queens et Lunenburg.
1250	Halifax : Halifax.
Nouveau-Brunswick	
1310	Campbellton–Miramichi : Northumberland, Restigouche et Gloucester.
1320	Moncton–Richibucto : Albert, Westmorland et Kent.
1330	Saint John–St. Stephen : Saint John, Charlotte et Kings.
1340	Fredericton–Oromocto : Sunbury, Queens et York.
1350	Edmundston–Woodstock : Carleton, Victoria et Madawaska.
Québec	
2410	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : Les Îles-de-la-Madeleine, Le Rocher-Percé, La Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie, Bonaventure et Avignon.
2415	Bas-Saint-Laurent : La Matapédia, Matane, La Mitis, Rimouski-Neigette, Les Basques, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Kamouraska.
2420	Capitale-Nationale : Charlevoix-Est, Charlevoix, L'Île-d'Orléans, La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier, Québec et Portneuf.
2425	Chaudière-Appalaches : L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Les Etchemins, Beauce-Sartigan, Les Appalaches et Lotbinière.
2430	Estrie : Le Granit, Les Sources, Le Haut-Saint-François, Le Val-Saint-François, Sherbrooke, Coaticook et Memphrémagog.
2433	Centre-du-Québec : L'Érable, Bécancour, Arthabaska, Drummond et Nicolet-Yamaska.
2435	Montérégie : Brome-Missisquoi, La Haute-Yamaska, Acton, Pierre-De Saurel, Les Maskoutains, Rouville, Le Haut-Richelieu, La Vallée-du-Richelieu, Longueuil, Lajemmerais, Roussillon, Les Jardins-de-Napierville, Le Haut-Saint-Laurent, Beauharnois-Salaberry et Vaudreuil-Soulanges.
2440	Montréal : Montréal.
2445	Laval : Laval.
2450	Lanaudière : D'Autray, L'Assomption, Joliette, Matawinie, Montcalm et Les Moulins.
2455	Laurentides : Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville, Mirabel, La Rivière-du-Nord, Argenteuil, Les Pays-d'en-Haut, Les Laurentides et Antoine-Labelle.
2460	Outaouais : Papineau, Gatineau, Les Collines-de-l'Outaouais, La Vallée-de-la-Gatineau et Pontiac.
2465	Abitibi-Témiscamingue : Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest, Abitibi et La Vallée-de-l'Or.
2470	Mauricie : Mékinac, Shawinigan, Francheville, Maskinongé et La Tuque.
2475	Saguenay–Lac-Saint-Jean : Le Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine, Lac-Saint-Jean-Est et Le Saguenay-et-son-Fjord.
2480 et 2490	Côte-Nord et Nord-du-Québec : La Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Sept-Rivières–Caniapiscau, Minganie–Le Golfe-du-Saint-Laurent et Nord-du-Québec.
Ontario	
3510	Ottawa : Stormont, Dundas and Glengarry; Prescott and Russell; Ottawa; Leeds and Grenville et Lanark.
3515	Kingston–Pembroke : Frontenac, Lennox and Addington, Hastings, Prince Edward et Renfrew.
3520	Muskoka–Kawarthas : Northumberland, Peterborough, Kawartha Lakes, Muskoka et Haliburton.
3530	Toronto : Durham, York, Toronto, Peel et Halton (partie de Toronto).
3540	Kitchener–Waterloo–Barrie : Dufferin, Wellington, Waterloo et Simcoe.

3550	Hamilton–Niagara Peninsula : Halton (partie de Hamilton–Niagara Peninsula), Hamilton, Niagara, Haldimand-Norfolk et Brant.
3560	London : Oxford, Elgin et Middlesex.
3570	Windsor–Sarnia : Chatham-Kent, Essex et Lambton.
3580	Stratford–Bruce Peninsula : Perth, Huron, Bruce et Grey.
3590	Nord-est : Nipissing, Parry Sound, Manitoulin, Sudbury, Grand Sudbury, Timiskaming, Cochrane et Algoma.
3595	Nord-ouest : Thunder Bay, Rainy River et Kenora.
Manitoba	
4610	Sud-est : Division No. 1, Division No. 2 et Division No. 12.
4620 et 4640	Centre sud et Centre nord : Division No. 3, Division No. 4, Division No. 8, Division No. 9 et Division No. 10.
4630	Sud-ouest : Division No. 5, Division No. 6, Division No. 7 et Division No. 15.
4650	Winnipeg : Division No. 11.
4660	Interlake : Division No. 13, Division No. 14 et Division No. 18.
4670 et 4680	Parklands et Nord : Division No. 16, Division No. 17, Division No. 19, Division No. 20, Division No. 21, Division No. 22 et Division No. 23.
Saskatchewan	
4710	Regina–Moose Mountain : Division No. 1, Division No. 2 et Division No. 6.
4720	Swift Current–Moose Jaw : Division No. 3, Division No. 4, Division No. 7 et Division No. 8.
4730	Saskatoon–Biggar : Division No. 11, Division No. 12 et Division No. 13.
4740	Yorkton–Melville : Division No. 5, Division No. 9 et Division No. 10.
4750 et 4760	Prince Albert et Nord : Division No. 14, Division No. 15, Division No. 16, Division No. 17 et Division No. 18.
Alberta	
4810	Lethbridge–Medicine Hat : Division No. 1, Division No. 2 et Division No. 3.
4820	Camrose–Drumheller : Division No. 4, Division No. 5, Division No. 7 et Division No. 10.
4830	Calgary : Division No. 6.
4840 et 4870	Banff–Jasper–Rocky Mountain House et Athabasca–Grande Prairie–Peace River : Division No. 9, Division No. 13, Division No. 14, Division No. 15, Division No. 17, Division No. 18 et Division No. 19.
4850	Red Deer : Division No. 8.
4860	Edmonton : Division No. 11.
4880	Wood Buffalo–Cold Lake : Division No. 12 et Division No. 16.
Colombie-Britannique	
5910	Île de Vancouver et la côte : Capital, Cowichan Valley, Nanaimo, Alberni-Clayoquot, Strathcona, Comox Valley, Powell River, Mount Waddington et Central Coast.
5920	Lower Mainland–Sud-ouest : Fraser Valley, Greater Vancouver, Sunshine Coast et Squamish-Lillooet.
5930	Thompson–Okanagan : Okanagan-Similkameen, Thompson-Nicola, Central Okanagan, North Okanagan et Columbia-Shuswap.
5940	Kootenay : East Kootenay, Central Kootenay et Kootenay Boundary.
5950	Cariboo : Cariboo et Fraser-Fort George.
5960 et 5970	Côte-nord et Nechako : Skeena-Queen Charlotte, Kitimat-Stikine, Bulkley-Nechako et Stikine.
5980	Nord-est : Peace River et Northern Rockies.

Région économique de l'assurance-emploi (REAE)

Conformément à la *Loi sur l'assurance-emploi*, l'Enquête sur la population active publie des taux de chômage désaisonnalisés pour les régions économiques de l'assurance-emploi (REAE), sous forme de moyennes mobiles de trois mois. Ces taux sont généralement utilisés pour déterminer l'admissibilité, la période d'admissibilité aux prestations et le montant hebdomadaire des prestations pour les personnes qui vivent à l'intérieur d'une REAE particulière.

Les limites des régions économiques de l'assurance-emploi sont établies par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et sont basées sur les limites établies à partir du Recensement de 1996, sauf celles de l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires, dont les limites sont basées sur les limites du Recensement de 2011.

Pour consulter les descriptions géographiques et les cartes de ces régions, voir le site Web d'EDSC au : http://srv129.services.gc.ca/eiregions/fra/geocont.aspx.

Les régions économiques de l'assurance-emploi sont décrites ci-dessous selon la province.

Terre-Neuve-et-Labrador

01. St. John's; 02. Terre-Neuve-et-Labrador.

Île-du-Prince-Édouard

65. Charlottetown; 66. Île-du-Prince-Édouard.

Nouvelle-Écosse

04. Est de la Nouvelle-Écosse; 05. Ouest de la Nouvelle-Écosse; 06. Halifax.

Nouveau-Brunswick

07. Fredericton–Moncton–Saint John; 08. Madawaska–Charlotte; 09. Restigouche–Albert.

Québec

10. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine; 11. Québec; 12. Trois-Rivières; 13. Centre-Sud du Québec; 14. Sherbrooke; 15. Montérégie; 16. Montréal; 17. Centre du Québec; 18. Nord-Ouest du Québec; 19. Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord; 20. Hull; 21. Chicoutimi-Jonquière

Ontario

22. Ottawa; 23. Est de l'Ontario; 24. Kingston; 25. Centre de l'Ontario; 26. Oshawa; 27. Toronto; 28. Hamilton; 29. St. Catharines; 30. London; 31. Niagara; 32. Windsor; 33. Kitchener; 34. Huron; 35. Centre-Sud de l'Ontario; 36. Sudbury; 37. Thunder Bay; 38. Nord de l'Ontario.

Manitoba

39. Winnipeg; 40. Sud du Manitoba; 41. Nord du Manitoba.

Saskatchewan

42. Regina; 43. Saskatoon; 44. Sud de la Saskatchewan; 45. Nord de la Saskatchewan.

Alberta

46. Calgary; 47. Edmonton; 48. Nord de l'Alberta; 49. Sud de l'Alberta.

Colombie-Britannique

50. Sud intérieur de la Colombie-Britannique; 51. Abbotsford; 52. Vancouver; 53. Victoria; 54. Sud côtier de la Colombie-Britannique; 55. Nord de la Colombie-Britannique.

Yukon

59. Whitehorse; 60. Yukon (excluant Whitehorse).

Territoires du Nord-Ouest

61. Yellowknife; 62. Territoires du Nord-Ouest (excluant Yellowknife).

Nunavut

63. Iqaluit; 64. Nunavut (excluant Iqaluit).

Appendice B – Taille de l'échantillon selon les régions infraprovinciales, fondée sur le plan d'échantillonnage de 2015

Tableau B-1
Taille de l'échantillon selon la région métropolitaine de recensement (RMR), fondée sur le plan d'échantillonnage de 2015

RMR	Code de la Classification géographique type (CGT)	Taille de l'échantillon nombre de ménages
St. John's	10001	699
Halifax	12205	1 096
Moncton	13305	408
Saint John	13310	392
Saguenay	24408	659
Québec	24421	889
Sherbrooke	24433	795
Trois-Rivières	24442	738
Montréal	24462	2 057
Ottawa–Gatineau	24505, 35505	1 678
Ottawa–Gatineau (partie du Québec)	24505	883
Ottawa–Gatineau (partie de l'Ontario)	35505	795
Kingston	35521	877
Peterborough	35529	187
Oshawa	35532	591
Toronto	35535	2 837
Hamilton	35537	797
St. Catharines–Niagara	35539	633
Kitchener–Cambridge–Waterloo	35541	702
Brantford	35543	336
Guelph	35550	270
London	35555	721
Windsor	35559	562
Barrie	35568	193
Grand Sudbury	35580	853
Thunder Bay	35595	815
Winnipeg	46602	3 308
Regina	47705	868
Saskatoon	47725	1 056
Calgary	48825	1 345
Edmonton	48835	1 355
Kelowna	59915	297
Abbotsford–Mission	59932	687
Vancouver	59933	2 004
Victoria	59935	902

Source : Enquête sur la population active (3701).

Tableau B-2
Taille de l'échantillon selon la région économique (RE), fondée sur le plan d'échantillonnage de 2015

RE	Code de la Classification géographique type (CGT)	Taille de l'échantillon nombre de ménages
Avalon Peninsula	1010	971
Côte-sud–Burin Peninsula et Notre Dame–Central Bonavista Bay	1020, 1040	605
Côte-ouest–Northern Peninsula–Labrador	1030	433
Île-du-Prince-Édouard	1110	1 421
Cape Breton	1210	532
Côte-nord	1220	546
Annapolis Valley	1230	382
Sud	1240	409
Halifax	1250	1 096
Campbellton–Miramichi	1310	697
Moncton–Richibucto	1320	657
Saint John–St. Stephen	1330	627
Fredericton–Oromocto	1340	440
Edmundston–Woodstock	1350	389
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2410	352
Bas-Saint-Laurent	2415	332
Capitale-Nationale	2420	756
Chaudière-Appalaches	2425	1 053
Estrie	2430	1 016
Centre-du-Québec	2433	247
Montérégie	2435	1 160
Montréal	2440	1 162
Laval	2445	200
Lanaudière	2450	239
Laurentides	2455	370
Outaouais	2460	1 004
Abitibi-Témiscamingue	2465	383
Mauricie	2470	764
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2475	818
Côte-Nord et Nord-du-Québec	2480, 2490	329
Ottawa	3510	1 338
Kingston–Pembroke	3515	1 168
Muskoka–Kawarthas	3520	303
Toronto	3530	3 397
Kitchener–Waterloo–Barrie	3540	1 532
Hamilton–Niagara Peninsula	3550	2 018
London	3560	917
Windsor–Sarnia	3570	1 233
Stratford–Bruce Peninsula	3580	302
Nord-est	3590	1 682
Nord-ouest	3595	1 082
Sud-est	4610	530
Centre sud et Centre nord	4620, 4640	357
Sud-ouest	4630	373
Winnipeg	4650	3 132
Interlake	4660	407
Parklands et Nord	4670, 4680	478
Regina–Moose Mountain	4710	1 099
Swift Current–Moose Jaw	4720	355
Saskatoon–Biggar	4730	1 230
Yorkton–Melville	4740	303
Prince Albert et Nord	4750, 4760	1 136
Lethbridge–Medicine Hat	4810	535
Camrose–Drumheller	4820	294
Calgary	4830	1 438
Banff–Jasper–Rocky Mountain House et Athabasca–Grande Prairie–Peace River	4840, 4870	830
Red Deer	4850	277
Edmonton	4860	1 418
Wood Buffalo–Cold Lake	4880	899

Tableau B-2
Taille de l'échantillon selon la région économique (RE), fondée sur le plan d'échantillonnage de 2015 (suite)

RE	Code de la Classification géographique type (CGT)	Taille de l'échantillon nombre de ménages
Île de Vancouver et la côte	5910	1 574
Lower Mainland–Sud-ouest	5920	3 022
Thompson–Okanagan	5930	634
Kootenay	5940	246
Cariboo	5950	536
Côte-nord et Nechako	5960, 5970	246
Nord-est	5980	280

Source : Enquête sur la population active (3701).

Tableau B-3

Taille de l'échantillon selon la région économique de l'assurance-emploi (REAE), fondée sur le plan d'échantillonnage de 2015

REAE	Code	Taille de l'échantillon nombre de ménages
St. John's	1001	692
Terre-Neuve-et-Labrador	1002	1 318
Charlottetown	1165	679
Île-du-Prince-Édouard	1166	742
Est de la Nouvelle-Écosse	1204	654
Ouest de la Nouvelle-Écosse	1205	1 242
Halifax	1206	1 069
Fredericton–Moncton–Saint John	1307	1 191
Madawaska–Charlotte	1308	595
Restigouche–Albert	1309	1 025
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2410	471
Québec	2411	879
Trois-Rivières	2412	723
Centre-Sud du Québec	2413	813
Sherbrooke	2414	664
Montérégie	2415	721
Montréal	2416	2 042
Centre du Québec	2417	919
Nord-Ouest du Québec	2418	705
Bas-Saint-Laurent–Côte-Nord	2419	744
Hull	2420	860
Chicoutimi–Jonquière	2421	644
Ottawa	3522	806
Est de l'Ontario	3523	726
Kingston	3524	873
Centre de l'Ontario	3525	867
Oshawa	3526	591
Toronto	3527	2 837
Hamilton	3528	797
St. Catharines	3529	633
London	3530	688
Niagara	3531	629
Windsor	3532	550
Kitchener	3533	702
Huron	3534	704
Centre-Sud de l'Ontario	3535	806
Sudbury	3536	830
Thunder Bay	3537	808
Nord de l'Ontario	3538	1 126
Winnipeg	4639	3 290
Sud du Manitoba	4640	1 274
Nord du Manitoba	4641	714
Regina	4742	868
Saskatoon	4743	1 056
Sud de la Saskatchewan	4744	1 038
Nord de la Saskatchewan	4745	1 160

Tableau B-3
Taille de l'échantillon selon la région économique de l'assurance-emploi (REAE), fondée sur le plan d'échantillonnage de 2015 (suite)

REAE	Code	Taille de l'échantillon nombre de ménages
Calgary	4846	1 345
Edmonton	4847	1 355
Nord de l'Alberta	4848	1 483
Sud de l'Alberta	4849	1 507
Sud intérieur de la Colombie-Britannique	5950	880
Abbotsford	5951	687
Vancouver	5952	2 004
Victoria	5953	902
Sud côtier de la Colombie-Britannique	5954	978
Nord de la Colombie-Britannique	5955	1 087
Whitehorse	6059	164
Yukon (excluant Whitehorse)	6060	66
Yellowknife	6161	105
Territoires du Nord-Ouest (excluant Yellowknife)	6162	126
Iqaluit	6263	58
Nunavut (excluant Iqaluit)	6264	165

Source : Enquête sur la population active (3701).

Appendice C – Questionnaire de l'Enquête sur la population active

L'application de l'EPA est constituée de plusieurs composantes du questionnaire (contact, ménage, démographique, loyer, information sur la population active, sortie), dont chacune est récapitulée ci-dessous, suivi d'une liste de codes. Chaque composante du questionnaire comprend un certain nombre de blocs de questions.

Pour la simplicité, en raison de la complexité de la logique dans l'application, les questions et les cheminements possibles ne sont pas tous présentés. C'est particulièrement le cas dans la Composante Contact où la portée des questions et des cheminements possibles est un peu plus complexe que ce qui est récapitulé ci-dessous.

Les logements sélectionnés sont dans l'enquête pour six mois consécutifs. Une entrevue de naissance correspond à la première entrevue pour un nouveau ménage, et elle est habituellement effectuée en personne. Quelques entrevues de naissance sont maintenant également effectuées par téléphone à partir des emplacements centralisés de travail ITAO.

Les entrevues subséquentes, les mois suivants, sont habituellement effectuées par téléphone. À partir de 2015, les répondants de l'EPA qui remplissent certains critères auront l'option de compléter l'enquête par Internet pour les entrevues subséquentes.

Composante contact

Les informations suivantes sont recueillies au commencement de chaque tentative de contact.

II_R01A — Bonjour, je travaille à Statistique Canada. Mon nom est ...
Si c'est une entrevue en personne, passez à IC_R01
Si c'est une entrevue de naissance par téléphone, passez à AR_Q01
Si c'est une entrevue subséquente par téléphone, passez à SR_Q01

SR_Q01 — Puis-je parler à ...?
Si « répondant nous parle », passez à IC_R01
Si « répondant est disponible », passez à II_R01B
Si « répondant n'est pas disponible » ou « n'est plus un membre du ménage », passez à AR_Q01
Si « Numéro inexact », passez TC_Q01

II_R01B — Bonjour, je travaille à Statistique Canada. Mon nom est ...
Passez à IC_R01

TC_Q01 — J'aimerais m'assurer que j'ai composé le bon numéro. S'agit-il du *[numéro de téléphone]*?
Si oui, passez à AR_Q01
Si non, remerciez la personne et terminez l'appel

AR_Q01 — Puis-je parler à un adulte, membre du ménage?
Si « adulte nous parle » et c'est une entrevue de naissance ITAO, passez à TFCC_Q01
Si « adulte nous parle » et ce n'est pas une entrevue de naissance ITAO, passez à IC_R01
Si « adulte est disponible », passez à II_R01C
Si « adulte n'est pas disponible » et c'est une entrevue de naissance, passez à ARA_Q01
Si « adulte n'est pas disponible » et c'est une entrevue subséquente et SR_Q01 = « répondant n'est pas disponible », passez à SRA_Q01
Si « répondant n'est pas disponible » et c'est une entrevue subséquente et SR_Q01 = « n'est plus un membre du ménage » ou « Numéro inexact », passez à ARA_Q01

II_R01C — Bonjour, je travaille à Statistique Canada. Mon nom est ...
Si c'est une entrevue de naissance ITAO, passez à TFCC_Q01
Si ce n'est pas une entrevue de naissance ITAO, passez à IC_R01

SRA_Q01 — J'aimerais parler à ... À quel moment serait-*[il/elle]* disponible?
Si « répondant est disponible », prenez un rendez-vous, remerciez la personne et terminez l'appel
Si « répondant n'est pas disponible », passez à ARA_Q01

ARA_Q01 — À quel moment un adulte, membre du ménage serait-il disponible?
Si « adulte est disponible », prenez un rendez-vous, remerciez la personne et terminez l'appel
Si « adulte n'est pas disponible », remerciez la personne et terminez l'appelle

TFCC_Q01 — Pour m'assurer que j'ai joint le bon ménage, je dois confirmer votre adresse. Est-ce *[adresse postale]*?
Si oui, passez à IC_R01
Si non, passez à TFCC_Q02

TFCC_Q02 — J'aimerais m'assurer que j'ai composé le bon numéro. S'agit-il du *[numéro de téléphone]*?
Remerciez la personne et terminez l'appel

IC_R01 — Je vous appelle au sujet de l'Enquête sur la population active.

Compte tenu de son importance, votre participation est obligatoire en vertu de la Loi sur la Statistique, ce qui signifie que tous les renseignements que vous fournirez demeureront strictement confidentiels.

Statistique Canada pourrait combiner les renseignements fournis avec d'autres enquêtes ou données administratives.

LP_Q01 — Préférez-vous être interviewé(e) en français ou en anglais?
Si c'est une entrevue ITAO, passez à MON_R01
Si ce n'est pas une entrevue ITAO, passez à la composante Ménage

MON_R01
Mon surveillant pourrait écouter durant cet appel pour assurer un contrôle de qualité.

Composante ménage et démographique

Bloc ménage

LA_N01
Si c'est une entrevue de naissance ITAO, passez à MA_Q01
Si c'est une entrevue subséquente en personne, passez à CMA_Q01
Si c'est une entrevue subséquente par téléphone, passez à SD_Q01
Confirmez l'adresse de listage.
Passez à MA_Q01

SD_Q01 — J'aimerais confirmer votre adresse. Demeurez-vous toujours au *[adresse postale]*?
Si oui et l'adresse de listage est la même que l'adresse postale, passez à CHM_Q01
Si oui et l'adresse de listage est différente que l'adresse postale, passez à CMA_Q01
Si non, passez à SD_Q02
Si « répondant n'a jamais habité à cette adresse », passez à SD_Q05

SD_Q02 — Est-ce que les autres personnes qui vivaient avec vous demeurent toujours à cette adresse?
Si oui, passez à SD_Q03
Si non, remerciez la personne et terminez l'appel

SD_Q03 — Pouvez-vous m'indiquer le numéro de téléphone actuel à cette adresse?
Si oui, passez à SD_Q04
Si non, remerciez la personne et terminez l'appel

SD_Q04 — Quel est ce numéro de téléphone, avec l'indicatif régional?
Remerciez la personne et terminez l'appel

SD_Q05 — J'aimerais m'assurer que j'ai composé le bon numéro. S'agit-il du *[numéro de téléphone]*?
Remerciez la personne et terminez l'appel

CHM_Q01 — Est-ce que c'est aussi votre adresse postale?
Si oui, passez à TN_Q01
Si non, passez à MA_Q01

CMA_Q01 — J'aimerais confirmer votre adresse postale. Est-ce *[adresse postale]*?
Si oui, passez à TN_Q01
Si non, passez à MA_Q01

MA_Q01 — Quelle est votre adresse postale exacte?
Si c'est une entrevue de naissance en personne, passez à DW_N02
Si c'est une entrevue de naissance par téléphone, passez à DW_Q01
Si c'est une entrevue subséquente, passez à TN_Q01

DW_Q01 — Dans quel type de logement demeurez-vous? Est-ce un(e) :
Lisez les catégories au répondant.
Passez à TN_Q01

DW_N02
Choisissez le type de logement.

TN_Q01 — Ce logement appartient-il à un membre de ce ménage?

RS_R01
Les questions suivantes permettent de recueillir d'importants renseignements de base sur les membres de votre ménage.
Si c'est une entrevue de naissance, passez à USU_Q01
Si c'est une entrevue subséquente, passez à PV2_Q01

USU_Q01 — Veuillez nommer toutes les personnes qui demeurent habituellement ici. Commencez par les adultes qui ont des responsabilités au niveau des soins ou du support familial.

RS_Q02 — Y a-t-il des personnes qui demeurent ici temporairement?
Si oui, passez à TEM_Q01
Si non, passez à RS_Q04

TEM_Q01 — Quels sont les noms de toutes les personnes qui demeurent ici temporairement?
Ajouter une personne seulement si elle n'a pas d'autre résidence habituelle ailleurs.

RS_Q04 — Y a-t-il d'autres personnes qui demeurent ici habituellement mais qui sont présentement absentes parce qu'elles sont aux études, à l'hôpital, ou ailleurs?
Si oui, passez à OTH1_Q01
Si non, passez à Démographiques d'individus

OTH1_Q01 — Quels sont les noms des autres personnes qui vivent ou demeurent ici?
Ajouter une personne seulement si elle n'a pas d'autre résidence habituelle ailleurs.
Passez à Démographiques d'individus

PV2_Q01 — Est-ce que les personnes suivantes vivent ou demeurent toujours dans ce logement?
Si oui, passez à RS_Q05
Si non, passez à PV2_Q01_RES_Q02

PV2_Q01_RES_Q02 — Est ce que ... n'est plus un membre du ménage ou est-*[il/elle]* décédé(e)?

RS_Q05 — Est-ce que d'autres personnes vivent ou habitent ici en ce moment?
Si oui, passez à OTH2_Q01
Si non, passez à Démographiques d'individus

OTH2_Q01 — Quels sont les noms des autres personnes qui vivent ou demeurent ici?
Ajouter une personne seulement si elle n'a pas d'autre résidence habituelle ailleurs.

Bloc démographique

Les informations démographiques suivantes sont recueillies pour chaque membre du ménage.

ANC_Q01 — Quelle est la date de naissance de ...?

ANC_Q02 — Donc l'âge de ... au *[date de la dernière journée de la semaine de référence]* était de *[âge calculé]* ans.

Est-ce exact?
Si oui, passez à SEX_Q01
Si non, passez à ANC_Q03

ANC_Q03 — Quel est l'âge de ...?

SEX_Q01
Inscrivez le sexe de ....

MSNC_Q01
Si âge < 16, passez à FI_N01
Quel est l'état matrimonial de ...? Est-*[il/elle]* :
Lisez les catégories au répondant.

FI_N01
Inscrivez l'unité familiale de ... : A à Z.
Assignez la même lettre à toutes les personnes liées par le sang, le mariage ou l'adoption.

RR_N01
Déterminez une personne de référence pour la famille et sélectionnez le lien unissant ... à cette personne. La personne de référence doit être un adulte ayant la charge de la famille ou la responsabilité des soins de la famille.

IMM_Q01 — Dans quel pays ... est-*[il/elle]* né(e)?
Si âge < 14, passez à CAF_Q01
Précisez le pays de naissance selon les frontières actuelles.
Si 01-Canada, passez à ABO_Q01

IMM_Q02 — ... est-*[il/elle]*, ou a-t-*[il/elle]* déjà été, un(e) immigrant(e) reçu(e) au Canada?
Un immigrant reçu (résident permanent) est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.
Si oui, passez à IMM_Q03
Si non, passez à ABO_Q01

IMM_Q03 — En quelle année ... est-*[il/elle]* devenu(e) un(e) immigrant(e) reçu(e) pour la première fois?
Année :

IMM_Q04
Si IMM_Q03 est depuis plus de 5 ans, passez à ABO_Q01
Quel mois?
Mois :

ABO_Q01
Si Pays de naissance n'est pas le Canada, les États-Unis ou le Groenland passez à ED_Q01
... est-*[il/elle]* un(e) Autochtone, c'est-à-dire un(e) Indien(ne) de l'Amérique du Nord, un(e) Métis(se) ou un(e) Inuit?
Si oui, passez à ABO_Q02
Si non, passez à ED_Q01

ABO_Q02
Si le répondant a déjà spécifié le(s) groupe(s) autochtone(s), choisissez le(s) groupe(s) dans la liste ci-dessous; sinon, demandez : **... est-*[il/elle]* un(e) Indien(ne) de l'Amérique du Nord, un(e) Métis(se) ou un(e) Inuit?**
Choisissez toutes les réponses appropriées.

ED_Q01
Quel est le plus haut niveau d'études primaires ou secondaires que ... a achevé?
Si « 8e année ou moins » ou « 9e - 10e année », passez à ED_Q03
Si « 11e - 13e année », passez à ED_Q02

ED_Q02 — ... a-t-*[il/elle]* obtenu un diplôme d'études secondaires?

ED_Q03 — ... a-t-*[il/elle]* suivi tout autre cours pouvant mener à l'obtention d'une attestation, d'un certificat ou d'un diplôme décerné par un établissement d'enseignement?
Si oui, passez à ED_Q04
Si non, passez à CAF_Q01

ED_Q04 — Quel est le plus haut certificat ou diplôme que ... a obtenu?

CHE_Q01
Si (Pays de naissance est le Canada) ou (IMM_Q02 est non) ou (répondant n'a pas obtenu un diplôme ou certificat d'études postsecondaires) passez à CAF_Q01
Dans quel pays ... a-t-*[il/elle]* obtenu son certificat ou diplôme le plus élevé?
Précisez le pays d'éducation le plus élevé selon les frontières actuelles.

CAF_Q01
Si âge < 16 ou âge > 65, passez à ANC_Q01 pour le prochain membre du ménage
Est-ce que ... est un membre à temps plein des forces armées canadiennes régulières?

Passez à la composante sur l'information sur la population active pour chaque personne âgée de 15 ans et plus n'étant pas membre à temps plein des forces armées régulières.

Composante loyer

La composante Loyer sera générée seulement si la réponse à la question TN_Q01 (« Ce logement appartient-il à un membre de ce ménage? ») qui se trouve dans la composante Ménage est « Non », et province/territoire n'est pas Yukon, Territoires du Nord-Ouest ou Nunavut.

RRF_R01
Les questions suivantes sont au sujet de votre loyer. L'information recueillie est utilisée pour calculer la portion du loyer dans l'indice des prix à la consommation.

RM_Q01
S'il existe de l'information du mois précédent sur le loyer, passez à RM_Q04
Si le type de logement n'est pas « Immeuble d'appartements de moins de 5 étages » et n'est pas « Immeuble d'appartements de 5 étages ou plus », passez à RM_Q02
À quel étage habitez-vous?

RM_Q02 — À votre connaissance, il y a combien d'années que cet immeuble a été construit?

RM_Q03 — Combien de chambres à coucher y a-t-il dans ce logement?

RM_Q04 — Ce mois-ci, votre loyer est-il subventionné par le gouvernement, un employeur, ou un parent?
Si oui, passez à RM_Q04A
Si non, passez à RM_Q05

RM_Q04A — De quelle manière est-ce que votre loyer est subventionné?

RM_Q05 — Ce mois-ci, exploitez-vous un commerce à partir de votre logement?
Si oui, passez à RM_Q05A
Si non, passez à RM_Q06

RM_Q05A — Est-ce que le fait qu'il y ait un local d'affaires a une répercussion sur le montant du loyer payé?

RM_Q06 — Quel est le loyer mensuel total de ce logement?
Si 0 $, passez à RM_Q07
Si > 0 $, passez à RM_Q08

RM_Q07 — Quelle est la raison pour laquelle le loyer est 0 $?
Si RM_Q04 = oui, passez à la fin de la composante Loyer

RM_Q08
S'il n'existe pas d'information du mois précédent sur le loyer, passez à RM_Q09B
S'il y a eu un changement complet des membres du ménage, passez à RM_Q09B
Si RM_Q04 = oui, passez à RM_Q09B
Y a-t-il eu des variations quant au montant de loyer payé depuis le mois dernier?
Si oui, passez à RM_Q08A
Si non, passez à RM_Q09B

RM_Q08A — Quelle est la raison pour le changement au montant de loyer depuis le mois dernier?
Choisissez toutes les réponses appropriées.

RM_Q09B
Si le type de logement n'est pas « Immeuble d'appartements de moins de 5 étages » et n'est pas « Immeuble d'appartements de 5 étages ou plus », passez à RM_Q14
S'il existe de l'information du mois précédent sur le loyer et qu'il n'y a pas eu de changement complet des membres du ménage, passez à RM_Q09S
Ce loyer mensuel comprend-il le stationnement?
Si oui, passez à RM_Q10
Si non, passez à RM_Q14

RM_Q09S — Depuis le mois dernier, aurait-il eu des changements aux espaces de stationnement?
Si oui, passez à RM_Q10
Si non, passez à RM_Q14

RM_Q10 — Quel genre de stationnement est compris dans le loyer mensuel?
Choisissez toutes les réponses appropriées.

RM_Q11
Si « Garage fermé ou stationnement intérieur » n'est pas choisi dans RM_Q10, passez à RM_Q12
Combien d'espaces de garage fermé ou de stationnement intérieur sont compris dans le loyer?

RM_Q12
Si « Stationnement extérieur avec prise de courant » n'est pas choisi dans RM_Q10, passez à RM_Q13
Combien d'espaces de stationnement extérieur avec prise de courant sont compris dans le loyer?

RM_Q13
Si « Stationnement extérieur sans prise de courant » n'est pas choisi dans RM_Q10, passez à RM_Q14
Combien d'espaces de stationnement extérieur sans prise de courant sont compris dans le loyer?

RM_Q14
S'il n'existe pas d'information du mois précédent sur le loyer, passez à RM_Q15
S'il y a eu un changement complet des membres du ménage, passez à RM_Q15
Si « Changement dans les services publics, autres services, appareils, ou ameublements » est choisi dans RM_Q08A, passez à RM_Q15
Depuis le mois dernier, aurait-il eu des changements dans les services publics, autres services, appareils ménagers, ou ameublements compris dans le loyer?
Si oui, passez à RM_Q15
Si non, passez à la fin de la composante Loyer

RM_Q15 — Lesquels des services publics, autres services, appareils ménagers, ou ameublements suivants sont compris dans le loyer mensuel?
Lisez la liste au répondant. Choisissez toutes les réponses appropriées.

Composante - Information sur la population active

Dans la composante suivante, une voie est assignée selon les réponses données. Cette voie est utilisée pour diriger le flux de la composante. Pour les voies 1, 2, 6 et 7, la voie détermine le statut de la population active, mais pour les voies 3, 4 et 5, d'autres conditions (par exemple, disponibilité au travail) doivent être utilisées pour faire la distinction entre ceux qui sont en chômage et ceux qui sont inactifs.

VOIES

1 Occupé(e), au travail

2 Absent(e), du travail

3 Mise à pied temporaire

4 À la recherche d'emploi

5 Emploi devant commencer à une date future

6 Inactif(ve), capable de travailler

7 Inactif(ve), incapacité permanente

Bloc lien au travail

LFI_Q100 — La majorité des questions suivantes ont trait aux activités de ... la semaine dernière, c'est-à-dire la semaine du dimanche *[date de la première journée de la semaine de référence]* à samedi dernier *[date de la dernière journée de la semaine de référence]*.
La semaine dernière, ... a-t-*[il/elle]* travaillé à un emploi ou à une entreprise?
(peu importe le nombre d'heures)
Si oui, alors VOIE = 1 et passez à 102
Si non, passez à 101
« Incapacité permanente », alors VOIE = 7 et passez à 104

LFI_Q101 — La semaine dernière, ... avait-*[il/elle]* un emploi ou une entreprise dont *[il/elle]* s'est absenté(e)?
Si non, passez à 104

LFI_Q102 — Avait-*[il/elle]* plus d'un emploi ou plus d'une entreprise la semaine dernière?
Si non, passez à 110

LFI_Q103 — Était-ce dû à un changement d'employeur?
Passez à 110

Bloc lien à l'emploi précédent

LFI_Q104 — ... a-t-*[il/elle]* déjà travaillé à un emploi ou à une entreprise?
Si non, passez à 170

LFI_Q105 — Quand a-t-*[il/elle]* travaillé la dernière fois?
Si interview subséquente et pas de changement à 105 et VOIE du mois précédent = 3, passez à 131
Sinon, si interview subséquente et pas de changement à 105 et VOIE du mois précédent = 4 à 7, passez à 170
Sinon, si pas durant la dernière année, passez à 170
Sinon, si VOIE = 7, passez à 131
Sinon, si VOIE n'est pas 7, passez à 110

Bloc description de l'emploi

LFI_Q110 — *Si 103 = oui,* **Je vais maintenant vous poser quelques questions sur le nouvel emploi ou la nouvelle entreprise de .... était-*[il/elle]* employé(e) ou travaillait-*[il/elle]* à son compte?**
Si 103 = non, **Je vais maintenant vous poser quelques questions sur le nouvel emploi ou la nouvelle entreprise de ... où ... travaille habituellement le plus grand nombre d'heures. Était-*[il/elle]* employé(e) ou travaillait-*[il/elle]* à son compte?**
Autrement, **Était-*[il/elle]* employé(e) ou travaillait-*[il/elle]* à son compte?**
Si pas « À son compte », passez à 114

LFI_Q111 — Avait-*[il/elle]* une entreprise constituée en société?

LFI_Q112 — Avait-*[il/elle]* des employés?

LFI_Q113 — Quel était le nom de l'entreprise?
Passez à 115

LFI_Q114 — Pour qui ... travaillait-*[il/elle]*?
(nom de l'entreprise, du ministère ou organisme gouvernemental ou de la personne)

LFI_Q115 — De quel genre d'entreprise, d'industrie ou de service s'agissait-il?
(p. ex., fabrication de boîtes en carton, entretien des routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, ferme laitière, administration municipale)

LFI_Q116 — Quel genre de travail ... faisait-*[il/elle]*?
(p. ex., gardien d'enfants à domicile, travailleur d'usine, technicien forestier)

LFI_Q117 — Quelles étaient ses activités ou fonctions les plus importantes de ...?
(p. ex., prendre soin des enfants, opérateur de machine à refouler, estimation forestière)

LFI_Q118 — Quand a-t-*[il/elle]* commencé à travailler pour / à *[nom de l'employeur/nom de l'entreprise]*?

Bloc absence – cessation

LFI_Q130
Si VOIE = 1, passez à 150
Si 101 = non, passez à 131
Quelle est la raison principale pour laquelle ... s'est absenté(e) du travail la semaine dernière?
Si « Mise à pied temporaire due à la conjoncture économique », passez à 134
Si « Mise à pied saisonnière », passez à 136
Si « Travail occasionnel, manque de travail », passez à 137
Autrement, VOIE = 2 et passez à 150

LFI_Q131 — Quelle est la raison principale pour laquelle ... a cessé de travailler à *[cet emploi/cette entreprise]*?
Si pas « Perdu son emploi, mis(e) à pied ou l'emploi a pris fin », passez à 137

LFI_Q132 — Pourriez-vous préciser la raison principale pour laquelle ... a perdu son emploi?
Si VOIE = 7, passez à 137
Sinon, si « Conjoncture économique », passez à 133
Autrement, passez à 137

LFI_Q133 — ... prévoit-*[il/elle]* retourner à cet emploi?
Si non ou « Incertain », passez à 137

LFI_Q134 — Son employeur lui a-t-il donné une date de retour au travail?
Si oui, passez à 136

LFI_Q135 — ... a-t-*[il/elle]* des raisons de croire qu'*[il/elle]* sera rappelé(e) au travail d'ici 6 mois?

LFI_Q136 — La semaine dernière, depuis combien de semaines ... était-*[il/elle]* mis(e) à pied?
Si 130 = « Mise à pied saisonnière », passez à 137
Sinon, si 134 = non et 135 = non, passez à 137
Sinon, si mise à pied plus de 52 semaines, passez à 137
Autrement, VOIE = 3 et passez à 137

LFI_Q137 — Travaillait-*[il/elle]* habituellement plus ou moins de 30 heures par semaine?
Si VOIE = 3, passez à 190
Autrement, passez à 170

Bloc heures de travail (emploi principal)

LFI_Q150
Les questions suivantes portent sur les heures de travail de ... à son *[nouvel/nouvelle] [emploi/entreprise] [à nom de l'employeur]*.
Si 110 = « Employé(e) », **En ne tenant pas compte des heures supplémentaires, le nombre d'heures de travail payées de ... varie-t-il d'une semaine à l'autre?**
Autrement, **Le nombre d'heures de travail de ... varie-t-il d'une semaine à l'autre?**
Si oui, passez à 152

LFI_Q151
Si 110 = « Employé(e) », **En ne tenant pas compte des heures supplémentaires, combien d'heures payées ... travaille-t-*[il/elle]* par semaine?**
Autrement, **Combien d'heures ... travaille-t-*[il/elle]* par semaine?**
Si VOIE = 2, passez à 158
Si 110 = « Employé(e) », passez à 153
Autrement, passez à 157

LFI_Q152
Si 110 = « Employé(e) », **En ne tenant pas compte des heures supplémentaires, combien d'heures payées en moyenne ... travaille-t-*[il/elle]* habituellement par semaine?**
Autrement, **Combien d'heures en moyenne ... travaille-t-*[il/elle]* habituellement par semaine?**
Si VOIE = 2, passez à 158
Si 110 = « Employé(e) », passez à 153
Autrement, passez à 157

LFI_Q153 — La semaine dernière, combien d'heures était-*[il/elle]* absent(e) de son travail en raison de vacances, de maladie ou de toute autre raison?
Si 0 heure, passez à 155

LFI_Q154 — Quelle est la raison principale de cette absence?

LFI_Q155 — La semaine dernière, combien d'heures supplémentaires payées a-t-*[il/elle]* travaillé à cet emploi?

LFI_Q156 — La semaine dernière, combien d'heures supplémentaires non payées a-t-*[il/elle]* travaillé à cet emploi?
Si 150 = non, les heures réelles = 151 - 153 + 155 + 156 et passez à 158

LFI_Q157 — Combien d'heures ... a-t-*[il/elle]* réellement travaillé la semaine dernière à son *[nouvel/nouvelle] [emploi/entreprise] [à nom de l'employeur]*?

LFI_Q158
Si 151 > = 29,5 ou 152 > = 29,5, et VOIE = 2, passez à 162
Si 151 > = 29,5 ou 152 > = 29,5 et VOIE = 1, passez à 200
Voudrait-*[il/elle]* travailler 30 heures ou plus par semaine à *[un seul emploi]*?
Si oui, passez à 160

LFI_Q159 — Quelle est la raison principale pour laquelle ... ne veut pas travailler 30 heures ou plus par semaine *[à un seul emploi]*?
Si VOIE = 2, passez à 162
Autrement, passez à 200

LFI_Q160 — Quelle est la raison principale pour laquelle ... travaille habituellement moins de 30 heures par semaine *[à son emploi principal]*?
Si ni « Conjoncture économique », ni « N'a pu trouver un travail de 30 heures et plus par semaine », et VOIE = 2, passez à 162
Si ni « Conjoncture économique », ni « N'a pu trouver un travail de 30 heures et plus par semaine », et VOIE = 1, passez à 200

LFI_Q161 — Au cours de la période de 4 semaines terminée samedi dernier le *[date de la dernière journée de la semaine de référence]*, a-t-*[il/elle]*, à un moment donné, cherché du travail à temps plein?
Si VOIE = 2, passez à 162
Autrement, passez à 200

Bloc absence

LFI_Q162 — La semaine dernière, depuis combien de semaines ... avait-*[il/elle]* été absent(e) du travail de façon continue?
Si (110 = « Employé(e) »), ou (110 = « À son compte » et 111 est oui), passez à 163
Autrement, passez à 200

LFI_Q163 — Reçoit-*[il/elle]* un salaire ou un traitement de son *[employeur/entreprise]* pour ses absences de la semaine dernière?
Passez à 200

Bloc recherche de travail – emploi devant commencer à une date future

LFI_Q170
Si VOIE = 7, passez à 500
Au cours de la période de 4 semaines terminée samedi dernier *[date de la dernière journée de la semaine de référence]*, ... a-t-*[il/elle]* fait quoi que ce soit pour trouver du travail?
Si non et âge >= 65, alors VOIE = 6 et passez à 500
Si non et âge <= 64, passez à 174
Si oui, alors VOIE = 4 et passez à 171

LFI_Q171 — Au cours de ces 4 dernières semaines, qu'a-t-*[il/elle]* fait ... pour trouver du travail? A-t-*[il/elle]* fait autre chose pour trouver du travail?

LFI_Q172 — La semaine dernière, depuis combien de semaines cherchait-*[il/elle]* du travail?
[Depuis la date de la dernière journée de travail]

LFI_Q173 — Quelle était son activité principale avant qu'*[il/elle]* commence à chercher du travail?
Passez à 177

LFI_Q174 — La semaine dernière, ... avait-*[il/elle]* un emploi devant débuter à une date précise?
Si non, alors VOIE = 6 et passez à 176

LFI_Q175 — Va-t-*[il/elle]* commencer à travailler à cet emploi avant ou après le dimanche *[date de la première journée après les 4 semaines de la dernière journée de la semaine de référence]*?
Si « Avant cette date », alors VOIE = 5 et passez à 190
Si « À cette date ou après », alors VOIE = 6 et passez à 500

LFI_Q176 — ... voulait-*[il/elle]* un emploi la semaine dernière?
Si non, passez à 500

LFI_Q177 — Voulait-*[il/elle]* un emploi de plus, ou moins de 30 heures par semaine?

LFI_Q178
Si VOIE = 4, passez à 190
Quelle est la raison principale pour laquelle *[il/elle]* n'a pas cherché du travail la semaine dernière?
Si « Croyait qu'il n'y avait pas de travail », passez à 190
Autrement, passez à 500

Bloc disponibilité

LFI_Q190 — Aurait-*[il/elle]* pu travailler la semaine dernière *[s'il/si elle avait été rappelé(e)/si un emploi convenable lui avait été offert]*?
Si oui, passez à 400

LFI_Q191 — Quelle est la raison principale pour laquelle ... n'était pas disponible pour travailler la semaine dernière?
Passez à 400

Bloc gains

LFI_Q200
Si 110 n'est pas « Employé(e) », passez à 300
Si interview subséquente et pas de changement à 110, 114, 115, 116, 117, 118, passez à 300
Je voudrais maintenant vous posez quelques courtes questions sur les gains de ... à son *[nouvel]* emploi *[à nom de l'employeur]*.
Est-*[il/elle]* payé(e) à l'heure?

LFI_Q201 — Reçoit-*[il/elle]* habituellement des pourboires ou des commissions?
Si 200 = non, passez à 204

LFI_Q202 — *[En incluant les pourboires et les commissions]*, quel est le salaire horaire de ...?
Passez à 220

LFI_Q204 — Pour vous, quelle est la manière la plus facile de nous dire son salaire ou son traitement *[y compris les pourboires et les commissions]*, avant impôt et autres déductions?
Sous forme de gains annuels, mensuels, hebdomadaires ou autre?
Si « Annuels », passez à 209
Si « Mensuels », passez à 208
Si « Bimensuels », passez à 207
Si « Aux deux semaines », passez à 206
Si « Hebdomadaire » ou « Autre », passez à 205

LFI_Q205 — *[En incluant les pourboires et les commissions,]* quel est son salaire ou son traitement hebdomadaire avant impôt et autres déductions?
Passez à 220

LFI_Q206 — *[En incluant les pourboires et les commissions,]* quel est son salaire ou son traitement aux deux semaines avant impôt et autres déductions?
Passez à 220

LFI_Q207 — *[En incluant les pourboires et les commissions,]* quel est son salaire ou son traitement bimensuel avant impôt et autres déductions?
Passez à 220

LFI_Q208 — *[En incluant les pourboires et les commissions,]* quel est son salaire ou son traitement mensuel avant impôt et autres déductions?
Passez à 220

LFI_Q209 — *[En incluant les pourboires et les commissions,]* quel est son salaire ou son traitement annuel avant impôt et autres déductions?
Passez à 220

Bloc syndicat

LFI_Q220 — Est-*[il/elle]* syndiqué(e) à son *[nouvel]* emploi à *[nom de l'employeur]*?
Si oui, passez à 240

LFI_Q221 — Est-*[il/elle]* couvert(e) par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat?

Bloc permanence

LFI_Q240 — Le *[nouvel]* emploi de ... est-il permanent ou est-il d'une manière ou d'une autre non permanent?
(p. ex., emploi saisonnier, temporaire, d'une durée déterminée, ou occasionnel)
Si « Permanent », passez à 260

LFI_Q241 — De quelle manière l'emploi de ... n'est-il pas permanent?
Passez à 260

Bloc taille de l'établissement

LFI_Q260 — Environ combien de personnes sont employées à l'endroit où ... travaille pour *[nom de l'employeur]*?
Est-ce : *[Moins de 20, entre 20 et 99, entre 100 et 500, ou plus de 500]*?
Lisez les catégories au répondant.

LFI_Q261 — *[Nom de l'employeur]* a-t-*[il/elle]* des opérations à plusieurs endroits?
Si non, ou 260 = « Plus de 500 », passez à 300

LFI_Q262 — Au total, combien de personnes travaillent pour cet employeur à ces différents endroits?
Est-ce : *[Moins de 20, entre 20 et 99, entre 100 et 500, ou plus de 500]*?
Lisez les catégories au répondant.
Passez à 300

Bloc catégorie de travailleurs – heures à l'autre emploi

LFI_Q300
Si 102 = non, passez à 400
J'ai maintenant quelques questions sur l'*[autre/ancien]* emploi ou l'*[autre/ancienne]* entreprise de .... Était-*[il/elle]* employé(e) ou travaillait-*[il-elle]* à son compte?
Si pas « À son compte », passez à 320

LFI_Q301 — ... avait-*[il/elle]* une entreprise constituée en société?

LFI_Q302 — ... avait-*[il/elle]* des employés?

LFI_Q320
Si 300 = « Employé(e) », **En ne tenant pas compte des heures supplémentaires, combien d'heures payées par semaine travaillé *[e-t-/ait-] [il/elle]* habituellement à cette *[entreprise/entreprise familiale]*?**
Autrement, **Combien d'heures par semaine travail *[e-t-/ait-] [il/elle]* habituellement à cette *[entreprise/entreprise familiale]*?**
Si VOIE = 2, passez à 400

LFI_Q321 — Combien d'heures ... a-t-*[il/elle]* réellement travaillé la semaine dernière à *[cet emploi/cette entreprise/cette entreprise familiale]*?
Passez à 400

Bloc recherche d'emploi (mise à pied temporaire)

LFI_Q400
Si VOIE n'est pas 3, passez à 500
Au cours des 4 semaines terminées samedi dernier *[date de la dernière journée de la semaine de référence]*, ... a-t-*[il/elle]* cherché un emploi auprès d'un autre employeur?
Passez à 500

Bloc fréquentation scolaire

LFI_Q500
Si âge >= 65, passez à FIN
La semaine dernière, ... fréquentait-*[il/elle]* une école, un collège, ou une université?
Si non, passez à 520

LFI_Q501 — Était-*[il/elle]* inscrit(e) comme étudiant(e) à temps plein ou à temps partiel?

LFI_Q502 — De quel genre d'école s'agit-il?
Passez à 520

Bloc étudiants retournant aux études

LFI_Q520
Si le mois d'enquête n'est pas de mai à août, passez à FIN
Sinon, si l'âge n'est pas de 15 à 24, passez à FIN
Sinon, si interview subséquente et 520 dans le mois précédent est « non », passez à FIN
Sinon, si interview subséquente et 520 dans le mois précédent est « oui », passez à 521
... était-*[il/elle]* étudiant(e) à temps plein en mars de cette année?
Si non, passez à FIN

LFI_Q521 — ... prévoit-*[il/elle]* étudier à temps plein cet automne?

Composante sortie

Les questions suivantes ont été incluses à la fin de l'entrevue EPA afin de recueillir des renseignements en prévision des interviews subséquentes et pour remercier les répondants de leur participation. Dans bien des cas, ces renseignements seront préenregistrés et n'auront qu'à être confirmés lors des interviews subséquentes.

EI_R01
Si supprimé de l'échantillon par renouvellement (c'est-à-dire, dernière entrevue), passez à TY_R02
Avant de terminer, j'aimerais vous poser quelques questions supplémentaires.

FC_R01
Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, nous contacterons votre ménage le mois prochain, durant la semaine du *[date de la première journée de la semaine de l'enquête du mois prochain]*.
Après ce mois-ci, il reste *[nombre calculé d'interviews restantes]* interview(s) de l'EPA pour ce ménage.

HC_Q01 — Quelle serait la meilleure personne à contacter?
Si non-membre du ménage, passez à TEL_Q01

IRO2_N03
Parlez-vous présentement avec *[membre du ménage contact]*?
Si non, passez à TEL_Q01

IRO2_N04
Avez-vous rempli toute l'enquête, du début à la fin, avec *[membre du ménage contact]*?
Si non ou incertain, passez à TEL_Q01

IRO2_N05
Est-ce qu'il y a des membres du ménage qui ont des noms fictifs?

TEL_Q01
Si aucun numéro de téléphone n'existe, passez à TEL_Q02
J'aimerais confirmer votre numéro de téléphone. Est-ce le *[numéro de téléphone]*?
Si oui, passez à EQOF_Q01
Si non, passez à TEL_Q02

TEL_Q02 — Quel est votre numéro de téléphone, avec l'indicatif régional?

EQOF_Q01
Si IRO2_N03 = Non, passez à PC_Q01
Si IRO2_N04 = Non ou Incertain, passez à PC_Q01
Si IRO2_N05 = Oui, passez à PC_Q01
Si le numéro de téléphone est invalide, passez à PV_R01
Le mois prochain, Statistique Canada vous enverra un courriel le *[date de la première journée de la semaine de l'enquête du mois prochain]* avec des instructions pour accéder au questionnaire par Internet. Vous aurez cinq jours pour remplir le questionnaire. Autrement, un intervieweur vous téléphonera.

Certaines parties du questionnaire seront déjà remplies avec des renseignements que vous avez fournis durant cette entrevue, tels que l'âge des membres de votre ménage et la description de leurs emplois.

EQOF_R02
Statistique Canada vous enverra un courriel le *[date de la première journée de la semaine de l'enquête du mois prochain]* avec des instructions pour accéder au questionnaire par Internet. Vous aurez cinq jours pour remplir le questionnaire. Autrement, un intervieweur vous téléphonera.

Certaines parties du questionnaire seront déjà remplies avec des renseignements que vous avez fournis durant cette entrevue tels que l'âge des membres de votre ménage et la description de leurs emplois.

EA_Q01
Si aucune adresse courriel n'existe, passez à EA_Q02
J'aimerais confirmer votre adresse de courriel. Est-ce *[adresse courriel]*?
Si oui, passez à LQ_Q01

EA_Q02 — Quelle est votre adresse de courriel?
Si l'adresse de courriel est invalide, passez à EQQ4_R04B

EA_Q03 — J'aimerais confirmer l'adresse de courriel. S'agit-il de *[EA_Q02]*?
Si oui, passez à LQ_Q01
Si non, passez à EA_Q02

EQQ4_R04B — Une adresse de courriel est nécessaire pour accéder au questionnaire par Internet. Par conséquent, un intervieweur communiquera avec vous le mois prochain pour recueillir vos réponses à l'enquête.

PC_Q01
Si c'est une entrevue ITAO, passez à PTC_Q01
Pouvons-nous compléter la prochaine interview par téléphone?
Si oui, passez à PTC_Q01
Si non, passez à PV_R01

PV_R01
Dans ce cas, le mois prochain, nous effectuerons une visite en personne durant la semaine du *[date de la première journée de la semaine de l'enquête du mois prochain]*.

PTC_Q01
S'il n'existe pas d'information du mois précédent sur le temps préférable pour contacter, passez à PTC_Q02
Je voudrais confirmer à quel moment vous préférez que nous prenions contact avec vous. Est-ce *[le temps préférable pour contacter]*?
Si oui, passez à PTC_N03
Si non, passez à PTC_Q02

PTC_Q02 — À quel moment de la journée préférez-vous que nous prenions contact avec vous? Est-ce le matin, l'après-midi, le soir, ou N'IMPORTE QUELLE HEURE?
Choisissez toutes les réponses appropriées.

PTC_N03
Inscrivez toute autre information sur le temps préférable pour contacter.

LQ_Q01
Si c'est une entrevue ITAO, passez à TY_R01
Si c'est une entrevue subséquente, passez à TY_R01
Si le type de logement n'est pas « Maison individuelle » et pas « Maison double » et pas « Maison en rangée » et pas « Duplex », passez à TY_R01
Est-ce qu'il y a un autre logement dans cet immeuble?
Si oui, passez à LQ_N02
Si non, passez à TY_R01

LQ_N02
N'oubliez pas de vérifier la liste de la grappe et d'y ajouter, au besoin, un ou plusieurs multiples.

TY_R01
Merci beaucoup pour votre participation à l'Enquête sur la population active de ce mois-ci. Passez une belle journée/soirée.
Passez à FIN

TY_R02
Merci beaucoup pour votre participation à l'Enquête sur la population active. Bien que vous ayez terminé vos six mois au sein de cette enquête, Statistique Canada pourrait communiquer de nouveau avec votre ménage à un moment ultérieur dans le cadre d'une autre enquête. Passez une belle journée/soirée.

Liste de codes

Codes pour Composante contact

SR_Q01

1 Oui, le répondant nous parle

2 Oui, le répondant est disponible

3 Non, le répondant n'est pas disponible

4 Non, le répondant n'est plus un membre du ménage

5 Numéro de téléphone inexact

AR_Q01

1 Oui, un adulte membre nous parle

2 Oui, un adulte membre est disponible

3 Non, un adulte membre n'est pas disponible

SRA_Q01 / ARA_Q01

1 Prenez un rendez-vous précis

2 Prenez un rendez-vous incertain

3 Pas disponible

LP_Q01

1 Anglais

2 Français

3 Autre

Codes pour Composante ménage

SD_Q01

1 Oui

2 Non

3 Non, le répondant n'a jamais habité à cette adresse

DW_Q01 / DW_N02

01 Maison individuelle

02 Maison double

03 Maison en rangée

04 Duplex

05 Immeuble d'appartements de moins de 5 étages

06 Immeuble d'appartements de 5 étages ou plus

07 Institution

08 Hôtel; maison de chambres/pension; camp

09 Maison mobile

10 Autre – Précisez

PV2_Q01_RES_Q02

1 N'est plus un membre du ménage

2 Décédé(e)

Codes pour Composante démographique des individus

SEX_Q01

1 Masculin

2 Féminin

MSNC_Q01

1 Marié(e)

2 En union libre

3 Veuf(ve)

4 Séparé(e)

5 Divorcé(e)

6 Célibataire, jamais marié(e)

RR_N01

1 Personne de référence

2 Conjoint ou conjointe

3 Fils ou fille (biologique, adopti(f/ve) ou du conjoint/de la conjointe)

4 Petit-fils ou petite-fille

5 Gendre ou bru

6 Enfant en tutelle (moins de 18 ans)

7 Parent

8 Beau-père ou belle-mère

9 Frère ou soeur

10 Autre parent – Précisez

IMM_Q01

Les réponses qui ne correspondent pas à un des douze pays explicitement énumérés sont enregistrées en tant que « Autre – Recherche » et appelle un fichier de recherche des pays contenant une liste de tous les pays courants.

01 Canada

02 États-Unis

03 Royaume-Uni

04 Allemagne

05 Italie

06 Pologne

07 Portugal

08 Chine (République populaire de)

09 Hong Kong

10 Inde

11 Philippines

12 Vietnam

13 Autre – Recherche

IMM_Q02

1 Oui

2 Non

ABO_Q01

1 Oui

2 Non

ABO_Q02

Choisissez toutes les réponses appropriées.

1 Indien(ne) de l'Amérique du Nord

2 Métis(se)

3 Inuit (Esquimau(de))

ED_Q01

1 8e année ou moins (Québec : Secondaire II ou moins)

2 9e - 10e année (Québec : Secondaire III ou IV, Terre-Neuve-et-Labrador : 1ère année du secondaire)

3 11e - 13e année (Québec : Secondaire V, Terre-Neuve-et-Labrador : 2e à 4e années du secondaire)

ED_Q04

1 Aucun diplôme ou certificat d'études postsecondaires

2 Diplôme ou certificat de métier d'une école de métiers ou à la suite d'une période d'apprentissage

3 Diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, CEGEP, école de sciences infirmières, etc.

4 Certificat universitaire inférieur au baccalauréat

5 Baccalauréat

6 Diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat

CHE_Q01

Les réponses qui ne correspondent pas à un des douze pays explicitement énumérés sont enregistrées en tant que « Autre – Recherche » et appelle un fichier de recherche des pays contenant une liste de tous les pays courants.

01 Canada

02 États-Unis

03 Royaume-Uni

04 Allemagne

05 Italie

06 Pologne

07 Portugal

08 Chine (République populaire de)

09 Hong Kong

10 Inde

11 Philippines

12 Vietnam

13 Autre – Recherche

Codes pour Composante loyer

RM_Q02

1 Pas plus de cinq ans

2 Plus de cinq ans, mais pas plus de dix ans

3 Plus de dix ans, mais pas plus de vingt ans

4 Plus de vingt ans, mais pas plus de quarante ans

5 Plus de quarante ans

RM_Q04A

1 Basé sur le revenu/Organismes gouvernementaux

2 Employeur

3 Appartient à un parent

4 Autre – Précisez

RM_Q08A

1 Changement dans les services publics, autres services, appareils, ou ameublements

2 Changement aux espaces de stationnement

3 Nouveau bail

4 Autre – Précisez

RM_Q10

1 Garage fermé ou stationnement intérieur

2 Stationnement extérieur avec prise de courant

3 Stationnement extérieur sans prise de courant

RM_Q15

1 Chauffage – Électrique

2 Chauffage – Gaz naturel

3 Chauffage – Autre précisez

4 Électricité

5 Câblodistribution

6 Réfrigérateur

7 Cuisinière

8 Machine à laver

9 Sécheuse

10 Autres gros appareils – Précisez

11 Ameublement

12 Aucune des réponses ci-haut mentionnées

Codes pour Information sur la population active

LFI_Q100

1 Oui

2 Non

3 Incapacité permanente de travailler

LFI_Q110 / LFI_Q300

1 Employé(e)

2 Travaillait à son compte

3 Travailleur(euse) non rémunéré(e) dans une entreprise familiale

LFI_Q130

01 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)

02 Soins à donner à ses enfants

03 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)

04 Congé de maternité ou parental

05 Autres obligations personnelles ou familiales

06 Vacances

07 Conflit de travail (grève ou lock-out) (employé(e)s seulement)

08 Mise à pied temporaire due à la conjoncture économique (employé(e)s seulement)

09 Mise à pied saisonnière (employé(e)s seulement)

10 Travail occasionnel, manque de travail (employé(e)s seulement)

11 Horaire de travail (par exemple, travail par quart) (employé(e) seulement)

12 Travaille à son compte, manque de travail (travailleurs(euses) à leur compte seulement)

13 Activité saisonnière (employé(e)s exclu(e)s)

14 Autre – Précisez

LFI_Q131

01 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)

02 Soins à donner à ses enfants

03 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)

04 Est enceinte (femmes seulement)

05 Autres obligations personnelles ou familiales

06 Va à l'école

07 A perdu son emploi, a été mis(e) à pied, ou l'emploi a pris fin (employé(e)s seulement)

08 A vendu ou fermé l'entreprise (travailleurs(euses) à leur compte seulement) (excluant les employé(e)s)

09 A déménagé

10 N'était pas satisfait(e) de son emploi

11 A pris sa retraite

12 Autre – Précisez

LFI_Q132

1 Fin de l'emploi saisonnier

2 Fin de l'emploi temporaire, de l'emploi d'une durée déterminée ou à contrat (travail non saisonnier)

3 Travail occasionnel

4 Déménagement de l'entreprise

5 Abandon des affaires par l'entreprise

6 Conjoncture économique (p. ex., manque de travail, baisse des commandes ou des ventes, etc.)

7 Congédiement par l'employeur

8 Autre – Précisez

LFI_Q133 / LFI_Q521

1 Oui

2 Non

3 Incertain

LFI_Q137 / LFI_Q177

1 30 heures ou plus par semaine

2 Moins de 30 heures par semaine

LFI_Q154

01 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)
02 Soins à donner à ses enfants
03 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)
04 Congé de maternité ou parental
05 Autres obligations personnelles ou familiales
06 Vacances
07 Conflit de travail (grève ou lock-out)
08 Mise à pied temporaire due à la conjoncture économique
09 Jour férié (civil ou religieux)
10 Mauvais temps
11 L'emploi a débuté ou s'est terminé durant la semaine
12 Travaille à temps réduit (en raison du manque d'équipement, de l'entretien ou de la réparation de l'usine)
13 Autre – Précisez

LFI_Q159

1 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)
2 Soins à donner à ses enfants
3 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)
4 Autres obligations personnelles ou familiales
5 Va à l'école
6 Choix personnel
7 Autre – Précisez

LFI_Q160

1 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)
2 Soins à donner à ses enfants
3 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)
4 Autres obligations personnelles ou familiales
5 Va à l'école
6 Conjoncture économique
7 N'a pas pu trouver un travail de 30 heures par semaine ou plus
8 Autre – Précisez

LFI_Q171

1 Agence de placement publique
2 Agence de placement privée
3 Syndicat
4 Directement aux employeurs
5 Amis ou parents
6 Placement d'une offre d'emploi ou réponse à une offre d'emploi
7 Consultation des offres d'emploi
8 Autre – Précisez

LFI_Q173

1 Travaillait
2 Tenait maison
3 Allait à l'école
4 Autre – Précisez

LFI_Q175

1 Avant cette date
2 À cette date ou après

LFI_Q178

1 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)
2 Soins à donner à ses enfants
3 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)
4 Autres obligations personnelles ou familiales
5 Va à l'école
6 Attendait d'être rappelé(e) à son ancien emploi
7 Attendait que des employeurs lui répondent
8 Croyait qu'il n'y avait pas de travail (dans la région, ou correspondant à ses compétences)
9 N'a donné aucune raison
10 Autre – Précisez

LFI_Q191

1 Maladie ou incapacité de l'enquêté(e)
2 Soins à donner à ses enfants
3 Soins à donner à un parent âgé (60 ans ou plus)
4 Autres obligations personnelles ou familiales
5 Va à l'école
6 Vacances
7 Avait déjà un emploi
8 Autre – Précisez

LFI_Q204

1 Annuels
2 Mensuels
3 Bimensuels
4 Aux deux semaines
5 Hebdomadaires
6 Autre – Précisez

LFI_Q241

1 Emploi saisonnier
2 Emploi temporaire, d'une durée déterminée ou à contrat (non saisonnier)
3 Travail occasionnel
5 Autre – Précisez

LFI_Q260 / LFI_Q262

1 Moins de 20
2 Entre 20 et 99
3 Entre 100 et 500
4 Plus de 500

LFI_Q501

1 À temps plein
2 À temps partiel

LFI_Q502

1 École primaire, intermédiaire, secondaire ou équivalent
2 Collège communautaire ou CÉGEP
3 Université
4 Autre – Précisez

Codes pour Composante sortie

IRO2_N03

1 Oui

2 Non

IRO2_N04

1 Oui

2 Non

3 Incertain

IRO2_N05 / TEL_Q01

1 Oui

2 Non

EQOF_Q01

1 Internet

2 Intervieweur de Statistique Canada

EA_Q01 / EA_Q03

1 Oui

2 Non

PC_Q01 / PTC_Q01

1 Oui

2 Non

PTC_Q02

1 N'IMPORTE QUELLE HEURE

2 Le matin

3 L'après-midi

4 Le soir

5 PAS le matin

6 PAS l'après-midi

7 PAS le soir

LQ_Q01

1 Oui

2 Non

Produits connexes

Publications

71-001-X	Information sur la population active
71-607-X2017001	Indicateurs du marché du travail selon la province et la région métropolitaine de recensement, données désaisonnalisées
71-607-X2017002	Indicateurs du marché du travail selon la province, le territoire et la région économique, données non désaisonnalisées
71-526-X	Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada
71-587-X	Les peuples autochtones demeurant hors réserve dans l'Ouest canadien : estimations de l'Enquête sur la population active
71-588-X	Série d'analyses de la population active autochtone
71-606-X	Série d'analyses de la population active immigrante
71F0031X	Améliorations apportées à l'Enquête sur la population active (EPA)
71M0001X	Enquête sur la population active - Fichier de microdonnées
75-004-M	Statistiques sur le travail : Documents de recherche
75-005-M	Statistiques sur le travail : Documents techniques

Tableaux

14-10-0190-01 (anciennement tableau CANSIM 279-0029)	Absence du travail chez les employés à temps plein selon la géographie, données annuelles
14-10-0191-01 (anciennement tableau CANSIM 279-0030)	Absence du travail chez les employés à temps plein selon l'industrie, données annuelles
14-10-0193-01 (anciennement tableau CANSIM 279-0032)	Absence du travail chez les employés à temps plein selon le groupe d'âge, données annuelles
14-10-0194-01 (anciennement tableau CANSIM 279-0033)	Absence du travail chez les employés à temps plein selon le sexe et la présence d'enfants, données annuelles
14-10-0195-01 (anciennement tableau CANSIM 279-0034)	Absence du travail chez les employés à temps plein selon la durée de l'emploi, données annuelles
14-10-0196-01 (anciennement tableau CANSIM 279-0035)	Absence du travail chez les employés à temps plein selon les secteurs public et privé, données annuelles

14-10-0197-01 (anciennement tableau CANSIM 279-0036)	Absence du travail chez les employés à temps plein selon le niveau de scolarité atteint, données annuelles
14-10-0198-01 (anciennement tableau CANSIM 279-0037)	Absence du travail chez les employés à temps plein selon la taille de l'établissement, données annuelles
14-10-0199-01 (anciennement tableau CANSIM 279-0038)	Absence du travail chez les employés à temps plein selon la permanence de l'emploi, données annuelles
14-10-0200-01 (anciennement tableau CANSIM 279-0039)	Absence du travail chez les employés à temps plein selon la couverture syndicale, données annuelles
14-10-0285-01 (anciennement tableau CANSIM 279-0040)	Absence du travail chez les employés à temps plein selon la profession, données annuelles
14-10-0017-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0001)	Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0017-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0001)	Caractéristiques de la population active selon la province, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0018-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0002)	Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles
14-10-0019-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0003)	Caractéristiques de la population active selon le niveau de scolarité atteint, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0020-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0004)	Taux de chômage, taux d'activité et taux d'emploi selon le niveau de scolarité atteint, données annuelles
14-10-0021-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0005)	Taux de chômage, taux d'activité et taux d'emploi selon le genre d'étudiant durant les mois d'étude, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0286-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0006)	Taux de chômage et taux d'emploi selon le genre d'étudiant au cours des mois d'été, données mensuelles non désaisonnalisées, 5 derniers mois
14-10-0286-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0006)	Caractéristiques de la population active selon le genre d'étudiant au cours des mois d'été, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0286-03 (anciennement tableau CANSIM 282-0006)	Caractéristiques de la population active selon la province et le type d'étudiant au cours des mois d'été, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0022-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0007)	Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées

14-10-0023-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0008)	Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles
14-10-0026-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0011)	Emploi selon la catégorie de travailleur, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0027-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0012)	Emploi selon la catégorie de travailleur, données annuelles
14-10-0028-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0013)	Emploi à temps partiel selon la raison, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0029-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0014)	Emploi à temps partiel selon la raison, données annuelles
14-10-0030-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0015)	Heures habituellement travaillées selon le genre d'emploi (principal ou tous), données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0031-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0016)	Heures habituellement travaillées selon le genre d'emploi (principal ou tous), données annuelles
14-10-0032-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0017)	Heures effectivement travaillées selon le genre d'emploi (principal ou tous), données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0033-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0018)	Heures effectivement travaillées selon le genre d'emploi (principal ou tous), données annuelles
14-10-0034-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0019)	Heures habituellement travaillées selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0035-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0020)	Heures habituellement travaillées selon l'industrie, données annuelles
14-10-0036-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0021)	Heures effectivement travaillées selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0037-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0022)	Heures effectivement travaillées selon l'industrie, données annuelles
14-10-0042-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0027)	Moyenne des heures habituellement et effectivement travaillées durant la semaine de référence selon le genre de travail (temps plein et temps partiel), données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0043-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0028)	Moyenne des heures habituellement et effectivement travaillées durant la semaine de référence selon le genre de travail (temps plein et temps partiel), données annuelles

14-10-0044-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0031)	Personnes ayant plus d'un emploi selon l'industrie, données annuelles
14-10-0045-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0032)	Personnes ayant plus d'un emploi selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0048-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0035)	Personnes ayant plus d'un emploi selon le nombre d'heures habituellement travaillées à tous les emplois, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0048-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0035)	Personnes ayant plus d'un emploi selon le nombre d'heures habituellement travaillées à l'emploi principal, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0049-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0036)	Personnes ayant plus d'un emploi selon le nombre d'heures habituellement travaillées à tous les emplois, données annuelles
14-10-0049-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0036)	Personnes ayant plus d'un emploi selon le nombre d'heures habituellement travaillées à l'emploi principal, données annuelles
14-10-0050-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0037)	Durée de l'emploi selon le genre de travail (temps plein et temps partiel), données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0051-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0038)	Durée de l'emploi selon le genre de travail (temps plein et temps partiel), données annuelles
14-10-0054-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0041)	Durée de l'emploi selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0055-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0042)	Durée de l'emploi selon l'industrie, données annuelles
14-10-0056-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0047)	Durée du chômage, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0057-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0048)	Durée du chômage, données annuelles
14-10-0058-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0049)	Chômeurs selon le genre de travail recherché et la méthode de recherche, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0059-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0050)	Chômeurs selon le genre de travail recherché et la méthode de recherche, données annuelles
14-10-0060-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0051)	Âge de la retraite selon la catégorie de travailleur, données annuelles

14-10-0063-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0071)	Salaires des employés selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0064-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0072)	Salaires des employés selon l'industrie, données annuelles
14-10-0065-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0073)	Salaires des employés selon la permanence de l'emploi et la couverture syndicale, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0066-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0074)	Salaires des employés selon la permanence de l'emploi et la couverture syndicale, données annuelles
14-10-0067-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0075)	Emploi selon la taille d'établissement, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0068-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0076)	Emploi selon la taille d'établissement, données annuelles
14-10-0069-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0077)	Couverture syndicale selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0070-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0078)	Couverture syndicale selon l'industrie, données annuelles
14-10-0071-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0079)	Permanence de l'emploi (permanent et temporaire) selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0072-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0080)	Permanence de l'emploi (permanent et temporaire) selon l'industrie, données annuelles
14-10-0075-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0083)	Employés travaillant à temps supplémentaire (hebdomadaire) selon l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0076-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0084)	Employés travaillant à temps supplémentaire (hebdomadaire) selon l'industrie, données annuelles
14-10-0077-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0085)	Taux supplémentaires du chômage, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0078-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0086)	Taux supplémentaires du chômage, données annuelles
14-10-0287-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0087)	Caractéristiques de la population active, données mensuelles désaisonnalisées et la tendance-cycle, 5 derniers mois

14-10-0287-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0087)	Caractéristiques de la population active selon le groupe d'âge, données mensuelles désaisonnalisées
14-10-0287-03 (anciennement tableau CANSIM 282-0087)	Caractéristiques de la population active selon la province, données mensuelles désaisonnalisées
14-10-0355-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0088)	Emploi selon l'industrie, données mensuelles désaisonnalisées et non désaisonnalisées, 5 derniers mois
14-10-0355-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0088)	Emploi selon l'industrie, données mensuelles désaisonnalisées
14-10-0288-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0089)	Emploi selon la catégorie de travailleur, données mensuelles désaisonnalisées et non désaisonnalisées, 5 derniers mois
14-10-0288-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0089)	Emploi selon la catégorie de travailleur, données mensuelles désaisonnalisées
14-10-0289-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0092)	Heures effectivement travaillées à l'emploi principal selon l'industrie, données mensuelles désaisonnalisées, 5 derniers mois
14-10-0289-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0092)	Heures effectivement travaillées à l'emploi principal selon l'industrie, données mensuelles désaisonnalisées
14-10-0291-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0094)	Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données mensuelles désaisonnalisées, 5 derniers mois
14-10-0291-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0094)	Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données mensuelles désaisonnalisées
14-10-0081-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0095)	Taux de chômage, taux d'activité et taux d'emploi selon le genre d'étudiant durant les mois d'étude, données annuelles
14-10-0292-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0100)	Caractéristiques de la population active selon le territoire, moyennes mobiles de trois mois, données désaisonnalisées et non désaisonnalisées, 5 derniers mois
14-10-0292-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0100)	Caractéristiques de la population active selon le territoire, moyennes mobiles de trois mois, données désaisonnalisées
14-10-0082-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0101)	Caractéristiques de la population active selon le statut d'immigrant, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées
14-10-0083-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0102)	Caractéristiques de la population active selon le statut d'immigrant, données annuelles

14-10-0084-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0103)	Caractéristiques de la population active chez les immigrants selon le sexe et le groupe d'âge, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées
14-10-0085-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0104)	Caractéristiques de la population active chez les immigrants selon le sexe et le groupe d'âge, données annuelles
14-10-0086-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0105)	Caractéristiques de la population active chez les immigrants selon le niveau de scolarité atteint, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées
14-10-0087-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0106)	Caractéristiques de la population active chez les immigrants selon le niveau de scolarité atteint, données annuelles
14-10-0088-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0107)	Caractéristiques de la population active chez les immigrants selon le pays de naissance, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées
14-10-0089-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0108)	Caractéristiques de la population active chez les immigrants selon le pays de naissance, données annuelles
14-10-0293-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0122)	Caractéristiques de la population active selon la région économique, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées, 5 derniers mois
14-10-0293-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0122)	Caractéristiques de la population active selon la région économique, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées
14-10-0090-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0123)	Caractéristiques de la population active selon la province, le territoire et la région économique, données annuelles
14-10-0091-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0124)	Emploi selon l'industrie, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées, provinces et régions économiques
14-10-0092-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0125)	Emploi selon l'industrie, données annuelles, provinces et régions économiques
14-10-0095-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0128)	Caractéristiques de la population active selon la région métropolitaine de recensement, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées
14-10-0096-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0129)	Caractéristiques de la population active selon la région métropolitaine de recensement, données annuelles
14-10-0097-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0130)	Emploi selon l'industrie, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées, régions métropolitaines de recensement
14-10-0098-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0131)	Emploi selon l'industrie, données annuelles, régions métropolitaines de recensement

14-10-0102-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0134)	Caractéristiques de la population active selon les agglomérations de recensement, données annuelles
14-10-0294-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0135)	Caractéristiques de la population active selon la région métropolitaine de recensement, moyennes mobiles de trois mois, données désaisonnalisées et non désaisonnalisées, 5 derniers mois
14-10-0294-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0135)	Caractéristiques de la population active selon la région métropolitaine de recensement, moyennes mobiles de trois mois, données désaisonnalisées
14-10-0295-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0136)	Caractéristiques de la population active selon les régions métropolitaines de recensement de Montréal, Toronto et Vancouver, désaisonnalisées et non désaisonnalisées, 5 derniers mois
14-10-0295-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0136)	Caractéristiques de la population active selon les régions métropolitaines de recensement de Montréal, Toronto et Vancouver, données mensuelles désaisonnalisées
14-10-0105-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0137)	Emploi et taux de chômage, données mensuelles non désaisonnalisées, centres de population et régions rurales
14-10-0106-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0138)	Emploi et taux de chômage, données annuelles, centres de population et régions rurales
14-10-0107-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0139)	Emploi selon la catégorie de travailleur et l'industrie, données mensuelles non désaisonnalisées, centres de population et régions rurales
14-10-0108-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0140)	Emploi selon la catégorie de travailleur et l'industrie, données annuelles, centres de population et régions rurales
14-10-0296-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0141)	Caractéristiques de la population active selon la profession, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0297-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0142)	Caractéristiques de la population active selon la profession, données annuelles
14-10-0298-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0143)	Heures habituellement travaillées selon la profession, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0299-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0144)	Heures habituellement travaillées selon la profession, données annuelles
14-10-0300-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0145)	Heures effectivement travaillées selon la profession, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0301-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0146)	Heures effectivement travaillées selon la profession, données annuelles

14-10-0302-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0147)	Personnes ayant plus d'un emploi selon la profession, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0303-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0148)	Personnes ayant plus d'un emploi selon la profession, données annuelles
14-10-0304-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0149)	Durée de l'emploi selon la profession, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0305-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0150)	Durée de l'emploi selon la profession, données annuelles
14-10-0306-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0151)	Salaire des employés selon la profession, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0307-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0152)	Salaire des employés selon la profession, données annuelles
14-10-0308-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0153)	Employés travaillant à temps supplémentaire (hebdomadaire) selon la profession, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0309-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0154)	Employés travaillant à temps supplémentaire (hebdomadaire) selon la profession, données annuelles
14-10-0310-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0155)	Emploi selon la profession, données mensuelles désaisonnalisées, 5 derniers mois
14-10-0310-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0155)	Emploi selon la profession, données mensuelles désaisonnalisées
14-10-0311-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0156)	Emploi selon les régions économiques et la profession, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées
14-10-0312-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0157)	Emploi selon les régions économiques et la profession, données annuelles
14-10-0313-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0158)	Emploi selon les régions métropolitaines de recensement et la profession, moyennes mobiles de trois mois, données non désaisonnalisées
14-10-0314-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0159)	Emploi selon les régions métropolitaines de recensement et la profession, données annuelles
14-10-0315-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0160)	Répartition des salaires hebdomadaires selon la profession, données mensuelles non désaisonnalisées

14-10-0316-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0161)	Répartition des salaires hebdomadaires selon la profession, données annuelles
14-10-0317-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0162)	Répartition des salaires horaires selon la profession, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0318-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0163)	Répartition des salaires horaires selon la profession, données annuelles
14-10-0319-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0164)	Situation syndicale selon la profession
14-10-0104-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0165)	Emploi selon le groupe autochtone et la profession
14-10-0363-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0166)	Emploi selon le groupe autochtone et la profession, certaines provinces et régions
14-10-0320-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0167)	Heures habituelles et salaires moyens selon certaines caractéristiques, données mensuelles non désaisonnalisées, 5 derniers mois
14-10-0320-02 (anciennement tableau CANSIM 282-0167)	Heures habituelles et salaires moyens selon certaines caractéristiques, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0354-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0168)	Taux de chômage selon la région utilisée par le programme d'assurance-emploi, moyennes mobiles de trois mois, données désaisonnalisées
14-10-0109-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0200)	Répartition des salaires hebdomadaires selon le genre de travail, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0110-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0201)	Répartition des salaires hebdomadaires selon le genre de travail, données annuelles
14-10-0113-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0204)	Répartition des salaires horaires selon le genre de travail, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0114-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0205)	Répartition des salaires horaires selon le genre de travail, données annuelles
14-10-0117-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0208)	Caractéristiques de la population active selon le diplôme scolaire, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0118-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0209)	Caractéristiques de la population active selon le diplôme scolaire, données annuelles

14-10-0119-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0210)	Caractéristiques de la population active selon la composition familiale selon l'âge, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0120-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0211)	Caractéristiques de la population active selon la composition familiale selon l'âge, données annuelles
14-10-0121-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0212)	Heures perdues selon la raison d'absence, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0122-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0213)	Heures perdues selon la raison d'absence, données annuelles
14-10-0123-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0214)	Activité antérieure au chômage, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0124-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0215)	Activité antérieure au chômage, données annuelles
14-10-0125-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0216)	Raison pour avoir quitté l'emploi durant l'année précédente, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0126-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0217)	Raison pour avoir quitté l'emploi durant l'année précédente, données annuelles
14-10-0127-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0218)	Raison pour ne pas chercher d'emploi, données mensuelles non désaisonnalisées
14-10-0128-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0219)	Raison pour ne pas chercher d'emploi, données annuelles
14-10-0129-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0220)	Situation syndicale selon la géographie
14-10-0130-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0221)	Situation syndicale selon le niveau de scolarité
14-10-0132-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0223)	Situation syndicale selon l'industrie
14-10-0133-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0224)	Situation syndicale selon la taille de l'établissement
14-10-0134-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0225)	Salaire hebdomadaire moyen, taux de salaire horaire et heures habituelles hebdomadaires moyennes selon la situation syndicale, données annuelles

14-10-0364-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0226)	Caractéristiques de la population active selon la province, la région et le groupe autochtone
14-10-0365-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0227)	Caractéristiques de la population active selon la région et le groupe autochtone détaillé
14-10-0359-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0228)	Caractéristiques de la population active selon le groupe autochtone et le niveau de scolarité atteint
14-10-0366-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0229)	Emploi selon le groupe autochtone et l'industrie
14-10-0367-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0230)	Emploi selon la géographie, le groupe autochtone et l'industrie
14-10-0370-01 (anciennement tableau CANSIM 282-0233)	Salaires horaire et hebdomadaire moyens et heures habituelles hebdomadaires moyennes selon le groupe autochtone

Enquête

3701	Enquête sur la population active

Tableaux sommaires

Les tableaux sommaires ont été discontinués le 4 juin 2018, à l'exception des deux suivants :

Canada : Données économiques et financières

Dernières statistiques

- Salaires horaires moyens des employés selon certaines caractéristiques et occupations, données non désaisonnalisées, par province (mensuel) a été remplacé par tableau 14-10-0320-02.
- Jours perdus par travailleur selon la branche d'activité et le sexe a été remplacé par tableau 14-10-0191-01.
- Population occupée selon le niveau de scolarité a été remplacé par tableau 14-10-0020-01.
- Raisons du travail à temps partiel selon le sexe et l'âge a été remplacé par tableau 14-10-0029-01.
- Travail autonome, aperçu historique a été remplacé par tableau 14-10-0027-01.
- L'emploi selon le groupe d'âge, sexe, genre de travail, catégorie de travailleur, désaisonnalisées, par province (mensuel) a été remplacé par tableau 14-10-0288-02.
- Heures effectivement travaillées par semaine, par industries, désaisonnalisées (mensuel) a été remplacé par tableau 14-10-0289-02.
- Caractéristiques de la population active, données non désaisonnalisées, par territoire (moyennes mobiles de trois mois) a été remplacé par tableau 14-10-0292-01.
- Emploi selon l'ensemble des industries et le sexe a été remplacé par tableau 14-10-0023-01.
- Emploi à temps plein et à temps partiel selon le sexe et l'âge a été remplacé par tableau 14-10-0018-01.
- Caractéristiques de la population active selon l'âge et le sexe a été remplacé par tableau 14-10-0018-01.
- Caractéristiques de la population active, selon le statut d'immigrant de la population âgée de 25 à 54 ans et le niveau de scolarité a été remplacé par tableau 14-10-0087-01.

- Caractéristiques de la population active, selon le statut d'immigrant et le groupe d'âge détaillé a été remplacé par tableau 14-10-0085-01.
- Caractéristiques de la population active, selon le statut d'immigrant de la population âgée de 25 à 54 ans et le pays de naissance a été remplacé par tableau 14-10-0089-01.
- Jours perdus par travailleur pour cause de maladie ou d'incapacité, selon le sexe, par province a été remplacé par tableau 14-10-0190-01.
- Emploi selon l'ensemble des industries a été remplacé par tableau 14-10-0023-01.
- Caractéristiques de la population active, données désaisonnalisées, par province (mensuel) a été remplacé par tableau 14-10-0287-03.
- Caractéristiques de la population active, données non désaisonnalisées, par province (mensuel) a été remplacé par tableau 14-10-0017-02.
- Population active, emploi et chômage, et taux d'activité et de chômage, par province a été remplacé par tableau 14-10-0018-01.
- Indicateurs économiques, par province et territoire (mensuel et trimestriel) a été remplacé par le tableau sommaire Canada : Données économiques et financières.
- Jours perdus par travailleur selon la cause, province a été remplacé par tableau 14-10-0190-01.
- Caractéristiques de la population active, désaisonnalisées, par région métropolitaine de recensement (moyennes mobiles de trois mois) a été remplacé par tableau 14-10-0294-02.
- Caractéristiques de la population active, non désaisonnalisées, par régions économique (moyennes mobiles de trois mois) a été remplacé par tableau 14-10-0293-02.
- Distribution des personnes occupées selon l'ensemble des industries, par province a été remplacé par tableau 14-10-0023-01.
- Emploi selon l'ensemble des industries, données désaisonnalisées, par province (mensuel) a été remplacé par tableau 14-10-0355-02.
- Caractéristiques de la population active a été remplacé par tableau 14-10-0037-01.
- Caractéristiques de la population active, non désaisonnalisées, par région métropolitaine de recensement (moyennes mobiles de trois mois) a été remplacé par tableau 14-10-0294-01.
- Caractéristiques de la population active, population de 15 ans et plus, par région métropolitaine de recensement a été remplacé par tableau 14-10-0096-01.
- Caractéristiques de la population active, population de 15 ans et plus, par région économique, par province a été remplacé par tableau 14-10-0090-01.
- Population active et taux d'activité selon le sexe et l'âge a été remplacé par tableau 14-10-0018-01.
- Caractéristiques de la population active, selon le statut d'immigrant de la population âgée de 25 à 54 ans et la province 14-10-0083-01.